* Année 1956. — N° 102 A. N. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 18 Octobre 1956 *

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 9e SEANCE

1re Séance du Mercredi 17 Octobre 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4173).

2. — Excuses et congés (p. 4173).

3. — Demande d'arbitrage sur l'urgence de la discussion d'une proposition de loi. — Appel nominal des signataires (p. 4173).

4. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 4174).

MM. Tixier-Vignancour, interpellateur; Teitgen, Pierre André, Mme Vermeersch, MM. Guy Mollet, président du conseil; Soustelle, Bouxom.

Renvoi de la suite du débat.

5. — Ordre du jour (p. 4192).

PRESIDENCE DE M. ROBERT BRUYNEEL, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du mardi 16 octobre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. MM. André Bégouin (Charente-Maritime), Lucien Bégouin (Seine-et-Marne), Dronne, François-Bénard (Hautes-Alpes), Lalle et Sanglier s'excusent de ne pouvoir assister à la séance et demandent des congés.

Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

DEMANDE D'ARBITRAGE SUR L'URGENCE DE LA DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

Appel nominal des signataires.

M. le président. Conformément à l'ordre du jour, il va être procédé à l'appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage de Mme Vermeersch sur l'urgence de la discussion de sa proposition de loi n° 2875 tendant à majorer de 100 p. 100 les prestations familiales versées au titre du mois d'octobre 1956.

J'invite chaque signataire à se lever à son banc à l'appel de son nom et je prie MM. les secrétaires de bien vouloir contrôler les présences.

(L'appel a lieu.)

M. le président. La présence de cinquante signataires étant constatée, l'arbitrage sur l'urgence pourra être inscrit à l'ordre du jour d'une séance réservée aux urgences, après décision de la conférence des présidents.

— 4 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Arthur Conte, sur la politique générale du Gouvernement et, notamment, sur la politique extérieure, la situation en Algérie, la politique économique, sociale et financière;

2° De M. Legendre, sur la politique générale du Gouvernement;

3° De M. Tixier-Vignancour, sur la politique générale du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre désormais pour assurer le succès de la politique de pacification en Algérie ainsi que la protection des Français contre les menées antinationales;

4° De M. Pinvidic, sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre et, plus spécialement, sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la hausse des produits alimentaires.

Hier, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits pour traiter la question de Suez.

La parole est à M. Tixier-Vignancour pour développer son interpellation relative à l'Algérie.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Mesdames, messieurs, le débat d'hier a permis au Gouvernement comme à l'opposition d'éprouver des sentiments analogues et l'affaire de Suez a paru laisser en partage à M. Pineau comme à M. Legendre une communauté de déceptions et de tristesses.

Je dois cependant souligner qu'il serait profondément injuste de ne pas rappeler qu'au cours des semaines bien déprimantes de cet été la seule consolation que nous ayons eue est le langage qui a été tenu par le président du conseil et qui n'a jamais varié.

Il a traduit, à de multiples reprises, les exigences les plus élémentaires de la morale internationale et du respect dû aux traités.

Nous savons bien que les paroles n'ont pas réussi à suppléer les actes; elles ont cependant donné à nos alliés un exemple dont nous aurions voulu qu'il fût une leçon.

Si les actes n'ont pas suivi, nous savons également que ce n'est pas le Gouvernement français qui en est responsable et que certains de nos alliés, qui en portent la responsabilité, en apprendront un jour toute l'étendue.

Il est toutefois un domaine où le Gouvernement est seul responsable de sa politique comme de ses initiatives, c'est celui de la France d'outre-mer. Et je crois, mes chers collègues, que ce problème mérite d'être traité, une fois pour toutes, afin qu'une confrontation puisse se produire entre les diverses thèses nationales qui s'opposent. C'est essentiellement le but de mon interpellation.

Il y a, depuis dix ans, un mot qui empoisonne le débat, c'est celui de « colonialisme ». Ce mot consiste à imprimer un sens péjoratif et même odieux à l'œuvre accomplie par notre pays au delà des mers. D'aucuns sont contre le colonialisme; au contraire, personne ne se déclare pour le colonialisme dans le temps où il est assimilé à une sorte de tare, de tache sur l'honneur de notre pays.

Le système est d'ailleurs fort simple. On part d'injustices ou d'abus, qui sont inhérents, il faut le dire, à toute œuvre humaine, et l'opprobre est ainsi jeté sur l'ensemble de l'entreprise.

Mes chers collègues, ce mot de colonialisme est prononcé depuis si longtemps dans cette enceinte, qu'il convient peut-être de rappeler que l'empire colonial français, grâce au dévouement et à l'esprit de sacrifice de ses pionniers, a été une réalisation dont chaque Français a le droit d'être fier. Des routes, des ports, des voies ferrées, des écoles, des hôpitaux et le développement prodigieux de la population sont là, n'est-il pas vrai ? pour attester les bienfaits de notre présence.

C'est le soldat qui a protégé, c'est le colon qui a créé et c'est le missionnaire qui a apporté au delà des mers un message d'amour et de charité.

Si c'est cela, mes chers collègues, que l'on condamne, qu'on ait au moins le courage de le dire. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Jamais, d'ailleurs, on ne rappellera assez et surtout dans le temps que nous vivons combien les peuples d'outre-mer l'ont compris. C'est leur fidélité à la métropole foudroyée en 1940 qui en a été le témoignage le plus émouvant.

A la France vaincue, pas une fidélité n'a manqué. Trois jours de deuil furent suivis à Pondichéry et de tous les points de la France d'outre-mer a monté le salut des peuples qui reconnaissaient ce que notre pays avait fait pour eux.

Il est cependant incontestable qu'à la suite d'événements dont le rappel m'apparaît inopportun, un problème de la France d'outre-mer se pose depuis bientôt dix ans.

Sont-ce les peuples qui sont animés par une volonté d'indépendance ? Sont-ce les seules élites de ces pays qui s'intéressent à cette indépendance, serait-ce surtout les intrigues intéressées de l'étranger ? Peu importe. Un fait qu'il appartient à chacun de constater est que le problème se pose dans l'ensemble de la France d'outre-mer et M. Garaudy rappelait hier avec talent le caractère assez universel de ce problème.

Il nous appartient de l'examiner et de constater que quand un problème se pose dans un ensemble il doit être résolu dans l'ensemble et que le pire est de lui donner des solutions fractionnelles et surtout lorsqu'elles sont apportées après que les armes aient parlé.

La mauvaise humeur de celui qui donne engendre souvent la mauvaise humeur de celui qui reçoit. Elle augmente encore quand celui qui reçoit est convaincu qu'on ne lui aurait jamais rien donné s'il ne l'avait imposé par ses propres forces et par ses propres armes.

Cette politique fragmentaire et tardive a porté, mes chers collègues, les fruits que nous connaissons en Indochine, en Tunisie et au Maroc. Allons-nous appliquer la même politique en Algérie et promulguer un statut avant d'avoir ramené la paix ? Telle est la question la plus actuelle de ce temps.

Je tiens à dire aussitôt que la solution d'ensemble pour la France d'outre-mer est d'admettre aujourd'hui une évolution que le maréchal Lyautey avait lui-même prévue et définie.

Il faut, je pense, créer l'assemblée de la France d'outre-mer, mais une assemblée vivante et non point uniquement réservée à certains grands mutilés du suffrage universel. (*Rires et applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Il faut que cette assemblée soit formée des députés de tous les territoires qui en dépendent. Il faut qu'elle siège à Alger. Il faut que, de son sein, sorte un gouvernement de la France d'outre-mer, présidé par un ministre — président et non résidant — et appartenant au Gouvernement français. Il faut que la double nationalité, l'union douanière et l'aide économique cimentent cet ensemble en respectant la diversité des parties.

Si, aujourd'hui, je tiens à cette tribune ce propos, c'est parce que je suis tout le premier convaincu qu'il est vain de respecter la forme quand le fond s'égare et que les évolutions sont indispensables, à condition qu'elles ne mettent jamais en péril un patrimoine qui est commun à la nation française comme aux peuples d'outre-mer.

C'est là que m'apparaît le couronnement de l'œuvre coloniale de la France, mais, disons-le nettement, il est impossible qu'elle s'accomplisse si cet accomplissement peut apparaître comme ayant été réalisé sous la pression des fellagha.

Le Gouvernement a accepté, le 9 mars dernier, l'épreuve de force. Il aurait pu la refuser; mais, en l'acceptant et en réclamant, pour vaincre, les pleins pouvoirs, il est désormais — si j'ose m'exprimer ainsi — condamné à triompher, car, s'il ne triomphait pas, 400.000 soldats français auraient été vaincus par 15.000 fellagha, ce qui serait faux mais ce qui serait, quand même, mes chers collègues, le slogan que l'on emploierait contre nous pour nous chasser demain de partout et sans aucun espoir de résister à ce raz de marée.

Il convient donc aujourd'hui d'examiner, monsieur le ministre résidant en Algérie, l'usage que vous avez fait des pleins pouvoirs que la majorité vous a donnés et que, pour ma part, j'avais eu, à l'époque, le regret de vous refuser.

M. Lejeune, que j'ai le plaisir de voir à son banc, déclarait à cette tribune le 8 mars dernier: « Il n'y aura jamais de frontière entre Gabès et Agadir pour l'armée française ».

Il avait raison car — dit-on au cours des officiers de réserve — il est vain de vouloir lutter au centre sans garder ses flancs.

Aujourd'hui, vous ne pouvez plus déplacer un vaguemestre au Maroc sans que le prince héritier ne vienne à Paris et trente soldats français sont tombés en deux jours à la frontière algéro-tunisienne.

Constatons-le: le danger s'est accru, mais il s'est accru également à la suite de la démission de M. André Dubois.

Je dois vous avouer avec sincérité que, dans un premier temps, j'ai été hostile à la démission de M. André Dubois. Pourquoi ? Parce que j'ai trop connu de hauts fonctionnaires qui, ayant reçu du Gouvernement de la République, avec la charge qui leur était confiée, beaucoup d'honneurs, ont consacré leur âge mûr, c'est-à-dire celui où ils avaient acquis le plus d'expérience à mettre cette expérience au service d'entreprises privées.

J'ai toujours pensé que celui qui choisissait l'honneur de la fonction publique devait accomplir jusqu'au bout sa mission.

Et puis, je suis revenu sur cette opinion, parce que j'ai pris connaissance de la lettre de démission de M. André Dubois.

Jusqu'ici, seuls des commentaires de presse nous indiquaient que M. Dubois n'avait rien dit, mais que l'entourage n'était pas satisfait. Voici en quels termes s'exprime M. André Dubois dans la lettre qu'il a adressée à M. le Président de la République :

« Voilà quelle était la situation au moment où s'ouvraient à Paris les négociations sur les conventions qui devaient établir les nouveaux rapports franco-marocains. Je devais être associé au règlement de la seule convention du 2 mars qui ne fixait que des principes généraux. Depuis, je dois constater que je n'ai plus été appelé à participer à la négociation. Des conventions vont être signées dont j'ignore jusqu'au contenu... ».

M. Jean Cayeux. Cette lettre a-t-elle été publiée, monsieur Tixier-Vignancour ?

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Si elle avait été publiée, monsieur Cayeux, je ne vous en parlerais pas, car je ne voudrais pas faire à la tribune une revue de presse. (*Sourires à droite et à l'extrême droite.*).

M. Jean Cayeux. Je constate alors que vous êtes parmi les privilégiés qui ont pu en prendre connaissance. (*Mouvements à droite.*)

A droite. Nous en avons eu connaissance.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Je crois, monsieur Cayeux, pouvoir vous répondre en toute cordialité que votre interruption rappelle précisément celle que M. Poincaré fit un jour à M. André Berthon, au temps où celui-ci appartenait au groupe communiste.

M. André Berthon lui avait répondu tout naturellement:

« Je fais mon métier d'interpellateur. »

Souffrez que je poursuive le mien. (*Rires et applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Je poursuis la lecture de la lettre de M. André Dubois:

« Des conventions vont être signées dont j'ignore jusqu'au contenu. D'autre part, la désespérante lenteur de ces négociations laisse le Maroc dans une situation transitoire riche de tous les dangers et qui ne peut être dénouée par des protestations aussi irritantes qu'inefficaces. »

Et j'ai sous les yeux également, mais publiés par la presse marocaine, les propos tenus à ce sujet par le président Bekkaï, par M. Balafrej et par le Sultan. J'en détache une phrase:

« M. Dubois a donné sa démission. Je ne veux pas ici lui demander ses raisons. Il n'a pas sollicité notre avis, car, s'il l'avait fait, nous l'en aurions empêché. »

C'est assez vous dire que nos interlocuteurs au Maroc ont un regret profond de ce départ et que c'est après ce départ que se sont produits les incidents concernant les déplacements des troupes françaises.

Peu importent, voyez-vous, les frictions personnelles qui ont pu survenir et qui ont causé ce départ. C'est l'avenir qu'il faut regarder.

Mesdames, messieurs, serait-il possible que le Gouvernement donnât à M. Dubois un remplaçant en la personne de M. Chataigneau ?

Vous vous souvenez certainement au prix de quels efforts M. Naegelen, notre collègue, a pu réparer les dégâts qu'avait causés en Algérie la présence de M. Chataigneau. (*Mouvements à gauche.*)

Celui-ci au Maroc, c'est le départ encore accéléré des Français. Je me borne à espérer que, dans l'intérêt de la sécurité de la frontière et des intérêts français au Maroc, le Gouvernement prononcera un autre choix.

Mme Rachel Lempereur. C'est une affirmation Tixier-Vignancour.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Je ne suis candidat à rien, madame.

Mme Rachel Lempereur. J'ai dit: c'est une affirmation Tixier-Vignancour.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Je ne suis candidat à rien, sauf quand vous me ferez, madame, la même proposition qui fut faite à M. Jules Guesde — dont M. Garaudy évoquait hier la mémoire — par René Viviani, l'invitant à entrer dans le Gouvernement, le 26 août 1914, au côté de Denys Cochin. Jules Guesde accepta, réconciliant ainsi tous les Français devant le danger. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Germain Rincent. Mais lui, il en était digne.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Et puisque j'ai le plaisir de voir au banc du Gouvernement le ministre résidant en Algérie, je voudrais examiner quels sont les résultats qui ont été obtenus au centre, c'est-à-dire en Algérie.

Et tout d'abord l'armée.

Vous avez certainement, mes chers collègues, conversé, entre les deux sessions et depuis, avec de nombreux permissionnaires.

Vous avez, comme moi, retenu leurs propos, magnifiques en juillet, en légère décrue en août, et franchement pessimistes en septembre. Pourquoi ? En premier lieu, j'ai l'impression que l'intendance n'a pas très exactement rempli le rôle qui lui était dévolu, c'est-à-dire donner aux soldats français une nourriture abondante et appropriée.

M. Henri Berrang. C'est exact !

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Un grand nombre d'entre eux ne sont parvenus à améliorer leur condition que grâce aux colis que leurs familles leur ont envoyés au prix des plus grands sacrifices.

En second lieu, la plupart, en arrivant en Algérie, dans un pays qu'ils ignoraient jusque-là, ont été frappés de sa grandeur, de son allure et ils ont dit: « Vraiment, cela mérite d'être défendu ».

Ils ont aujourd'hui l'impression, pour la plus grande part, de n'avoir pas été employés ou d'avoir été employés dans de mauvaises conditions. Et c'est cela qui devait inspirer à notre collègue socialiste, M. Juskiewenski, la lettre ouverte qu'il a écrite à M. le président du conseil et qui se terminait ainsi: « Faites la guerre ou faites la paix. »

Monsieur le ministre résidant en Algérie, je n'irai pas aussi loin que M. Juskiewenski, car je crois que se posent en Algérie deux problèmes bien distincts: le premier est la présence des bandes armées dans les campagnes; le second est l'existence du terrorisme urbain.

Grâce au déploiement de forces que nous connaissons, le premier problème est en voie de solution. La sécurité dans les campagnes a augmenté dans la proportion des trois quarts par rapport au mois de mars dernier. Les récoltes ont été rentrées dans les meilleures conditions. On n'a signalé qu'un nombre d'incidents minime et on a l'impression que les granges abritant ces récoltes seront défendues contre les pillards de l'hiver.

Il est incontestable, par conséquent, que, dans le domaine militaire et à l'égard des bandes organisées et armées, vous avez obtenu des résultats.

Mais dans la lutte contre le terrorisme urbain, il n'apparaît pas que des progrès aient été accomplis. C'est d'ailleurs l'évidence même. Et cette situation s'explique par le fait que le terrorisme urbain n'est pas du domaine militaire; c'est une question de police et de justice.

Je voudrais tout d'abord, mes chers collègues, affirmer avec quelque solennité, si vous me le permettez, que le terrorisme et le contre-terrorisme sont l'expression la plus monstrueuse d'un crime de droit commun parce qu'ils ne frappent que des innocents. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Il ne faut pas oublier qu'à la suite des attentats commis à Alger il y a quinze jours, neuf enfants de moins de neuf ans ont dû subir des amputations.

Des crimes de cette nature sont plus graves encore que des crimes de droit commun et ils sont justiciables des tribunaux.

Mais, monsieur le ministre résidant en Algérie, de nombreux terroristes ont été déférés aux tribunaux. Ceux-ci ont jugé; leurs décisions n'ont pas été exécutées.

Ne pas exécuter ces décisions, c'est d'abord justifier le terrorisme en lui donnant une couleur politique, alors qu'il n'a d'autre couleur que celle du droit commun; en second lieu, c'est douter de l'impartialité et de l'honnêteté de votre justice, c'est donner à penser que les sentences rendues n'ont pas été entourées de toutes les garanties qui sont l'honneur du code d'instruction criminelle; enfin, c'est encourager les assassins en leur permettant de croire qu'un jour, ils seront peut-être les gardiens de ceux qui jusque-là les gardaient, à moins qu'ils ne deviennent des interlocuteurs valables.

Le 9 mars, monsieur le ministre résidant en Algérie, vous nous avez dit: « Nous lutterons contre le terrorisme par la force. »

Vous aviez raison, mais, si vous me le permettez, je vous demanderai plus simplement, à l'avenir, de lutter contre le terrorisme par la justice, en appliquant ses décisions. (*Applaudissements à droite.*)

A la question de la justice succède celle de la police. La police a été mise en cause très récemment, à de nombreuses reprises, et l'Assemblée a eu parfaitement raison de nommer sur ce point une commission d'enquête.

A ce sujet, je rappellerai simplement un souvenir: en 1941, un policier avait fait subir des sévices incontestables à une femme qui était devenue conseiller général communiste d'Oran. Ce policier fut arrêté en 1949, non pas pour ce motif, mais pour avoir infligé bien d'autres sévices à des inculpés qui n'étaient pas du même bord politique. J'ai vainement attendu contre lui le concours d'*Alger Républicain*.

Or, je constate que les communiqués de ces derniers mois nous indiquent que la part la plus active prise dans le terrorisme est le fait de « combattants de la liberté », membres du parti communiste algérien et, aujourd'hui même, on nous apprend qu'on vient de découvrir que la fabrication des bom-

bes, qui ont fait onze morts et cent blessés il y a quinze jours, était le fait de ces hommes dont deux étaient, fait effarant, des médecins.

Or, monsieur le ministre résidant en Algérie, je me permettrai sans malice et sans grief de vous rappeler que, le 9 mars, je vous ai indiqué quels étaient les responsables de cette action. J'ai alors soulevé des tempêtes de protestations qui ne venaient pas toutes des bancs occupés par nos collègues communistes.

J'avais cité trois noms: M. Moine, M. Laribère et M. Ménard.

Je suis certain que vous reconnaîtrez avec moi que pendant sept mois rien n'a été fait. Mais, au bout de ces sept mois, c'est bien vous qui m'avez donné raison, seulement, bien tardivement.

Vous avez voulu arrêter M. Moine, mais il était parti. Alors vous avez arrêté sa femme, ce qui n'est pas la même chose. Puis vous vous êtes souvenu de M. Laribère, mais vous avez arrêté sa fille, et Laribère, qui est toujours en liberté, lui rend très heureusement — ce dont je me félicite — des visites. Vous avez tout de même arrêté Ménard mais vous avez laissé partir Ruiz qui était le quatrième.

Vous constatez que le parti communiste algérien a eu au moins le mérite de reconnaître de manière irréfutable sa participation à la lutte armée et terroriste contre les soldats français.

Je pense donc être en droit de vous poser la question suivante: Allez-vous désormais poursuivre plus efficacement ses activités ? En effet, dans cette Assemblée, le fils d'un de nos collègues, M. Jacquet, sert à Alger, participe aux patrouilles et il se peut qu'un jour le canon du révolver d'un terroriste, qui tire dans le dos, soit pointé vers le fils de notre collègue.

Monsieur le ministre résidant en Algérie, il n'est pas possible que l'on continue à avoir quelque ménagement que ce soit à l'égard de ceux qui font cause commune avec celui qui tient le révolver, car nous sommes tous ici avec le soldat français qui est visé par le terroriste. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

S'il y avait une contestation quelconque à ce sujet, je vous rappellerais un incident qui serait assez burlesque si, dans cette matière, ce sentiment pouvait être de mise.

Un jour, il fut affirmé par un membre du parti radical rénové (*Sourires*) que l'aspirant Maillot avait été victime d'un enlèvement de la part de contre-terroristes qui se servaient des armes volées en tant que colonialistes. C'est tout simplement, j'en suis certain, parce que nos collègues radicaux progressistes ne connaissaient pas encore l'exacte position du problème. Le journal *L'Humanité* les renseignait aussitôt en annonçant la mort de l'aspirant Maillot: « Jugeant qu'il ne pouvait porter les armes contre la liberté de son peuple, il quitta sa compagnie et prit le maquis ». Il n'y a plus, là-dessus, l'ombre d'une contestation.

Votre inaction relative, mais certaine, pendant sept mois, est encore plus nette en France. Car il est une phrase célèbre: « L'Algérie se perdra ou se conservera à Paris ». A Paris, c'est-à-dire en France. Eh bien! voici deux exemples, mes chers collègues, de la manière dont ces sortes de menées sont réprimées:

Le 1er février dernier, le dossier des poursuites engagées en 1952 contre les organisateurs de la fameuse manifestation de la place de la République a été transmis à la chambre des mises en accusations. A ce jour, aucun arrêt n'est rendu, bien entendu.

Le 8 juillet 1955, le dossier de *France-Observateur* était transmis à la justice civile. L'instruction n'a pas avancé d'un pas et vous n'ignorez pas que quand nos troupes font quelques prisonniers dans un abri qui a servi quelque temps on y trouve trois journaux: *France-Observateur*, *L'Express* et « faux » *Témoignage chrétien*. (*Sourires.*)

Vous avez saisi *L'Humanié*, une fois, en raison d'un article de M. Léon Feix. Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre résidant, que j'avais déjà attiré, au mois de mars, votre attention sur ce personnage.

Mais le problème de la presse est très secondaire. J'ai un certain nombre de tracts qui m'ont été envoyés et qui sont édités par les cellules communistes, notamment à l'occasion de la mort, dans la localité ou dans la région, d'un de nos soldats. Ils sapent ainsi, en exploitant la douleur des familles, le moral de la nation.

Je voudrais savoir si, non pas en vertu de vos pleins pouvoirs, mais en vertu de la législation la plus normale qui soit, vous allez mettre un terme à cette entreprise de démolition.

Je vous conjure, d'ailleurs, de ne publier un statut de l'Algérie qu'après la reddition de tous les fellagha, pour qu'il ne soit pas dit, une fois de plus, que l'armée française a été vaincue et que le Gouvernement a capitulé, alors que c'est vous même qui, très courageusement, avez accepté cette épreuve de force à laquelle vous vous devez de faire face.

Pour conclure, mesdames, messieurs, je relèverai la très étonnante mise en demeure qui, de l'ancienne capitale de la Gaule, qui est Lyon, a été adressée à M. le président du conseil par M. Mendès-France. « Il faut, a dit celui-ci au congrès de Lyon, prouver la bonne foi de la France ».

Quand j'ai lu cela dans les journaux, j'ai trouvé qu'on exagérait et qu'on prêtait à M. Mendès-France un propos qu'il ne pouvait avoir tenu. On m'a confirmé que le mot était exact.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le président du conseil, que vous n'avez pas à prouver la bonne foi de la France, pour la simple raison qu'elle est notre patrie. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur quelques bancs au centre.*)

Et quels sont les moyens de preuve que M. Mendès-France vous demande d'employer ? Il vous demande de révoquer les préfets et de libérer les détenus politiques.

C'est évidemment une solution géniale de la part de celui qui veut prouver la bonne foi de son pays.

Il veut, en premier lieu, désavouer et déconsidérer l'administration française. Il s'en prend, nous le savons, à M. le préfet Lambert, dont le courage égale d'ailleurs les convictions socialistes.

Il veut, en second lieu, fournir aux terroristes un alibi politique, faire bénéficier leurs actes monstrueux et leurs crimes sans nom du mobile politique.

Eh bien! mesdames, messieurs, je suis convaincu que le Gouvernement n'accédera pas à de semblables requêtes. Mais si un instant d'hésitation l'habitait, il pourrait toujours s'inspirer des paroles suivantes:

« Il n'y aura aucun ménagement avec la sédition, aucun compromis avec elle. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation et l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et de manière irrévocable. Cela doit être clair une fois pour toutes et pour toujours, aussi bien en Algérie et dans la métropole qu'à l'étranger. »

Et ceci, encore plus remarquable:

« Jamais la France, jamais aucun gouvernement, aucun parlement, quelles qu'en soient d'ailleurs les tendances particulières, ne cédera sur ce principe fondamental. »

Ces propos ont été prononcés à cette même tribune le 12 novembre 1954 par M. Mendès-France lui-même. Il faut simplement se souvenir qu'à l'époque il s'occupait de brader la Tunisie et qu'on ne peut pas tout brader à la fois. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Je rappellerai, en terminant, que M. Christian Pineau, hier, s'élevait contre l'expression d'un pessimisme excessif. Je serai, pour une fois, pleinement de son avis. Quelles qu'elles soient, les douleurs et les déceptions de ces derniers mois ne doivent pas nous décourager, mais à une condition qui, celle-là, est primordiale.

Je citais tout à l'heure l'exemple étonnant donné le 26 août 1914 par Jules Guesde, fidèle au socialisme, qui entrait dans un cabinet avec Denys Cochin, fidèle à la monarchie. Ils avaient ainsi l'un et l'autre démontré, au prix de quel effort, qu'en présence du danger il n'y avait plus rien qui séparât les Français, à condition qu'ils demeurent fidèles à la tradition de la France.

C'est pourquoi je vous dis, monsieur le président du conseil: si, demain, les Français qui préfèrent le capitaine de Hautecloque à l'aspirant Maillot savent accomplir le même geste, ils ouvriront de nouveau la porte de l'espérance. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Teitgen.

M. Pierre-Henri Teitgen. Monsieur le président du conseil, voici quelques semaines, l'un de vos fonctionnaires d'Algérie était immobilisé le long d'une route par une panne d'automobile. Sa voiture était immédiatement encerclée par un certain nombre de musulmans dont quelques-uns étaient armés. Mais ce n'étaient pas des rebelles. Seulement de pauvres gens atterrés et qui se demandaient s'il fallait rejoindre les fellagha ou rester fidèles à la France.

Et voilà que l'un d'eux, s'adressant à votre fonctionnaire, lui posa simplement cette question: « Est-ce que tu passes ou est-ce que tu restes ? Si tu passes, nous partirons avec les autres. Si tu restes, nous resterons avec toi ».

Monsieur le président du conseil, nous croyons que cette question-là dépasse de beaucoup la signification que lui attachait ce brave homme. C'est une question posée, non seulement à votre fonctionnaire, mais à la France tout entière et au Gouvernement de la République.

A la France tout entière, et nous aurons le devoir, mes chers collègues, d'y répondre clairement en conclusion de ce débat.

Nous entendons des propos qui courent au ras des murs. Ils viennent de certains milieux d'affaires ou même d'une certaine bourgeoisie qui se dit traditionnelle. Ces gens expliquent que la France dépense beaucoup d'argent et supporte bien des peines et des sacrifices pour conserver ses territoires d'outre-mer; qu'après tout, d'autres pays, la Suisse, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, par exemple, qui n'ont pas de territoires d'outre-mer ne s'en portent pas plus mal. Ils disent aussi que si nous consacrions à notre économie intérieure tous ces dévouements, toute cette abnégation, tout cet argent que nous affectons à nos territoires d'outre-mer, nous obtiendrions tout de suite un surcroît de prospérité.

Mesdames, messieurs, ces propos courent au ras des murs. On ne les tient pas encore publiquement, mais ils sont là. L'esprit de Munich, là aussi, fait des ravages. Alors, la France doit répondre.

Pour ceux qui ne sont sensibles qu'à l'aspect matériel, économique ou financier des choses, nous observerons que si la Suisse, l'Allemagne, la Suède ou la Norvège n'ont pas de territoires d'outre-mer et ne s'en portent pas plus mal, c'est que ces pays ont depuis bien longtemps orienté leur économie vers les marchés mondiaux. S'il fallait que la France, aujourd'hui, se coupe de ses territoires, la reconversion de son économie sur ces marchés mondiaux lui vaudrait plus de dix années de privations, de sacrifices et de misères et peut-être bien que ces dix années-là elle ne les aurait plus devant elle.

Mais cela n'est que l'aspect matériel et subalterne des problèmes. Il en est un autre que je voudrais souligner avec votre permission, monsieur le président du conseil.

Si ces pays d'Europe qui n'ont pas de territoires d'outre-mer jouissent paisiblement de leur prospérité intérieure, c'est peut-être que d'autres grandes nations ont assumé la responsabilité de la paix du monde, de l'équilibre des forces dans ce monde bouleversé, et pris particulièrement en charge les responsabilités de l'Asie et de l'Afrique. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Si la France, l'Angleterre et d'autres pays démissionnaient de ces responsabilités, alors, que nos amis de ces pays privilégiés le sachent bien, il n'y aurait plus, pour eux, ni paix ni prospérité.

Enfin et surtout — et vous ne vous étonnerez pas que cet argument emporte notre conviction — nous ne pouvons pas oublier que lorsque nos soldats, nos missionnaires, nos administrateurs, nos fonctionnaires ont débarqué voici cinquante ou cent ans dans ces territoires lointains, ils n'y sont pas venus seulement pour tirer un profit immédiat de leur mise en valeur. Ils y sont venus pour prendre en charge la responsabilité du destin de ces populations, pour les conduire à la liberté, à la démocratie, à la dignité, à la justice, à la prospérité.

Qui donc parmi nous ne comprendrait pas que la France — j'ose le mot — se déshonorerait si, après avoir fait appel à ces hommes en 1914 et en 1918 et puis entre 1939 et 1945, après leur avoir demandé plusieurs années de leur vie et leur vie même pour assurer sa libération et son indépendance, elle les abandonnerait aujourd'hui à l'anarchie, au désordre, au meurtre et, pour demain, au véritable colonialisme, sous prétexte que « ce a » coûte trop cher ? (*Applaudissements au centre et à droite.*)

A la question: « Est-ce que tu pars, est-ce que tu restes ? », la France doit répondre qu'elle restera.

Mais la question s'adresse aussi au gouvernement de la République. Non pas, monsieur le président du conseil, à votre gouvernement en particulier, mais au gouvernement de la République en général.

« Est-ce que tu pars, est-ce que tu restes ? ». L'instabilité ministérielle, le problème de l'instabilité gouvernementale, celui de l'autorité et de l'efficacité du Gouvernement, domine le débat que nous avons engagé.

Que peuvent penser nos fonctionnaires, nos officiers, nos soldats et tous nos amis et tous les indifférents et tous les indécis de ce vaste continent africain lorsqu'ils se posent cette question: le gouvernement français qui nous parle, qui nous engage, qui nous propose une politique sera-t-il encore là demain ? Ou bien n'y a-t-il pas déjà en préparation, à Paris, dans les couloirs ou les coulisses, une combinaison suivante qui reniera les promesses faites aujourd'hui, ne les exécutera pas, en fera d'autres qui ne seront pas tenues parce que, six mois après, un troisième gouvernement aura pris le pouvoir, proposé une autre politique et fait d'autres promesses ?

Monsieur le président du conseil, « Tu passes ou tu restes », c'est aussi une question qui s'adresse au Gouvernement de la France. Mes amis m'ont chargé de l'expliquer brièvement.

En Algérie et dans tous nos territoires d'outre-mer, nous avons à faire face à une requête, à une revendication qui tient en peu de mots. Les populations d'outre-mer, et celles-là mêmes qui nous sont les plus fidèles, exigent que nous nous engagions clairement dans la voie de la réalisation de la promesse inscrite dans le préambule de la Constitution et que nous les conduisions à un état tel qu'elles puissent s'administrer elles-mêmes et gérer démocratiquement leurs propres affaires.

Bien entendu, monsieur le président du conseil, lorsque cette revendication s'exprime dans le meurtre, la violence, l'assassinat, la rébellion, il faut condamner sévèrement cette violence. Mais le problème demeure. Quand on a dénoncé et condamné, avec raison, les assassinats scandaleux, les pillages, les meurtres et la rébellion, il reste — c'est le fond du problème — à se demander comment la France peut donner satisfaction à la requête fondamentale que, tous, nous devons considérer comme légitime dans son principe.

Je vous demande de ne pas rechercher dans les livres de droit un modèle. Ceux-ci, je les connais un peu, ne renferment pas de solutions toutes faites. Jamais ils n'ont eu à résoudre le problème dans les termes où il se pose aujourd'hui dans l'ensemble de nos territoires d'outre-mer.

Et puis, je vous demande aussi de vous défier des grands mots. Plusieurs d'entre nous imaginent qu'ils ont réglé le problème quand ils ont dit assimilation, ou bien intégration, ou bien fédération, ou bien confédération.

Ce qui surprend, c'est que ceux-là mêmes qui emploient le même terme ne le définissent pas de la même manière et que tous les débats organisés autour de ce vocabulaire n'ont jamais conduit à une solution pratique ou praticable.

Le problème est peut-être plus simple si on le prend sous son aspect concret.

Mes chers collègues, il y a deux catégories d'affaires et deux catégories de services, deux catégories d'administrations, deux catégories de questions dans la masse de toutes les affaires de l'outre-mer.

Il en est qui mettent directement en cause l'unité et la cohésion de la République dans son ensemble, métropole et territoires d'outre-mer unis et confondus.

Ces affaires-là, celles qui touchent à l'unité, à la cohésion et à la solidarité des divers éléments de la République, doivent être maintenues sous l'autorité et la responsabilité du Gouvernement de la République.

C'est le Gouvernement français, c'est le Parlement français au sein duquel peuvent et doivent siéger des représentants de tous les territoires de la République, ce sont les fonctionnaires qui leur sont subordonnés qui doivent avoir la charge et la responsabilité de ces affaires.

Il est facile d'en indiquer quelques-unes.

Dans cette catégorie d'affaires qui touchent à l'unité et à la cohésion de la République, il y a bien évidemment la défense nationale, les relations extérieures; mais il y a aussi, à coup sûr, le crédit, la monnaie, les douanes, les télécommunications, la garantie fondamentale des droits et des libertés essentielles, la sécurité, la police, la justice criminelle, l'enseignement supérieur, dans la mesure où il délivre les diplômes d'Etat, et ce ne sont là que des exemples.

Toutes ces activités, à coup sûr, concernent l'unité, la cohésion de la République et doivent être maintenues sous l'autorité et la responsabilité du Gouvernement de la République et, dans les territoires, confiées sans partage au représentant du Gouvernement de la République.

Mais, à côté de ces affaires, il en est beaucoup d'autres qui actuellement sont gérées, administrées par la République, par ses fonctionnaires et ses administrations et qui, en réalité, ne touchent et ne concernent que les populations des territoires dont il s'agit.

Je citerai quelques exemples: les travaux publics locaux, la santé publique, les relations du travail dans le cadre d'une législation générale, l'urbanisme, la construction, le logement, l'économie locale, l'enseignement primaire, technique et professionnel. Ces affaires, considérées en elles-mêmes, et ce ne sont que des exemples, ne concernent que les habitants du territoire et pourraient par conséquent leur être confiées.

La clé du problème se trouve sans doute dans cette distinction fondamentale entre les affaires de l'ensemble de la République, qui mettent en cause son unité et sa cohésion, et les affaires locales, territoriales, qui ne concernent que les habitants des territoires dont il s'agit, les populations autochtones, et qui, celles-là, doivent leur être confiées parce que, aux termes de notre Constitution, ce sont leurs « affaires propres ».

M. Fily Dabo Sissoko. C'est de la dichotomie.

M. Pierre-Henri Teitgen. Comment les leur confier ? En introduisant dans notre Constitution deux dispositions essentielles. Celle qui permettrait de transférer à une ou plusieurs assemblées territoriales la compétence législative pour ces affaires proprement territoriales, et puis celle qui consisterait à permettre au Gouvernement de la République de déléguer une fois pour toutes ses pouvoirs d'ordre exécutif, pour ce qui concerne ces affaires locales, à un gouvernement, à une autorité exécutive territoriale.

Cette réforme est fondamentale. Il n'y a pas, nous semble-t-il, de solution en dehors de cette perspective. Lorsque nous l'aurons préparée et étudiée, nous constaterons qu'elle est susceptible de régler le problème.

Seulement, mes chers collègues, et sans entrer — ce serait inutile pour l'instant — dans d'autres détails, force est bien de constater qu'une pareille réforme suppose immédiatement la réforme de nos institutions internes parce qu'un gouvernement fort et stable est indispensable, non seulement pour proposer et pour mener à bien une réforme orientée dans cette voie, mais pour équilibrer la décentralisation qui en résulterait. Je voudrais m'y étendre un instant.

En ce qui concerne spécialement l'Algérie, je m'abstiendrai de tout propos et de toute critique, fût-elle justifiée, qui aurait pour conséquence d'affaiblir les positions de la France, de fournir, séparée de son contexte, des armes à la propagande du Caire, ou de démoraliser nos soldats.

Des critiques de cette sorte, nous en avons peut-être à présenter. Si vous le permettez, monsieur le ministre résidant en Algérie, nous vous les présenterons à vous dans le silence et le secret de votre cabinet. Je pense que vous comprenez les motifs qui m'animent en tenant ce langage.

Sur le fond du problème, il nous paraît inconcevable d'opposer la politique de pacification et la politique de réformes. J'avoue même que nous ne comprenons pas que l'on puisse opposer ces deux termes. Aucune réforme n'est possible sans un minimum de sécurité, de tranquillité et de confiance, mais aussi aucune pacification n'est possible sans réformes puisque la pacification a précisément pour but, non pas d'imposer par la force l'ordre qui régnait à Varsovie un soir de juillet 1830, mais de rallier à la France dans un nouveau régime la confiance et la sympathie des populations musulmanes.

La pacification ne va pas sans les réformes. Il n'y a pas de réformes possibles sans pacification. Tout cela, c'est la même politique vue sous deux éclairages différents. Pour nous, nous nous refusons à opposer les deux termes.

Cela dit, nous pensons donc que l'heure est venue de déclarer, en formules susceptibles d'engager toute la France, qu'il ne peut être question de revenir en Algérie au statut antérieur; que la France est, au contraire, résolue à procéder en Algérie à la distinction des affaires de la République et des affaires algériennes, puis de confier à une représentation algérienne, à une organisation exécutive algérienne la gestion démocratique des affaires qui ne concernent que l'Algérie et les Algériens.

Cette définition une fois acceptée, cette orientation une fois posée, il faudra, monsieur le ministre résidant, étudier les textes, en préciser les formules techniques, en arrêter le contenu. Alors se posera — mais elle se pose déjà aujourd'hui — la question de savoir s'il doit s'agir, comme disent plusieurs, d'une réforme imposée ou d'une réforme négociée.

En ce domaine aussi, mes chers collègues, ne vous apparaît-il pas que nous sommes victimes des mots ou de cet esprit partisan qui amène beaucoup d'entre nous à caricaturer la position de l'adversaire ou encore à rechercher la justification d'attitudes antérieures plutôt que la solution équitable du problème ?

Voyons! Bien entendu, les réformes dont il s'agit ne pourront pas être négociées immédiatement, directement avec l'état-major de la rébellion. Cet état-major de la rébellion ne cesse de nous faire savoir qu'il n'accepte aucune réforme, sinon le départ immédiat de la France et des Français. Comment serait-il en mesure, à l'heure actuelle, de renier tout ce qu'il a dit jusqu'ici et d'accepter, sous le signe de la bonne foi, une conservation, une collaboration à la mise en œuvre d'un statut?

Mais aussi la réforme ne peut pas être imposée sans manquer immédiatement son but, puisqu'elle a pour objet de rallier dans la sécurité, dans la confiance, dans la bonne foi l'immense majorité des Musulmans à la solution que nous proposerons.

Alors, n'opposons pas stupidement des termes absolus, dont chacun de nous doit savoir qu'ils n'ont pas de signification réelle acceptable.

Ce qu'il faut, c'est arrêter — et ce doit être le premier souci du Gouvernement — la ligne directrice de la réforme, selon, je l'espère, l'orientation que je vous ai soumise au nom de nos amis. Cela fait, l'orientation donnée, l'engagement solennel pris, alors des conversations peuvent avoir lieu, en secret, sans alerter l'opinion publique et la presse mondiale, avec bon nombre d'élites musulmanes, de gens valables et de bonne foi qui, même s'ils ont été certains jours dans la colère et l'amertume, acceptent la présence de la France et comprennent bien que l'Algérie n'a pas d'espoir en dehors d'une participation à la République française.

A ces élites on peut et doit parler. Il faut essayer de les convaincre. Il faut aussi les interroger pour connaître leurs réactions et leurs avis.

Tout cela ne suppose pas une « convention » réunie en Algérie, elle serait immédiatement la proie des extrémistes. Mais tout cela suppose la franchise du Gouvernement, son efficacité, sa volonté de persuasion et aussi son courage.

Seulement — et c'est ici le point essentiel — cela suppose en même temps une réforme de nos institutions.

Dans l'ordre des problèmes algériens, des problèmes de la France d'outre-mer, comprenons que la France ne sera entendue, qu'elle ne ralliera autour d'elle les hésitants et qu'elle n'inspirera confiance que si tous ces hommes qui nous regardent et qui, finalement, attendent de nous le salut et la sécurité en même temps que la justice, comprennent que ceux qui parlent au nom de la France sont capables de l'engager. (*Applaudissements au centre.*)

« ... Tu passes ou tu restes. Si tu passes, nous rejoindrons les autres; si tu restes, nous parlerons avec toi... » Il faut rester, mais pour rester, il faut que le Gouvernement de la France puisse durer, non pas spécialement le vôtre, monsieur le ministre résidant (*Sourires*), mais, en général, le Gouvernement de la France.

Chacun comprend parfaitement que mon propos dépasse le cadre d'une conjoncture immédiate et actuelle.

Au surplus, chacun sait que je ne suis pas de ceux qui souhaitent le départ de ce gouvernement là. (*Applaudissements au centre.*)

Mais il faut aussi la stabilité et l'efficacité du Gouvernement dans l'ordre intérieur, d'abord pour mettre fin, mes chers collègues, à ce scepticisme, à ce découragement qui est en train de ronger la France, son opinion publique, ses fonctionnaires, ses cadres et ceux qui la représentent.

M. Robert Lacoste, *ministre résidant en Algérie*. Très bien!

M. Pierre-Henri Teitgen. Comment voulez-vous que des hommes auxquels on demande un grand effort d'initiative, de courage, de travail, d'abnégation, ne soient pas découragés quand cette pensée leur vient que le Gouvernement qui leur demande aujourd'hui ces sacrifices ne sera peut-être plus là demain et qu'un autre lui succédera qui fera une autre politique, qui les orientera dans une autre direction ?

Alors, oui, le découragement les prend et l'on n'obtient plus ce qu'il faudrait à l'échelon de l'exécution pour que la politique conçue à Paris ou à Alger soit ressentie comme réalité.

Comment voulez-vous que les administrations et même les grands corps de l'Etat obéissent sans hésitation et suivent avec discipline les directives du Gouvernement, quel qu'il soit, quand ils savent que ce Gouvernement ne sera peut-être plus là dans six mois, qu'un autre le remplacera qui leur demandera de défaire tout ce qu'ils se seront efforcés de réaliser sous le gouvernement précédent, de prendre une autre orientation et de suivre d'autres chemins ?

Comment avoir le droit de nous plaindre de l'indiscipline, des réticences et des freinages de l'administration alors que nous maintenons un état de choses qui ne peut que conduire à cette indiscipline et à ces freinages ?

Et l'opinion publique, mes chers collègues ? Voulez-vous vous souvenir les uns et les autres de la dernière campagne électorale. Qui que vous soyez, quel que soit votre parti, vous vous êtes vu reprocher avec véhémence des attitudes que vous n'aviez pas prises ou que vous aviez combattues, des décisions que vous aviez désapprouvées ou, plus généralement, un immobilisme contre lequel vous vous étiez efforcés de lutter.

Alors vous disiez: « Mais en tel domaine j'ai pris telle initiative, j'ai soutenu tel projet et j'avais l'accord du Gouvernement. Malheureusement, une crise est survenue; un autre gouvernement a pris le pouvoir et je n'ai pu obtenir l'exécution et la réalisation de la réforme que j'avais amorcée ».

Oui, nous nous sommes tous vu reprocher des attitudes ou une inaction qui avaient essentiellement pour cause l'instabilité gouvernementale. Mais, que se passait-il dans la tête de l'électeur ? L'électeur se disait: Je n'arriverai plus jamais à identifier les responsabilités. Quand j'écoute tel candidat de telle nuance politique, il m'explique que le gouvernement précédent avait laissé derrière lui une situation irréversible, et quand j'entends tel autre candidat, il m'expose, lui, que c'est le gouvernement suivant qui n'a pas persévéré dans la politique amorcée par son prédécesseur. En réalité, je ne saurai jamais quel est celui qui a raison et celui qui a tort. Je ne peux plus identifier les responsables ni des succès, ni des échecs. Et c'est pourquoi nos compatriotes viennent à confondre ceux qui les représentent dans la même réprobation et dans le même désir d'en finir avec un système auquel ils ne comprennent plus rien.

Mes chers collègues, quand un pays en vient à de pareilles constatations, les institutions de la liberté y sont cruellement menacées.

Vous me permettrez d'ajouter que ce scepticisme dû à l'instabilité et à l'inefficacité des pouvoirs en France n'est pas seulement dangereux dans l'ordre intérieur. Je présidais, avant hier, à Strasbourg, une réunion groupant les représentants,

généralement clandestins, des nations captives, de celles qui n'ont pas encore connu la libération, de ces nations dont les représentants en France essaient de faire, en 1956 encore, ce que nous avons eu tant de mal à faire, d'Angleterre ou d'Algérie, entre 1940 et 1944.

Savez-vous que ces hommes estiment que nous décourageons ceux qui croient encore, chez eux, à la liberté, les meilleurs de ceux qui luttent chez eux pour l'indépendance nationale, pour la liberté, pour la dignité, que nous les décourageons par nos critiques amères, notre scepticisme et nos plaisanteries sur les institutions de la liberté ?

Que peuvent, en effet, penser de nos propos — et quelquefois même de ceux tenus à cette tribune — de nos mots d'esprit, de certaines plaisanteries de notre presse à l'égard du régime parlementaire, de la démocratie, de la liberté et du gouvernement d'opinion, que peuvent penser de ce scepticisme amer ceux qui se battent là-bas pour retrouver le régime parlementaire, la démocratie et la liberté d'opinion ? (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Mieux vaudrait que d'en plaisanter procéder aux réformes indispensables.

Au surplus — et ceci me ramène à l'Algérie et à l'outre-mer — si la France veut transférer généreusement comme il convient, à des institutions autochtones, la gestion et la responsabilité des affaires locales et territoriales, si elle veut s'engager sur la voie qui la conduira à une réelle décentralisation au profit de ces autorités locales et au besoin, dans le domaine de leurs intérêts propres, à une véritable autonomie de ces autorités, il faut à tout prix que son gouvernement, à elle, ait pouvoir, puissance et durée, non seulement pour mener à bien la réforme, mais aussi pour que la France ait le sentiment que son gouvernement central et ses institutions centrales sont redevenues assez fortes pour équilibrer les décentralisations et les autonomies concédées aux institutions territoriales et locales.

Vous comprenez bien qu'un gouvernement qui n'aurait que quelques mois devant lui n'entraînera ni la conviction de la France ni la confiance de ses interlocuteurs. Bien au contraire, le sentiment de l'impuissance gouvernementale empêchera la France d'adhérer de bon cœur aux réformes qui seront proposées.

Mes chers collègues, une réforme de notre Constitution commande la réforme de nos institutions d'outre-mer et la solution du problème algérien.

Nous avons proposé — et je terminerai sur ces explications — des réformes drastiques, sévères parce que devant l'importance de l'enjeu, la gravité du problème, l'urgence de la solution, des « réformettes » ne sont plus de mise.

Nous voudrions que la dissolution soit, en principe, à la disposition du Gouvernement à toute époque, et librement, comme cela se fait en d'autres grands pays démocratiques.

Nous voudrions qu'au début d'une législature un gouvernement de la législature puisse être constitué sur la base d'une charte de la législature établie en collaboration avec les partis de la majorité.

La charte de la majorité comporterait la délégation au Gouvernement de tous les pouvoirs qui lui seraient indispensables pour réaliser le programme que la charte aurait fixé. Et, pendant toute la législature, cette charte resterait la règle de la majorité et la garantie de sa cohésion.

Nous voudrions aussi que la motion de censure, telle qu'elle fonctionne, soit modifiée dans sa procédure et dans son fond, de manière à assurer à coup sûr la stabilité gouvernementale. L'exemple allemand est, sur ce point, digne de considération. Vous savez qu'en Allemagne un gouvernement ne peut être renversé par une motion de censure que si les auteurs de cette motion proposent en même temps le nom du successeur à la présidence du conseil. Ainsi, l'assemblée qui veut renverser le gouvernement doit, en même temps qu'elle accepte de le renverser, désigner celui qui doit le remplacer.

Si nous avions le courage d'introduire dans notre Constitution ces trois réformes essentielles: charte de majorité, avec délégation au gouvernement des pouvoirs nécessaires à la réalisation du programme inscrit dans cette charte, droit de dissolution accordé au président du conseil et à son gouvernement leur permettant de saisir l'opinion publique chaque fois qu'il est indispensable de le faire, comme cela se fait en Angleterre, motion de censure constructive avec obligation pour le Parlement de ne renverser le président du conseil qu'en désignant son successeur, nous aurions un pouvoir fort, assuré de la durée, de l'efficacité, de l'obéissance de ses fonctionnaires, des grands corps de l'Etat, capable d'inspirer confiance, susceptible d'assurer à la République la puissance qui lui permettrait de transférer sans danger aux autorités territoriales et locales de nos territoires d'outre-mer, les compétences nécessaires à une gestion autonome de leur propres affaires.

Monsieur le ministre résidant en Algérie, c'est parce que nous voudrions que la France fût généreuse dans ses réformes que nous souhaitons qu'elle soit forte, car elle ne sera généreuse que si elle se sent forte. C'est donc vraiment au cœur même du débat que nous avons engagé que se situe le problème de l'efficacité, de la stabilité et de la puissance des institutions de la République. (*Applaudissements au centre.*)

Je demande à tous nos collègues de bien vouloir y réfléchir et au Gouvernement de jeter toute son autorité dans la balance pour que, avant la fin de cette année, les réformes indispensables soient effectuées.

Je demande aussi à chacun de vous de bien vouloir méditer cette inscription qu'on trouva sur un vieux cadran solaire:

« Il est toujours plus tard que tu ne crois. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre André

M. Pierre André. Mesdames, messieurs, on se sépare pas arbitrairement les problèmes.

L'Algérie, en effet, dépend en partie du Maroc et de la Tunisie.

L'Algérie subit incontestablement l'influence du Caire, et il n'est guère possible de parler de l'Algérie en ignorant le colonel Nasser et le coup de force de Suez.

On ne peut pacifier l'Algérie si on ne règle pas la question de l'interdépendance du Maroc et de la Tunisie vis-à-vis de la France.

Un vieux Français musulman disait à Alger « Quand vous ouvrez la fenêtre de droite puis celle de gauche, cela fait un courant d'air au milieu. L'Algérie est dans le courant d'air. Pour qu'elle cesse d'en souffrir, eh bien! il faut fermer les fenêtres ».

Il n'est pas possible de parler de nos problèmes d'outre-mer sans examiner l'attitude de nos alliés en face de nos difficultés.

Je m'excuse si je ne peux pas admettre la séparation que vous semblez adopter et je désire dire un mot tout de suite au sujet de Suez parce que, ayant assisté au débat, entendu la réponse de M. le ministre des affaires étrangères, il me semble qu'un point capital n'a pas été soulevé ici.

Or, il l'a été dans la presse par mon ancien collègue et ami Philippe Barrès qui a publié dans *L'Information* une pertinente réponse à un article du *New York Herald Tribune* dans lequel un porte-parole officiel du Gouvernement américain déclarait:

« Le but suprême de l'Amérique est le triomphe de la liberté sur le communisme.

« Certes, elle attache la plus grande importance aux traités internationaux, et d'abord à l'alliance occidentale, mais elle pense que l'intérêt bien compris de la France, de l'Angleterre et de tout l'Occident est d'empêcher le glissement des peuples indécis derrière le rideau de fer.

« Elle a donc pris son parti de déplaire à 80 millions de Français et d'Anglais pour satisfaire plusieurs centaines de millions d'individus d'Afrique et d'Asie, Arabes, Pakistanais, Hindous, sans oublier, dit le porte-parole du Gouvernement américain, les Espagnols et les Italiens. »

Le journaliste estime que cette politique de Washington inquiète Moscou par l'attirance qu'elle exerce sur les pays sous-développés et que les siècles à venir y reconnaîtront une grande victoire américaine.

« Je ne veux pas souligner, écrit M. Philippe Barrès, longuement la puérilité évidente de ces vues. Que signifie, en politique, le fait de satisfaire des foules immenses et vagues ? A quoi cela les engage-t-il ? Tandis que la diminution de l'Angleterre et de la France atteint directement l'alliance occidentale, c'est-à-dire l'Amérique dans sa sécurité.

« Mais, plaçons-nous sur le terrain que le journaliste a choisi, continue Philippe Barrès, celui de l'anticommunisme.

« Depuis la fin de la guerre, depuis plus de dix ans, le gouvernement américain a proclamé avec nous, ses alliés, que l'avenir du monde occidental dépend de notre aptitude à conserver certaines positions stratégiques, économiques et d'influence politique et spirituelle. Pour le maintien de ces positions, le Gouvernement américain s'est engagé sans réserve, entièrement et publiquement, dans l'emploi d'une seule méthode, qu'il a même prétendu imposer à ses alliés. Rejetant et condamnant les voies de la domination militaire et administrative sous le nom de colonialisme, il a fondé tout son effort, pour soustraire les pays attardés d'Afrique et d'Asie au communisme, sur l'influence économique, c'est-à-dire sur les investissements.

« Washington a créé ainsi une situation telle que sa réussite ou sa défaite mondiale — et celle de tout l'Occident — devant l'expansion communiste dépendent du résultat des investissements dans les pays sous-développés.

« Du Maroc au Sud-Viet-Nam, en passant par l'Afrique noire, le proche Orient et les Indes, il s'agissait de savoir si les pays sous-développés, libérés de tous autres liens seraient solidaires de l'Occident du seul fait des investissements occidentaux.

« Les choses étant ainsi, l'Egypte, inspirée et soutenue partiellement par la Russie, a fait une certaine réponse en saisissant le canal, cet investissement type de l'Occident. L'Egypte a signifié à l'Amérique et à tous ses alliés capitalistes: Investissez, mais ce sera à fonds perdus. Vous avez cru nous appâter avec vos dollars et votre technique, nous lier ensuite par le respect des lois qui régissent les affaires dans les pays capitalistes et libéraux, mais nous avalons l'appât et nous coupons votre ligne parce que nous rejetons votre loi.

« Cette réponse égyptienne, du jour où les Occidentaux s'abstenaient de réagir devant la saisie du canal et se bornaient à « discutailler », sans aboutir, sur la liberté de la navigation, il était clair qu'ils l'acceptaient.

« Il était clair aussi que dans les tractations sur le groupement des usagers et autres formules de conciliation, la Russie, une fois mêlée à la discussion, ne permettrait jamais de revenir sur ce qui constituait son succès. La saisie du canal de Suez, tolérée par l'Occident, ne détruit pas seulement la possibilité pour l'Etat américain et pour les autres Etats occidentaux d'investir utilement dans les pays sous-développés; elle décourage aussi les investissements privés; elle paralyse le libre fonctionnement du capitalisme occidental dans les pays qu'il s'agissait de disputer ainsi au communisme.

« Désormais, pour rendre quelque sécurité aux investissements occidentaux, il faudrait pouvoir revenir à quelque forme de protection administrative et militaire, mais l'Amérique elle-même a discrédité cette protection.

« On peut retourner comme on voudra les éléments de cette situation. Sommairement, ils sont tels et ne souffrent pas d'échappatoire.

« A travers l'Egypte et Suez, la Russie a contré implacablement la naïve manœuvre américaine d'emprise économique, elle a cassé le principe même de l'emploi de l'immense force économique américaine dans les pays sous-développés. Elle oblige à repenser toute la politique de Washington et des autres puissances occidentales en face de l'Afrique et de l'Asie, car cette politique, telle que Washington la concevait et nous engageait à la poursuivre, est aujourd'hui par terre. »

Alors, j'affirme, quoi qu'en pensent nos amis américains, que le coup de force impuni de Nasser est aussi une défaite américaine. Actuellement, dans toute l'Afrique du Nord, Algérie comprise, les Musulmans baptisent les enfants qui viennent au monde des prénoms de Nasser pour les garçons et de Nassera pour les filles. On ne les baptise pas « Dulles » ou « Eisenhower ». (*Sourires.*)

Je reviendrai sur cette question parce que l'erreur de jugement que nos amis américains ont commise risque de coûter fort cher au monde civilisé.

La rébellion algérienne — il n'est peut-être pas mauvais de le rappeler — a éclaté le 1er novembre 1954 dans les montagnes des Aurès-Nementchas. A cette époque, M. Pierre Mendès-France était président du conseil et M. Mitterrand, ministre de l'intérieur. La révolte s'est développée peu à peu, en raison d'une inexplicable passivité pendant près de 18 mois. Elle s'est étendue grâce à une implantation à la fois politique et militaire.

La rébellion algérienne est dirigée du Caire par des hommes comme Ben Bella en liaison étroite avec les services spéciaux de l'Egypte et de la ligue arabe.

La rébellion s'est installée en faisant régner la terreur. Je voudrais en rappeler de cette tribune un seul exemple. Après avoir lancé le mot d'ordre « Défense de fumer », les fellagha coupent le nez et les lèvres aux musulmans qui enfreignent la consigne. Les musulmans connus comme étant pro-français sont égorgés. Quand la terreur règne dans un douar, les fellagha contraignent la population à participer aux entreprises de sabotage: coupures de routes, destruction de poteaux télégraphiques, égorgement du bétail, incendie des écoles et des fermes. Tout refus d'obéissance des requis est sanctionné par la mort.

Au début de 1956, les rebelles disposaient de 15.000 hommes formés en bandes de 50 à 200 hommes, et ces hommes étaient armés de fusils de guerre. A ces bandes organisées militairement s'ajoutaient environ 20.000 supplétifs possédant des fusils de chasse. Ces bandes organisées et ces supplétifs pouvaient faire appel à 100.000 sympathisants également armés de fusils de chasse.

Pour comprendre l'importance de l'effort militaire que nous devions accomplir, il faut se souvenir que plus de 7.500 points sensibles doivent être protégés en permanence sous peine d'asphyxie de l'économie algérienne. Cette protection immobilise 15 à 20 hommes par point sensible, soit au total 140.000 à 150.000 hommes.

Ce seul fait explique la nécessité où nous sommes d'entretenir en Algérie des effectifs nombreux. La seule présence de l'armée protège et rassure les populations et interdit toute possibilité de soulèvement généralisé.

Dans tous les secteurs tenus par nos troupes, nous avons créé une zone de pacification et une zone opérationnelle.

Dans certains secteurs, l'armée a procédé au recensement de la population masculine. Chaque Musulman recensé se voit attribuer une carte d'identité comportant sa photographie et ses empreintes digitales. Ce système permet un contrôle précis et rapide de la population. Il m'apparaît tellement efficace que je ne comprends pas, monsieur le ministre résidant, pour quelle raison nous n'avons pas procédé, en Algérie, à un recensement général de la population masculine. Ce recensement devrait être entrepris immédiatement, avec la collaboration des services du gouvernement général, du ministère de l'intérieur et de l'armée; il nous permettrait certainement de voir un peu plus clair dans la situation.

Je désire signaler à l'attention de l'Assemblée et du pays le travail de pacification accompli par les officiers des sections administratives spéciales, les officiers S. A. S. Ces officiers, qui ne sont pas assez nombreux, entrent en contact direct avec la population et lui expliquent notre action de pacification, au cours de causeries fréquemment renouvelées; ils font aimer et respecter l'armée et la France, car leur humanité contraste singulièrement avec la sauvagerie des hors-la-loi.

Ils délivrent les Musulmans de la terreur; ils prennent soin des populations qui leur sont confiées en leur procurant du travail, en traçant des routes et des pistes, en reconstruisant les écoles brûlées par les barbares, en bâtissant des maisons, en associant les Musulmans, dans un climat de confiance et d'amitié, à leur entreprise de paix, de concorde et de civilisation.

Ce sont ces officiers S. A. S., puissamment aidés par nos médecins qui prodiguent leurs soins gratuits aux Musulmans, qui font en Algérie la reconquête des cœurs et des âmes.

Pour être durable et profond, ce travail exige que les unités qui s'y livrent demeurent sur place, que les contacts avec la population musulmane soient étroits et permanents, que nos officiers s'ingénient à éduquer les Musulmans afin que ceux-ci soient associés le plus vite possible à notre campagne de pacification.

Dans de nombreuses régions, des progrès considérables ont été accomplis grâce à l'action de l'armée française, des officiers S. A. S. et de nos médecins. Mais il ne faut pas, on l'a déjà fait remarquer tout à l'heure, demander à l'armée d'accomplir une tâche qui n'est pas la sienne.

Elle peut combattre et décimer les bandes rebelles; elle peut pacifier les régions purgées des fellagha, mais elle est impuissante contre le terrorisme qui s'exerce dans les villes.

Pour combattre le terrorisme, il faut disposer d'une police nombreuse et agissante. M. le ministre résidant considère-t-il que les effectifs dont il dispose sont suffisants ? Je pose la question parce que je suis étonné de constater que de nombreux attentats terroristes demeurent encore impunis.

Les hommes qui nous combattent en Algérie ne reculent devant aucun moyen. Ils veulent nous chasser d'Algérie et pas autre chose. Les Musulmans se demandent encore aujourd'hui, dans certaines régions, de quel côté se trouve la force. Ils aiment la justice et ils respectent la force. Leur religion leur fait un devoir de considérer que celle-ci est une manifestation de la protection divine. Pour eux, comme pour nous d'ailleurs, mais à un degré plus intense, la justice sans la force n'est qu'impuissance, de même que pour nous la force sans la justice n'est que tyrannie.

Or les Musulmans ont, hélas! l'impression que nous ne sommes ni forts ni justes parce que les terroristes, régulièrement jugés, ayant reconnu leurs forfaits ou pris sur le fait et condamnés à mort par des tribunaux réguliers, ne sont pas exécutés.

Depuis de nombreux mois, les dossiers des condamnés à mort transmis au conseil supérieur de la magistrature demeurent en suspens. Les criminels ne sont pas exécutés; les sentences ne sont pas appliquées.

J'ai dit aux responsables qui gouvernent la France que la non-exécution des criminels condamnés à mort a pour conséquence d'exalter le moral des fellagha, qui ne voient dans notre carence qu'un signe de faiblesse ou de peur... (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. Jean Crouzier. Sûrement!

M. Pierre André. ... et de détruire, par contre, le moral des Musulmans fidèles.

La non exécution des sentences trouble la population européenne. Elle indigne les familles des victimes. Elle fait douter de notre volonté de justice et elle sape le moral de notre armée.

Notre faiblesse en face des criminels n'est pas explicable. L'exécution des sentences porterait un coup plus sensible à la rebellion que l'envoi de dix divisions de renfort. Pas un seul responsable civil ou militaire de la pacification de l'Algérie — ceux qui sont au banc du Gouvernement ne me démentiront sans doute pas non plus — ne m'a jamais sur ce point apporté de démenti.

La non exécution des sentences encourage les terroristes à persévérer dans l'action criminelle. Ceux qui hésitent devant leur devoir sont en partie responsables du sang versé dans les villes d'Algérie par des misérables qui tuent indistinctement femmes, hommes et enfants, à peu près certains de ne pas risquer leur vie quand ils sont arrêtés.

Entendez-moi bien, mes chers collègues. Je ne proteste que contre la non exécution des sentences qui visent des criminels de droit commun coupables d'attentats terroristes dont les victimes sont le plus souvent des femmes, des hommes et des enfants innocents et désarmés, comme le rappelait avec force M. Tixier-Vignancour.

Notre armée est engagée en Algérie dans une forme de lutte révolutionnaire qui est celle-là même que Mao Tse Toung a très nettement définie dans ses ouvrages et qui est fort éloignée de cette guerre classique dont les principes sont enseignés à notre école de guerre.

Fort heureusement, beaucoup de nos officiers, mûris par leur expérience d'Extrême-Orient, retrouvent en Algérie la technique de la guerre révolutionnaire et s'acharnent à découvrir les parades nécessaires.

Nous ne rendrons jamais à l'armée française un hommage assez digne de son courage, de son abnégation, de sa merveilleuse faculté d'adaptation à tous les échelons, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse des cadres d'active ou des rappelés.

Tous ceux de nos collègues qui ont vu l'armée française à l'œuvre en Algérie savent qu'elle a pleinement conscience de sa tâche. Elle remplit son devoir dans un esprit à la fois humain et novateur. Sa confiance dans l'avenir reste entière, sous réserve que le Gouvernement affirme sa détermination de combattre le défaitisme. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

L'armée comprend mal que rien ne soit fait d'efficace contre la trahison. Elle admet difficilement de trouver dans les mains des fellagha des tracts ou des manifestes reproduisant les propos écrits de certains de nos compatriotes.

L'armée, chargée de défendre la population musulmane contre les terroristes, ne peut concevoir que la qualité d'interlocuteur soit un jour reconnue à ceux qui ont déjà massacré avec un raffinement de tortures abominable plusieurs centaines de Français d'Algérie d'origine européenne et plus de trois mille Français musulmans.

L'armée désire que sa liberté d'action soit préservée dans toute l'Afrique du Nord. Elle sait, monsieur le secrétaire d'Etat à la guerre, que les coups les plus durs lui sont portés en ce moment aux frontières tunisienne et marocaine. Une force militaire qui laisse peu à peu prescrire ses droits est vouée à la mort lente.

Il y a, parmi nos cadres en Afrique du Nord, vous le savez, des sous-officiers et des officiers qui n'ont pratiquement jamais cessé de se battre depuis 1940. Ces hommes ont le droit d'exiger que le Gouvernement oppose un refus catégorique à toutes les formes possibles de trahison, comme elle a besoin, cette armée, de sentir derrière elle toute la nation. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Son échec en Algérie est militairement impensable; mais s'il se produisait par d'autres voies ce serait aussi l'échec de la France.

Nous ne garderons pas l'Algérie à la France si nous ne réglons pas rapidement la question de la fermeture des frontières algéro-marocaine et algéro-tunisienne. Il est clair pour tous ceux qui ne se bercent pas de chimère que les stratèges du Caire, forts des conseils qui leur sont donnés par les maîtres de la subversion mondiale, mettent en œuvre contre nous trois formes d'attaque: la tactique de subversion en Algérie, les menaces de flanc par les frontières du Maroc et de la Tunisie, enfin la menace vers le sud sur le Sahara.

J'enregistre avec plaisir votre signe d'approbation, monsieur le secrétaire d'Etat à la guerre.

Le Maroc et la Tunisie sans aucun lien d'interdépendance avec notre pays pour l'instant, connu de nous du moins, jouissent de tous les attributs de la souveraineté: diplomatie, armée, police, information. Des armées nationales ont été constituées par nos soins. Nous n'avons même pas, à ma connaissance, pris la précaution d'en limiter les effectifs.

Alors, je pose la question: qui pourra empêcher les dirigeants du Maroc et de la Tunisie de faire livrer par tel Etat de leur choix, pour leurs forces nationales, des armes qui seraient ensuite acheminées vers l'Algérie? Qui empêchera ces forces nationales tunisiennes et marocaines d'instruire des volontaires algériens?

J'affirme que, sans l'appui du Maroc oriental, la rébellion en Oranie serait matée depuis longtemps.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre nouveau signe d'approbation.

M. le ministre résidant en Algérie. Cela ne fait pas de doute.

M. Pierre André. Cela ne fait pas de doute, dites-vous, monsieur le ministre; alors, je me permets d'insister sur ce problème, qui me paraît le plus grave de tous.

S'il est vrai que la fermeture de la frontière marocaine permettrait rapidement la pacification de l'Algérie, le devoir essentiel du Gouvernement n'est-il pas de s'efforcer d'obtenir, et très vite, par la négociation, par la voie diplomatique, la fermeture de cette frontière?

Par ailleurs, en Libye, les armes sont vendues presque officiellement, vous le savez aussi. Elles ont même un cours: une grenade vaut 100 francs, un fusil 5.000 francs, une carabine américaine 15.000 francs, une mitraillette 25.000 francs.

Le grand maître du trafic des armes pour l'Algérie à travers le monde est un ancien officier nazi de S. S., qui s'appelle Otto Skorzeny et qui est installé à Madrid sous le couvert d'un bureau d'import-export. Des bureaux de recrutement de volontaires sont installés à Oudjda et à Berkam. Le gouverneur d'Oudjda aide officiellement les rebelles algériens. Chaque fois que les fellagha sont pourchassés par nos troupes, ils passent au Maroc, où il nous est interdit de les suivre.

Au delà de Meknès, personne n'obéit au sultan du Maroc. Déjà on signale que des mitrailleuses lourdes et des mortiers que nous avons livrés à l'armée royale marocaine ont disparu. Un jour qui n'est plus très éloigné, il est possible que des quantités d'armes de l'armée marocaine passent entre les mains des hommes de l'armée de libération. Ce jour-là, les Rifains franchiront la frontière algérienne.

Les blessés fellagha sont soignés en Tunisie dans les hôpitaux de Tozeur et de Gafsa. Dans le Sud tunisien, des caravanes transportent en Algérie les armes venues de Tripoli.

La menace par le sud n'est pas moins précise. A partir du Sahara espagnol, du Rio de Oro et de la Libye, l'incendie peut gagner toutes les populations de notre Sahara français. Vous n'ignorez pas que les tribus Reguiba, fortes de 40.000 hommes, entre les confins algéro-marocains et la Mauritanie, reçoivent des armes en provenance du Rio de Oro et du Maroc. Une forte pression peut ainsi être exercée sur Tindouf, porte de la Mauritanie et clé des richesses minières du Sahara occidental.

Tant de faits convergents prouvent qu'un plan d'action forgé au Caire est méthodiquement appliqué pour nous chasser d'Afrique. Il est significatif, à ce point de vue, que le comité de libération du Caire se soit tout récemment assuré les services de l'ancien député mauritanien Horma Ould Babana. Et il est pitoyable de lire sous la plume de certains journalistes français que les Européens pourraient, demain, remplacer la France en Afrique.

Si la France capitulait à Alger, ce n'est pas une collaboration eurafricaine qui lui succéderait. L'Egypte, appuyée sur le monde soviétique, ou à la rigueur — et je n'y crois guère — les Etats-Unis anticolonialistes, sont les seuls héritiers possibles de l'empire français.

Pour prévenir les menaces qui visent le Sahara à partir de la Libye et du Rio de Oro, nous devons, monsieur le ministre résidant, maintenir nos garnisons au Fezzan au lieu de les évacuer. Notre départ serait interprété dans tout le monde arabe comme un nouvel aveu de notre faiblesse, comme le glas de notre destin au Maghreb.

Les diplomates qui y sont n'ont jamais sondé l'âme arabe, pour laquelle compte seulement l'affirmation de la force qui est une grâce divine. Mais, peut-être, monsieur le ministre, nos diplomates pourraient-ils utilement rappeler à nos amis anglais et américains qu'il n'est pas possible de croire qu'ils n'ont aucune influence sur la Libye et sur l'Espagne.

On ne peut résoudre le problème algérien sans se préoccuper de l'appui que la rébellion reçoit du Maroc et de la Tunisie. La politique, que je juge catastrophique, que nous avons pratiquée avec les deux anciens protectorats, et contre laquelle, pour ma part, je n'ai jamais cessé de protester, était justifiée pour ses promoteurs par la promesse d'une collaboration amicale et confiante avec les hommes du Néo-Destour et de l'Istiqlal. Ils nous avaient franchement combattus: on nous répétait qu'ils attendaient d'être au pouvoir pour nous prouver qu'ils étaient des hommes sûrs et solides. Ils y sont aujourd'hui. Que font-ils? Eh bien! ils font cause commune avec nos ennemis et proclament en toute occasion leur sympathie agissante pour les fellagha algériens.

Où sont et que sont devenues les promesses de l'indépendance dans l'interdépendance? J'ai demandé, monsieur le ministre résidant, il y a plusieurs mois déjà, à M. le président du conseil, par une question écrite, de bien vouloir publier un livre blanc sur les négociations qui ont conduit les protec-

torats de Tunisie et du Maroc des traités du Bardo et de Fez à l'autonomie interne puis à l'indépendance sans contre-partie. Le Gouvernement a le devoir de faire connaître toute la vérité au Parlement et au pays sur cette longue suite d'abandons et de démissions. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Il ne faut pas, monsieur le ministre résidant, que les Français n'aient d'autres pièces à consulter que les mémoires écrits par d'anciens ambassadeurs civils ou militaires.

Nous savons bien que ceux qui ont ocupé de grands postes ne songent qu'à se justifier aux yeux de leurs compatriotes et de l'histoire. A l'époque où nos ambassadeurs étaient choisis dans la carrière, ils avaient la pudeur de n'étaler leurs souvenirs sur la place publique que très longtemps après leur passage dans leur fonction et souvent après leur mort. Si je n'apprécie pas beaucoup leur précipitation, je suis davantage enclin à la reprocher à ceux qui les ont désignés, parce que ces agissements nous prouvent que le choix des hommes n'était peut-être pas très heureux.

Néanmoins, j'insiste sur ce point, je demande au Gouvernement de publier un livre blanc sur les tractations qui ont conduit depuis quelques années la Tunisie et le Maroc des traités du Bardo et de Fez à l'autonomie, puis à l'indépendance avec promesse d'interdépendance.

Quelles que soient, d'ailleurs, les erreurs et les fautes du passé, nous aimerions beaucoup les voir cesser.

Le président du conseil français n'a pas voulu pratiquer la politique que j'appelle la politique du crime qui paye. Vous avez dit non à la rébellion algérienne; vous avez eu raison. Le peuple français, malgré les masochistes de la capitulation, vous a donné lui aussi raison en vous apportant plus de trois cents milliards de francs destinés en grande partie à l'Algérie française.

Si vous désirez hâter la pacification — et je suis persuadé que c'est votre souci constant — vous devez aussi reviser votre politique à l'égard du Maroc et de la Tunisie. Nous voulons bien que la France soit généreuse, comme le demandait tout à l'heure M. Teitgen, mais nous ne voulons pas qu'elle soit le mari bafoué dont parlait hier, à cette tribune, M. le ministre des affaires étrangères.

Alors je préfère vous dire nettement que personne ne comprend que la France donne de l'argent à des pays qui soutiennent nos ennemis et encouragent ceux qui tuent nos enfants. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Personne ne comprend que la République française accorde un soutien sans condition à un peuple qui a choisi le système politique du parti unique où on obtient, lors des consultations électorales, 99,9 p. 100 des voix.

M. Bourguiba vous montre, mesdames, messieurs, de temps à autre, comment et de quelle façon, il comprend la démocratie en pendant haut et court les opposants pris les armes à la main.

Personne ne comprend que ceux qui sont incapables d'exercer leur autorité pleine et entière au Maroc se posent aujourd'hui en courtiers et prétendent intervenir dans nos affaires en Algérie.

C'est l'anarchie qui règne dans l'empire chérifien et les 400.000 Français qui y vivent se sentent menacés dans leurs biens et dans leur vie. Nous assistons à des expulsions spectaculaires et nous ne constatons aucune réaction virile de la part du Gouvernement français.

Sachez, mesdames, messieurs, que si demain vous preniez la décision catastrophique de retirer les troupes françaises du Maroc, 400.000 Français seraient en danger de mort. Leur unique sauvegarde est la présence de nos troupes. Sachez aussi que les Français ressentent avec une amertume grandissante les humiliations dont leur pays est l'objet et qu'ils attendent que vous mettiez un frein à la liste trop longue et trop cruelle de nos abandons.

Oh ! je sais bien — M. Pierre-Henri Teitgen s'en est fait éloquemment l'écho tout à l'heure — qu'une campagne est amorcée par certains hommes politiques et certains journalistes. Il parlait d'un bruit qui rase les murs. Mais non, on commence à en parler ouvertement. On incite la France à renoncer à l'Union française et l'on a, pour cela, des arguments admirables.

On veut nous persuader, on veut persuader l'opinion métropolitaine que le renoncement total et immédiat de notre pays à sa vocation de grande puissance d'outre-mer serait le remède miraculeux à la plupart de nos difficultés actuelles. L'argument le plus souvent invoqué n'est nullement celui que citait M. Pierre-Henri Teitgen, c'est-à-dire l'exemple de la Suisse, de la Suède et de la Norvège. C'est celui de l'Allemagne et de l'Italie. On nous dit: remarquez, ces deux pays ont subi la guerre comme la France et, en l'espace de dix ans, leur remontée économique et industrielle a été magnifique.

Ceux qui citent l'exemple de l'Allemagne et de l'Italie oublient simplement que la reconstruction des maisons est loin d'être achevée en Allemagne comme en Italie et que, d'autre part, l'Allemagne traîne un million et demi de chômeurs et l'Italie deux millions.

Il n'est pas probable, mais il est certain que la disparition des territoires d'outre-mer aurait pour première conséquence l'apparition du chômage en France. Ceux qui nous poussent à renoncer à la présence française outre-mer n'ont jamais réfléchi aux convulsions économiques et politiques que ce renoncement entraînerait dans la métropole.

En 1955, il faut le dire, sur un total de 1.695 milliards de francs d'exportations françaises vers l'étranger, 534 milliards étaient destinés à l'outre-mer, soit 33 p. 100. Si demain la France cessait ses exportations vers les territoires français d'outre-mer, elle perdrait un tiers de son marché extérieur.

Sur un total de 1.656 milliards d'importations effectuées en France métropolitaine pendant l'année 1955, 408 milliards provenaient de l'outre-mer français, soit 25 p. 100. Si l'outre-mer français cessait d'exister, nous serions contraints d'acheter à l'étranger, en devises fortes — dollars ou livres sterling — les marchandises que nous importons de notre Union française.

On nous rétorque que nous pourrions parfaitement conserver nos relations commerciales avec nos territoires d'outre-mer.

M. Henry Bergasse. On le disait aussi pour l'Indochine!

M. Pierre André. Je vous demande de réfléchir à ce qui s'est passé depuis les accords de Genève.

La France faisait avec l'Indochine, avant 1954, un chiffre d'affaires de près de 150 milliards de francs par an. Ce chiffre est tombé à dix milliards. Pourquoi ? Vous le savez aussi bien que moi: à partir du moment où un territoire qui appartenait à l'Union française nous quitte, il quitte en même temps la zone franc pour entrer dans la zone dollar ou la zone sterling; à ce moment, les marchandises françaises, qui n'ont malheureusement pas des prix compétitifs, ne peuvent lutter contre la concurrence à la fois américaine, anglaise, australienne, japonaise et allemande et nous perdons nos marchés.

C'est ce qui se passerait si nous abandonnions les territoires d'outre-mer.

Me direz-vous que c'est là une raison assez mercantile, assez servile ? Je l'admets et, cependant, si nous devions « manger » de l'argent sur les territoires d'outre-mer, si le maintien de l'Union française devait être toujours déficitaire — ce qui n'est pas le cas, vous le savez — nous aurions encore l'obligation de la conserver.

Je vous demande de songer, mesdames, messieurs, aux richesses du sous-sol africain.

Monsieur le ministre résidant, je crois que je puis vous faire cette confidence: je suis persuadé que nous ne connaîtrions pas les difficultés que nous rencontrons actuellement si l'Afrique française ne dégageait pas une forte odeur de pétrole. (*Applaudissements à droite.*)

Même si nous devions y perdre un peu d'argent, nous avons le devoir de nous maintenir fermement en Afrique, si nous voulons demeurer un peuple libre.

On a entrepris la grande manœuvre d'encerclement par le Sud. Nous affirmons que la Méditerranée doit demeurer une mer libre, hors d'atteinte des Soviets. Il y va de notre vie, de l'existence de notre nation, de notre indépendance et de la paix du monde.

Il suffit de regarder une carte pour comprendre que l'organisation défensive de l'Europe occidentale s'écroulerait si la Méditerranée du Sud était aux mains des amis des Soviets. Nous serions encerclés, nous n'aurions plus aucune possibilité de défense, l'Europe tomberait comme un fruit mûr sous la domination communiste.

Voilà ce que nos gouvernants ont l'impérieux devoir de faire entendre à nos alliés anglo-saxons. En présence de nos épreuves en Afrique du Nord, les deux puissances amies ont à remplir leur tâche d'alliées, sinon notre Gouvernement serait contraint de poser une question extrêmement grave. Pour ma part, je n'hésite pas à le faire ce soir.

Je sais qu'on ne doit jamais faire de sentiment en politique étrangère. Je me défends mal, cependant, d'avouer mon amitié, ma sympathie, mon admiration même pour les Etats-Unis d'Amérique et pour le peuple américain. Je n'oublie pas les immenses services que ce peuple a rendus à mon pays, mais je pose tout de même la question, monsieur le président du conseil: est-ce que le temps n'est pas venu de procéder à une revision de notre politique à l'égard des Etats-Unis ?

Il est souhaitable de nous concerter auparavant avec la Grande-Bretagne. L'occasion est favorable puisque nous célébrons l'étroite entente entre Londres et Paris. Alors, profitons de cette atmosphère exceptionnelle puisque les dangers qui menacent la France et l'Angleterre en Afrique sont les mêmes, comme sont les mêmes ceux qui les menacent en Extrême-Orient.

Certes, nous devons tout tenter pour maintenir l'association entre les alliés du pacte Atlantique, mais nous avons le devoir

de reviser les termes de cette association et de poser clairement et fermement nos conditions.

Il y a — cela ressort à l'évidence du discours prononcé hier à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères — une mésentente, un désaccord entre nous et les Etats-Unis d'Amérique. Nous sommes alliés et nous nous sommes engagés à donner notre appui aux Etats-Unis dans un conflit avec l'U. R. S. S. et réciproquement. Ils participent à la défense éventuelle de l'Europe occidentale en cas de d'agression soviétique.

Il n'y a rien d'autre sans doute dans le pacte Atlantique. Cependant, il existe un malentendu entre les parties sur l'esprit du traité, sur le sens et l'étendue de la coopération occidentale.

Nous nous trompons certainement quand nous pensons que les Américains désirent soutenir nos intérêts dans le monde. Nous avions cru naïvement qu'il était normal qu'un allié soutienne ses amis et les aide à surmonter les difficultés qu'ils rencontraient.

En termes plus nets, l'Amérique est-elle décidée à jouer en Afrique — comme je l'ai montré au début de cet exposé en lisant l'article d'un journaliste américain porte-parole du gouvernement — une autre carte que la nôtre, voire celle de nos adversaires ? Il est désagréable à constater, mais il est de plus en plus évident que le département d'Etat préfère la carte arabe au Moyen-Orient comme en Afrique. C'est d'ailleurs son droit. C'est certainement une erreur qui coûtera très cher un jour aux Américains. Mais c'est aussi notre droit à nous, mieux: c'est notre devoir, au lieu de nous plaindre et de récriminer, de tirer les conséquences de cette attitude.

Pensez-vous, monsieur le président du conseil, que nous sauverons l'alliance atlantique en nous montrant faibles ? Et préférons-nous l'alliance américaine à notre maintien en Afrique ? Est-ce que la France est capable du sursaut national qui nous permettra de défendre, même sans les Américains, notre position en Afrique du Nord ?

Le vigoureux effort accompli depuis quelques mois répond de l'avenir. L'aveuglement américain serait une excuse sans valeur. La défense du pays ne peut être subordonnée à l'intelligence de l'étranger.

Je sais qu'il se trouvera des esprits pour m'accuser demain de faire le jeu des Soviets. J'ai répété cent fois à cette tribune que les Russes manœuvraient sans cesse en exploitant les difficultés — quand ils ne les suscitent pas — que la France et l'Angleterre rencontrent en Afrique et au Moyen-Orient pour désarticuler le pacte de l'Atlantique.

Il faut sauver l'esprit du pacte de l'Atlantique, en en réformant la lettre, afin d'empêcher qu'il ne perde toute efficacité.

Ce n'est tout de même pas, mes chers collègues, notre faute si le secrétaire d'Etat américain ne veut pas comprendre ce que le Pentagone pourrait lui expliquer aussi bien que nous: la France et l'Angleterre, chassées d'Afrique, seront remplacées par des pays prétendument baptisés indépendants, qui tomberont sous la coupe des Soviets, et les positions défensives de l'Europe occidentale seront tournées par le Sud.

Ce n'est pas notre faute non plus si les Etats-Unis, qui ont pris le commandement des nations libres au nom de la puissance, de la jeunesse et de l'efficacité, nous ont, en trois circonstances décisives, imposé la tutelle d'un vieux monsieur très fatigué. Je me permets de rappeler vos souvenirs: en 1919, Wilson, avec ses quatorze points, qui déraisonnait déjà, guetté par la paralysie générale; à Yalta, M. le président Roosevelt, qui était moribond et qui ne rentra dans son pays que pour mourir; aujourd'hui, M. Eisenhower, qui est un très grand malade (*Mouvements divers à gauche.*)

Est-ce que ce n'est pas dramatique ?

Je ne comprends pas ces mouvements. Je ne fais que rappeler des faits historiques.

Devons-nous sacrifier notre avenir et celui de la jeunesse française, qui monte en rangs serrés, parce que les émotions sont interdites par la Faculté au candidat du parti républicain ? (*Très bien! très bien! à droite. — Mouvements divers.*)

Les Etats-Unis exercent incontestablement, depuis dix ans, une influence prépondérante dans la conduite des affaires mondiales. Je n'aurai pas la cruauté de dresser le bilan des défaites diplomatiques et politiques du monde libre depuis 1945.

Si ce bilan est déficitaire pour le monde libre, il est désastreux pour la France. Sans doute n'est-ce pas entièrement de la faute des Américains. C'est d'abord de la nôtre, parce que nous paraissons souffrir dans ce pays d'un complexe d'infériorité.

Des hommes politiques français pensent et agissent souvent comme si nous avions été définitivement vaincus en 1940 et éliminés de la scène du monde, comme le souhaitaient nos ennemis.

Or, la France, mesdames, messieurs, malgré ses imperfections et peut-être son mauvais système politique, que dénonçait tout à l'heure M. Teitgen, s'est redressée magnifiquement. En 1945, au lendemain de la Libération, nous n'avions plus de chemins de fer, nos routes étaient délabrées, les ponts sur nos rivières étaient détruits, l'industrie agonisait, l'agriculture ne valait guère mieux; nous manquions de pain, de beurre, de lait, de viande et nous frôlions la révolution sanglante. Notre pays était un champ de ruines et l'étendue du désastre ternissait notre victoire parce que nos cœurs étaient angoissés devant l'immensité de la tâche de relèvement.

Onze ans plus tard, nous pouvons, malgré les failles, nous féliciter hautement des résultats atteints. Presque toutes les destructions de la guerre sont effacées. Notre capacité de production est supérieure à ce qu'elle était en 1939. Notre pays est en pleine expansion.

Quand nous contemplons les réalisations françaises dans les territoires d'outre-mer, que ce soit en Indochine, au Maroc, en Tunisie ou en Algérie, nous pouvons éprouver un sentiment de fierté. Les pays qui prétendent aujourd'hui nous donner des leçons auraient beaucoup à apprendre de nous et, surtout, à venir chez nous chercher des exemples.

Nos ingénieurs, nos techniciens et nos ouvriers comptent parmi les meilleurs du monde. J'en trouve la preuve dans le fait que l'industrie française, mise en concurrence, en Amérique du Sud, avec les industries américaine, anglaise et allemande, a enlevé des marchés extrêmement importants, battant ses adversaires sur le terrain de la seule haute qualité technique, sinon sur celui des prix.

Le redressement français, depuis 1945, devrait permettre à nos gouvernants de tenir un langage de légitime fierté nationale.

Il est inadmissible que des hommes politiques affirment du haut de la tribune de cette Assemblée — comme nous l'avons entendu parfois — que la France est incapable d'entreprendre et de faire aboutir certaines entreprises qui ne seraient pas à son échelle.

Quelle échelle ? Car, enfin, c'est chez nous, en France, qu'ont été réalisés, depuis dix ans, le plus long pipe-line, le plus grand hangar pour avions, le plus long viaduc en acier soudé, le four solaire le plus moderne, l'hélicoptère qui a battu le record d'altitude, la locomotive la plus rapide et nous serons les premiers, dans le monde, à posséder une usine marémotrice.

Mais, ces choses-là, le Parlement les ignore. Il ne les évoque jamais, et en France on n'en parle pas. C'est à l'étranger que nos exploits, dans ces domaines, sont admirés.

Non! La France n'a, en rien, dégénéré. Ce n'est pas un pays trop petit, trop faible, sans imagination, sans grandeur, incapable de rivaliser avec ses puissants alliés. Elle démontre chaque jour le contraire.

Quand nous tenons ce langage, des hommes solennels, qui ont souvent tout compromis quand ils étaient au pouvoir, nous répliquent doctement que nous sommes des attardés, des rétrogrades et que notre patriotisme n'est plus de mise dans un monde où seuls comptent les grandes masses et les grands marchés.

La France de 1945 était un empire de plus de 100 millions d'hommes. Les hommes solennels ont entrepris la liquidation de la grande masse de l'empire français, qui constituait également un grand marché.

Notre nationalisme français est détestable, paraît-il, mais celui de M. Bourguiba, de M. Ferhat Abbas ou de M. Bekkai est respectable.

Quand je contemple les résultats obtenus par mon pays grâce à ses ingénieurs, à ses techniciens, à ses savants et à ses ouvriers, je ne peux pas croire que la France soit incapable de faire bonne contenance dans le monde.

Je ne dis pas, personne n'a jamais dit à cette tribune: « La France seule », mais on ne peut rien faire de grand ni de durable en escamotant le sentiment patriotique français.

Oh! je sais, nos adversaires, déclarés ou sournois, ne nient pas expressément la patrie, ni l'attachement que nous lui devons; mais ils ont comme la pudeur de la proclamer et soupçonnent immédiatement celui qui l'invoque de verser dans un nationalisme abusif.

C'est tout de même étrange: notre patriotisme à nous les gêne tandis qu'ils ne se font pas faute d'exalter et de favoriser celui des autres. Tout ce qui est français leur est étranger.

C'est le devoir et l'honneur de la France féconde et prospère que d'être dans le monde, en même temps que le défenseur des siens, l'agent bienfaisant de la civilisation.

En exerçant son rôle, notre pays a pu, comme d'autres, commettre des erreurs ou des abus. Reconnaissons-le et réparons, mais gardons-nous de masquer les bienfaits que nous avons répandus et qui seraient ruinés si nous cessions, par faiblesse, de défendre nos prérogatives nationales. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Vermeersch. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Jeannette Vermeersch. Mesdames, messieurs, depuis près de dix mois notre pays attend du Gouvernement de front républicain la paix en Algérie. C'est pour cela qu'il nous a envoyés ici, tout au moins la majorité d'entre nous, qui avions promis de tout faire pour ramener rapidement la paix.

La paix en Algérie fut et reste une exigence du peuple français. Le peuple est fatigué des guerres qui l'épuisent, qui épuisent les ressources et l'énergie de la nation, qui nuisent à l'intérêt et au prestige de notre pays.

Dans les 18 dernières années, nous avons vécu 14 années de guerre, dont 9 années de guerre coloniale.

Ne nous étonnons donc pas si des centaines de milliers de jeunes gens s'insurgent contre l'emploi qui est fait de leur jeunesse, si des millions de mères, ne se contentant plus de pleurer, agissent pour exiger la paix.

Lorsque certains affectent de parler de l'intérêt de la France, confondant intentionnellement leurs intérêts égoïstes de capitalistes, de colonialistes, de parasites avec ceux du pays, ils oublient volontiers que la France, c'est avant tout le peuple, sans lequel la France ne serait pas, ne serait rien. Ce sont des générations de paysans, de travailleurs, d'ouvriers, de savants, d'artistes qui ont fait la richesse, l'histoire de notre pays. Ce sont eux qui sont juges de ce qui est bien ou de ce qui est mal pour la France.

Le 2 janvier, dans leur majorité ils ont condamné la guerre d'Algérie; ils ont réclamé la paix en votant pour ceux qui s'en déclaraient partisans.

Je voudrais rappeler ce que les vainqueurs du scrutin avaient dit aux travailleurs et à tous les Républicains, aux jeunes, aux mères, il n'y a pas si longtemps.

Pour ce qui nous concerne, nous, communistes, nous avions indiqué clairement que nous étions pour le cessez-le-feu, pour l'ouverture de négociations avec les représentants qualifiés du peuple algérien et d'abord avec ceux contre lesquels on se bat.

Nous disions que, pour cela, il fallait reconnaître le fait national algérien et nous proposions la mise en œuvre d'une politique tendant à créer des rapports nouveaux avec le peuple algérien.

Cette position des communistes n'était pas nouvelle. A propos de la guerre d'Algérie nous nous étions prononcés déjà contre la loi d'urgence et l'envoi du contingent dès 1954, convaincus que ces mesures engageaient notre pays dans une aventure tragique et coûteuse, contraire à l'intérêt national.

Cinq millions et demi de Français nous ont approuvés le 2 janvier. Ils ont confirmé ce jugement dans toutes les élections partielles qui se sont produites depuis, notamment dimanche dernier à Tours.

Que disait de son côté le parti socialiste ? Bien avant les élections, le comité directeur publiait un communiqué dans lequel il confirmait « sa résolution du 29 août sur la situation en Afrique du Nord ». Il « mettait de nouveau en garde l'opinion publique et le Gouvernement contre les manœuvres de la réaction colonialiste qui, en sabotant l'effort de conciliation, aggravent la situation ». Il « protestait contre la répression collective, les atteintes à la liberté de la presse, l'appel des disponibles et l'emploi du contingent ».

Dans la conclusion de son programme électoral, le parti socialiste proclamait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Pour sa part, le secrétaire général du parti socialiste affirmait le 21 décembre 1955 que « ce qui importait le plus dans l'immédiat c'était de mettre fin à la guerre, de rétablir les rapports confiants entre tous les éléments de la population afin de rechercher l'établissement de liens durables parce que volontairement consentis entre la France et l'Algérie ».

Il réaffirmait, trois jours avant le scrutin: « Le choix est clair. D'un côté, la politique du passé, le refus de négociation sauf avec des fantoches choisis par le Gouvernement et le maintien de la présence française par la force, parfois même par la répression. De l'autre, le maintien de l'influence française par des accords négociés avec les représentants librement choisis par les populations indigènes ».

Sur cette base, le parti socialiste obtenait plus de trois millions de suffrages.

C'est également sur la base de promesses de paix en Algérie que le parti radical gagnait des voix dans certaines circonscriptions, notamment dans le département de la Seine.

Dans un discours électoral prononcé le 13 décembre à Paris, le vice-président du parti radical, parlant du Gouvernement et de sa majorité, déclarait en effet:

« Quand donc ces hommes se rendront-ils compte que des mesures militaires ne constituent pas une politique ? Quand donc se rendront-ils compte que cette manière, qui a été expérimentée pendant des années en Indochine, n'aboutit qu'au désastre ? Il faut donc faire la paix en Afrique du Nord ».

Et il poursuivait: « Nous ne nous maintiendrons jamais si nous ne comptons que sur l'armée, la police, la répression. Ce qu'il faut, c'est obtenir un accord profond entre deux peuples qui vivent côte à côte et qui doivent sentir qu'ils ont besoin l'un de l'autre. Il faut seulement le vouloir et l'imposer à ces féodalités monstrueuses qui ne voient d'issue que dans une sanglante et perpétuelle répression. Tant qu'on se ruinera en dépenses militaires, il sera impossible de construire suffisamment de logements... »

Il avait déjà dit quelques jours auparavant, s'adressant aux femmes et à la jeunesse :

« De ce qui sera fait en Algérie dépendent la paix ou la guerre, l'avenir du pays et la vie de toute une jeunesse. Eh bien! il faut le dire, le redire sans relâche aux parents, aux femmes, aux fiancées des jeunes rappelés et maintenus en Afrique du Nord et de ceux qui le seront peut-être bientôt. Il faut leur demander ceci :

« Allez-vous confier la responsabilité de traiter le problème de la guerre et de la paix et avec lui le sort de vos enfants à ceux qui ont conduit la guerre d'Indochine au désastre de Dien-Bien-Phu, à ses pertes, à ses souffrances, à ses deuils ? La paix en Algérie est désormais le problème n° 1 pour la France. Ce sera la première tâche du gouvernement de demain, si telle est la volonté du pays le 2 janvier. »

Des millions de travailleurs et autres démocrates tous partisans de la paix, des jeunes, des mères nous ont crus. Ils ont accordé près de douze millions de suffrages à ceux qui se déclaraient partisans de la paix.

Une joie profonde s'empara du peuple dès le lendemain du scrutin, une espérance folle s'épanouit au cœur des mères. Nos fils vont rentrer, ont-elles pensé.

40.000 femmes déléguées par des centaines de milliers d'autres femmes réunies dans trois grandes assemblées à Paris, à Marseille et à Toulouse s'adressaient en ces termes au président du conseil au mois de mars dernier:

« Vous aurez le soutien des millions de Françaises pour tout ce que vous ferez en vue de rétablir la paix en Algérie, ce qui permettrait le retour des soldats, ce qui ferait économiser à notre pays les milliards si nécessaires à la construction de logements et d'écoles, à la protection de la santé de nos enfants. Ne permettez pas que les grandes espérances nées du 2 janvier soient déçues. »

Pour notre part, nous qui avions promis de favoriser tout pas en avant vers la solution pacifique et démocratique du problème algérien, nous avons offert notre concours, nous avons proposé au parti socialiste et au parti radical d'agir en commun.

Pour pratiquer une politique de paix, il fallait immédiatement faire front à l'ancienne majorité de guerre, à l'ancienne majorité battue; il fallait faire front, tous ensemble, communistes, socialistes, radicaux.

Or, si vous aviez promis la paix, monsieur le président du conseil, ainsi que M. le vice-président du parti radical, tous deux chefs du front républicain, dès le départ, l'un et l'autre, vous avez refusé le seul moyen qui eût permis, qui permettait encore la paix démocratique: l'union des forces de gauche. L'un et l'autre vous avez refusé l'action commune avec les communistes, l'un et l'autre vous avez refusé de prendre appui sur les cinq millions et demi d'électeurs communistes, sur leurs cent-quarante-quatre députés, pour pratiquer une politique pacifique. Prendre appui sur eux, c'était, d'emblée, repousser le soutien de l'ancienne majorité de droite, c'était, d'emblée, prendre la décision de pratiquer une politique pacifique. L'un et l'autre vous ne l'avez pas voulu. Vous avez préféré ménager l'ancienne majorité, celle de Laniel, de Pinay, de Bidault, d'Edgar Faure.

Passons sur les injures et les calomnies utilisées contre nous pour tenter de justifier vos refus de l'union des gauches et justifier du même coup la collaboration avec les groupements et partis dont le triste privilège est d'avoir dirigé la politique de la France jusqu'au désastre de Dien-Bien-Phu. Les injures et les calomnies ne peuvent servir longtemps d'arguments et ne résolvent pas pour autant le problème algérien. Il y a des divergences entre nous certes, encore que les divergences qui séparent socialistes et communistes ne soient pas de même nature que celles qui nous séparent les uns et les autres du colonialisme et de la réaction en général. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cependant, quelles que soient les divergences — et cela, vous le savez aussi bien que nous — rien de positif ne peut être réalisé en faveur d'un cessez-le-feu, de la négociation, avec l'appui de l'ancienne majorité.

Vous êtes, au contraire, assez averti pour savoir que seule l'union de toutes les forces de gauche peut permettre une action féconde en faveur de la paix.

Ce veto opposé à l'union des forces de gauche trouve sa justification dans la poursuite de la politique de l'ancienne majorité, de la politique de guerre.

Malgré vous, cependant, nous vous avons donné nos voix. Vous aviez dit que vous feriez la paix et nous avons voulu vous donner les possibilités de faire la paix.

Mais les promesses sont restées des promesses. Vous vous êtes écarté de plus en plus de votre programme. Vous avez aggravé les mesures militaires, amplifié les dépenses militaires.

Pas question, nous dit-on, de diminuer les forces militaires en Algérie, mais il sera opéré une relève. C'est-à-dire que vous vous préparez à jeter le désespoir et la souffrance dans des dizaines, dans des centaines de milliers de nouveaux foyers.

Pas question de diminuer le fardeau des dépenses militaires pour l'Algérie qui atteignent actuellement un milliard de francs par jour, mais au contraire de les augmenter de 60 milliards en 1957 après les avoir augmentées de 100 milliards en 1956, sans compter les bénéfices scandaleux que les contribuables devront payer aux va-t-en-guerre qui ont souscrit à l'emprunt d'Algérie: 35 milliards de francs d'intérêts par an et le remboursement de l'emprunt à un taux que la Bourse trouvera bien moyen de porter au maximum.

La guerre rapporte à certains.

Toutes ces mesures sont prises au nom de la pacification de l'Algérie. Vous avez vraiment trouvé le terme qu'il fallait pour faire croire à vos promesses de paix.

Pacification ?

Les promesses gouvernementales de paix n'ont pas manqué. Le 4 avril, devant le groupe parlementaire de votre parti, monsieur le président du conseil, vous avez déclaré: « Si je reste au pouvoir, d'ici trois mois je vous infligerai la surprise d'un cessez-le-feu. »

Le 7 avril, le ministre résidant Lacoste déclarait: « Je pense que nous devons trouver la solution avant la fin de l'été. »

Le 14 mai, il réaffirmait: « A la fin de l'été, nous pourrons dire à nos censeurs et à ceux qui doutent que nous leur apporterons une Algérie nouvelle. »

En réalité, toutes les mesures prises en même temps que les promesses de paix semblent indiquer plutôt qu'on s'installe dans une guerre longue qui n'a pourtant que trop duré.

La prétendue pacification n'a pas amené la paix. Elle a aggravé la guerre. Elle ensanglante l'Algérie dont la terre est arrosée du sang de nos jeunes garçons mêlé à celui du peuple algérien.

La prétendue pacification sème la haine et entretient la terreur parmi les populations. Les Algériens d'origine française que n'aveugle pas la haine raciale, que n'agite pas une fureur colonialiste, qui cohabitent fraternellement avec les Algériens musulmans, juifs, espagnols, sont effrayés par le climat suscité par la prétendue pacification dans les villes et les villages. Toutes les mères algériennes, de toutes origines, de toutes religions, vivent dans l'épouvante. Au moindre bruit suspect, au moindre coup de feu, elles craignent les tueries, les razzias, les ratissages. Elles serrent désespérément leurs enfants dans leurs bras.

Sans vouloir développer ici une longue liste des ratissages, exécutions sommaires, des horreurs sans nom de la guerre d'Algérie, je voudrais attirer l'attention sur deux petits faits-divers relatés par la presse française, qui nous permettent de constater où peut mener la haine colonialiste dans le comportement à l'égard du peuple algérien.

Le premier fait s'est passé il y a quelques semaines à Ivry-sur-Seine: un gardien de la paix de service à un carrefour aperçut un Nord-Africain qui parlait à un enfant. Il s'approcha et, sans hésiter, d'un maître coup de poing, l'envoya au sol avec une fracture de la mâchoire et le laissa étendu sans secours sur le trottoir.

Au tribunal, le gardien de la paix déclara: « J'ai pensé que l'Algérien avait de mauvais desseins. » Or, aux dires de l'enfant, l'Algérien lui recommandait de prendre garde aux voitures pour traverser la rue.

Le second fait-divers s'est produit sur la Côte d'Azur: deux automobilistes d'une voiture immatriculée en Afrique du Nord ont abattu un Algérien accomplissant son travail de garde d'un camp de vacances. Motif: il leur paraissait suspect. Et nous sommes en France!

Ajoutez à ces faits ceux qui se passent en Algérie.

Un journal du soir relatait, le 15 mai dernier, le fait suivant. Dans un café de Constantine, des coups de feu ayant éclaté, les cadavres de six musulmans furent relevés; il y avait, en outre, onze blessés, dont deux israélites. L'enquête a établi que, des consommateurs ayant vu un musulman faire un geste suspect, supposèrent qu'il allait lancer une grenade. Ils dégainèrent et tirèrent dans sa direction. D'autres Européens l'imitèrent.

Voici d'autres faits relatés par des journaux.

Dans le numéro du 6 juillet 1956 de *Témoignage chrétien* on lit ceci: « Quand les parachutistes français, pour venger la mort d'un camarade, mettent à sac un quartier indigène de Philippeville; quand un commissaire de police de Nédromah fait fusiller tous les détenus de la prison locale; quand, pour obéir à leur lieutenant mortellement blessé qui leur avait dit: « Vengez-moi ! » des légionnaires massacrent dans un douar femmes et enfants, on tait ces faits, alors que les désavouer publiquement, en prenant des sanctions contre les coupables serait la meilleure preuve de notre sincère désir de pacification. »

Dans le numéro du 31 août du même journal on pouvait lire: « En Kabylie, les unités ont pratiqué comme au moment de la conquête ou de la répression de 1871 la politique de la terre brûlée. Beaucoup de lettres de rappelés, séminaristes, militants, chrétiens ou non, nous décrivent les ratissages, les otages fusillés, les tortures infligées aux suspects et aux prisonniers, les viols, les incendies de douars et de mechtas. »

Ces quelques faits donnent une idée de l'esprit de pacification qui règne en Algérie. Rappelons ce que disait à ce sujet notre ancien collègue socialiste — je dirai: notre camarade socialiste — ancien député de Constantine, Benbhamed, s'adressant à la direction du parti socialiste, en avril dernier: « Il n'est plus question aujourd'hui de pacification, ni même de répression aveugle; c'est pratiquement l'extermination qui s'abat sur les malheureuses populations musulmanes du Constantinois et de Kabylie, dont la majorité faisait encore confiance au parti socialiste et à la France républicaine. »

Chaque jour de prétendus suspects ou otages sont exécutés et tous les démentis officiels de ces faits, donnés dans la presse ou à la radio, sont la confirmation pour les populations algériennes et les représentants des puissances étrangères de la désinvolture avec laquelle on veut tromper l'opinion publique.

Quant au prétendu succès de cette pacification, c'est encore Benbhamed qui, tout récemment, le 30 septembre, déclarait: « Dans le domaine militaire, la révolte s'est étendue à la totalité du territoire algérien et le potentiel militaire du maquis n'a jamais été plus grand. »

Ces faits ont été confirmés par M. Jacques Chevallier, le maire indépendant d'Alger, qui « regrette de ne pas partager l'optimisme officiel », car, poursuit-il, « la situation, loin de s'améliorer, ne fait qu'empirer ».

En réalité, on ne peut venir à bout d'un peuple qui lutte contre l'oppression, car c'est la masse du peuple algérien qui lutte pour son indépendance, pour ses revendications nationales. On ne peut venir à bout d'un peuple qui sait pourquoi il se bat, ce qui fait sa supériorité.

Il se bat pour le droit. Il se bat pour la justice. Il se bat pour la liberté.

Au contraire, les soldats de France, la jeunesse de notre pays, ardente, généreuse, courageuse, a le sentiment d'être mise au service d'une poignée de colonialistes sans patrie. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à droite et à l'extrême droite.*)

M. Jean Damasio. C'est faux!

Mme Jeannette Vermeersch. C'est ce qu'affirmait *la Jeunesse socialiste*: « Le peuple français ne fera pas la guerre pour la sauvegarde de sordides intérêts colonialistes ».

Le conseil français du mouvement de jeunesse, qui groupe les scouts, diverses associations de jeunesse catholique — jeunes étudiants chrétiens, jeunesse agricole chrétienne, jeunesse ouvrière chrétienne — ainsi que des associations de jeunes protestants, avait adressé en son temps, au président de l'ancien gouvernement Edgar Faure, une lettre qui disait:

« Le visage que la France manifeste dans ce pays... » — il s'agit de l'Afrique du Nord — « ... est pour nous tous un objet d'inquiétude, voire de scandale. »

Les auteurs de la lettre poursuivent en écrivant que certains de ces jeunes « qui participent à des opérations de répression collective, se trouvent placés dans des situations inacceptables, incompatibles avec les exigences de leur conscience et les droits de la personne humaine. »

Ceci fut affirmé également à différentes reprises par l'Union de la jeunesse républicaine de France. Toutes ces associations sont autorisées à parler au nom de la jeunesse de notre pays.

C'est ce que disent également les jeunes soldats dans les tristes lettres qu'ils adressent à leurs parents.

Non ! la jeunesse de notre pays ne sent pas en elle brûler la foi qui animait la jeunesse lors des combats de la Libération. Souvenons-nous ! Ceux qui se battaient dans la sombre nuit de l'occupation, en tombant sous les balles des bourreaux, disaient, comme ce jeune Français communiste: « Mon sang sera un peu de terreau qui fertilisera le sol de France ».

Disons-nous bien que tout le sang versé, toutes les destructions, toutes les exactions commises en Algérie ne peuvent que faire lever de nouvelles moissons de combattants.

J'entends bien que l'on parlera des crimes commis par les Algériens, du fanatisme des Arabes. Mais c'est la guerre. Ils rendent coup pour coup. La guerre n'est jamais une belle chose. C'est une chose effroyable.

Le moyen de faire cesser toutes ces horreurs ? C'est de cesser le feu, de proposer la négociation pendant qu'il en est temps encore en reconnaissant le fait national algérien.

Ainsi, nous voyons que la pacification chère à M. Robert Lacoste a fait faillite. Le Gouvernement a laissé, ensuite, espérer que les mesures économiques, jointes à la pacification, amèneraient la paix. Je n'entrerai pas dans le détail de ces mesures. Nous ne pouvons qu'approuver tout ce qui va dans le sens d'un soulagement des grandes misères. Mais c'est faire injure à un peuple que de le croire capable de vendre son pays et son indépendance pour un plat de lentilles.

C'est M. le président du conseil, lui-même, qui déclarait, en revenant d'Algérie :

« Cette population vit dans des conditions souvent misérables, souffre plus encore de l'injustice que de la misère ».

Il ajoutait :

« La France doit répondre aux aspirations politiques indéniables de la population musulmane. Ces aspirations correspondent à un mouvement universel que nous ne pouvons ignorer. Les populations musulmanes ont pris conscience de l'originalité de l'Algérie. Aux Européens comme aux musulmans, je déclare solennellement que la France reconnaît et respecte la personnalité algérienne, personnalité dont le contenu ne sera fixé en aucun cas unilatéralement. »

Toutes les mesures économiques et sociales ne sont pas suffisantes, mais elles ne sont surtout pas suffisantes pour satisfaire les légitimes aspirations nationales du peuple algérien.

Et maintenant, on parle d'octroyer un statut à l'Algérie.

Le Gouvernement abandonne jusqu'au langage selon lequel le problème algérien ne serait pas réglé unilatéralement.

M. Robert Lacoste déclare, en effet, maintenant que l'affaire ne peut être que celle des Français.

Vous savez que cela est inacceptable pour l'Algérie.

Toutes les positions prises successivement par le Gouvernement n'ont pas fait faire un seul pas à la cause de la paix.

Tant que le Gouvernement refusera d'admettre ce que des millions, des centaines de millions d'hommes et de femmes dans le monde admettent de nos jours: le grand mouvement de libération nationale, non seulement il ne pourra faire progresser la cause de la paix, mais il s'enfoncera dans une guerre que le président du conseil lui-même a qualifiée d' « imbécile et sans issue ».

Pour cette guerre imbécile et sans issue, les encouragements et le soutien de la droite n'ont pas manqué au Gouvernement.

C'est le centre des indépendants de M. Pinay qui ne veut gêner en rien la politique de force en Algérie.

C'est le mouvement républicain populaire qui vient de réaffirmer que « le Gouvernement doit poursuivre sa politique de pacification ».

Si les ultracolonialistes, les racistes n'ont pas toujours accordé leurs suffrages au Gouvernement ce n'est pas qu'ils réprouvent la guerre, mais c'est qu'ils veulent opérer une pression toujours plus forte afin d'obtenir la prolongation de la guerre et de ses violences et — qui sait ? — peut-être afin de fournir un alibi au Gouvernement qui prétend s'opposer à la fois à la droite et à la gauche.

Mais, M. Tixier-Vignancour, que réclame-t-il ? Dans son journal du 6 juin dernier, il exige la poursuite énergique de la pacification algérienne et la mise hors la loi du parti communiste.

Il a en partie satisfaction. La pacification se poursuit, le parti communiste algérien est interdit ainsi que toutes les organisations démocratiques nationales algériennes.

Les poujadistes eux-mêmes qu'exigent-ils ? « Ils exigent le rétablissement de la paix par l'ordre... »

M. Albert Privat. Ils n'acceptent pas qu'on assassine nos soldats !

Mme Jeannette Vermeersch. ...et comme moyen d'y parvenir « le maintien de l'ordre ». Chacun sait ce que l'ordre signifie pour les poujadistes ! (*Rires à l'extrême gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

Là encore le Gouvernement est amené, qu'il le veuille ou non, à la conjonction avec les poujadistes.

L'ex-commissaire Dides vient de réclamer l'interdiction du parti communiste. Ne reçoit-il pas un commencement de satisfaction après les saisies opérées contre les journaux démocratiques et, en particulier, contre *L'Humanité*; avec les perquisitions, les arrestations, l'emprisonnement de patriotes, de militants de la paix, dont le crime est de réclamer la réalisation des promesses électorales ?

M. de Léotard, bien connu dans cette enceinte pour ses opinions antidémocratiques (*Exclamations et rires sur certains bancs à gauche*), écrivait il y a quelques jours :

« Tous les esprits clairvoyants reconnaissent que nul n'eût fait mieux que M. Guy Mollet. »

Son éloge est très intéressé, car il est accompagné d'exigences nouvelles, puisqu'il poursuit :

« M. Guy Mollet doit aller plus loin. »

Ainsi, approuvée par toute la réaction, comment peut-on concevoir que la politique algérienne du Gouvernement soit une politique démocratique, une politique de paix, mieux, selon les paroles du ministre résidant Lacoste, une politique socialiste ?

D'ailleurs, le caractère réactionnaire de la guerre s'affirme dans la violation des droits démocratiques les plus élémentaires. J'ai parlé de l'interdiction des journaux et de la presse démocratique nationale algérienne, de la répression qui frappe les combattants de la paix en France. On veut faire plus. La réaction voudrait museler le peuple.

En effet, au lieu d'écouter la voix du peuple, on veut l'étouffer. Ce sont les hommes du mouvement républicain populaire qui réclament un Etat fort...

Mme Francine Lefebvre. En effet !

Mme Jeannette Vermeersch. ... un Gouvernement qui ne pourrait être renversé démocratiquement.

Ce sont les républicains sociaux, les indépendants qui réclament la réforme de la Constitution, comme si priver les élus de la possibilité de remplir leur mandat pouvait mettre fin aux maux dont souffre notre pays.

Le caractère de la guerre conduit également en Algérie à l'emploi de méthodes policières condamnables que réprouvent tous les honnêtes gens.

Nous avons appris avec horreur les tortures infligées à des patriotes algériens emprisonnés et dont la presse démocratique s'est fait l'écho.

Des emprisonnés algériens d'origine musulmane et française, dont deux femmes, auraient subi des tortures effroyables. Blanche Moine, torturée déjà une première fois au temps de Vichy pour avoir mené la bataille aux côtés du peuple de France, aurait été torturée à un point tel qu'elle a tenté de se suicider.

L'enquêteur du *Figaro* lui-même, qui avait curieusement obtenu le privilège d'aller enquêter sur place et auquel on ne peut prêter des sentiments partiaux en faveur des accusés, a reconnu — ce qu'ont dit les avocats des accusés — que les emprisonnés s'étaient plaints d'avoir subi des tortures à l'électricité, que d'autres avaient déclaré avoir constaté des traces sur les corps de leurs camarades.

Il faut mettre fin à toutes ces horreurs, horreurs de la guerre, horreurs de la répression.

Pour mettre fin aux horreurs, il faut faire la paix. C'est une exigence du peuple. C'est l'intérêt de notre patrie et c'est possible.

En France, depuis les élections, de nombreux groupements représentatifs du peuple de France ont pris position en faveur de la paix en Algérie. Le grand mouvement des partisans de la paix a réclamé la négociation.

On dira, je le sais, qu'il s'agit d'un organisme paracommuniste, crypto-communiste. Mais cela ne suffit pas à masquer le fait que des millions de français ont signé la pétition pour réclamer la paix en Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le comité national paysan pour la paix réclame le cessez-le-feu, la négociation avec l'Algérie. L'organisation de l'union des femmes françaises a recueilli depuis le mois de mars 800.000 signatures de femmes, de mères qui réclament la négociation, le cessez-le-feu.

Le syndicat national des instituteurs — qu'on ne pourra pas celui-là accuser d'être un organisme paracommuniste — dans son congrès de Bordeaux a, dénoncé les causes profondes des événements actuels dans les termes suivants :

« La réaction colonialiste, forme locale du capitalisme dont les tenants sont responsables de ces événements entretiennent les divisions, s'opposent à toute réforme démocratique, sociale et politique pour conserver les énormes privilèges et, en définitive, orienter à leur guise les destinées de la nation française. »

Et, dans son programme, le syndicat national des instituteurs réclame, dans l'immédiat, « l'ouverture d'une conférence de la table ronde groupant les représentants authentiques de toute la population sans distinction aucune et qui rechercherait les solutions urgentes capables d'arrêter toutes les violences. »

Ce syndicat a renouvelé ces déclarations le 30 mai, il les a réitérées tout récemment.

Voici une autre association représentative qu'on n'accusera pas d'être crypto-communiste : la ligue des droits de l'homme qui réclamait, le 15 juillet 1956, « la création d'un climat de

conciliation pour la libération de tous otages ou prisonniers politiques et l'ouverture de tous les camps d'internement; la conclusion immédiate d'un cessez-le-feu général consenti de part et d'autre moyennant des garanties réciproques; des négociations sur le statut de l'Algérie et ses rapports avec la France métropolitaine. »

Il n'est pas jusqu'à l'assemblée des cardinaux et archevêques qui n'ait élevé la voix à ce sujet. (*Exclamations au centre et à droite.*)

Voici ce qu'a déclaré cette assemblée:

« On ne s'orientera vers des solutions équitables et pacifiques qu'en tenant compte des caractères particuliers de l'Algérie — ce qui n'est pas moins vrai de toute l'Afrique du Nord — de ses conditions ethniques et géographiques, de son originalité due à la coexistence de plusieurs familles spirituelles, notamment la musulmane, la chrétienne et l'israélite. Faites pour s'entendre, elles sont appelées à vivre étroitement associées pour conduire l'Algérie vers un avenir de progrès. »

C'est un fait que, dans notre pays, les conditions sont créées pour réaliser la paix. Mais elles le sont également en Afrique du Nord.

En Afrique du Nord, le peuple est unanime dans son combat. Nous avons vu la lutte du front de la libération nationale, nous connaissions la lutte héroïque du parti communiste algérien. (*Protestations au centre, à droite et à l'extrême droite. — Bruits de pupitres. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Triboulet. Contre qui ?

M. Eugène Thomas, *secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.* Pour assassiner des Français!

Plusieurs voix au centre et à droite. Maillot! Maillot!

Mme Jeannette Vermeersch. Eh bien! puisque vous parlez de Maillot, parlons-en!

Maillot est un Algérien (*Mouvements divers*) oui, il est un Algérien comme Blanche Moine, il est Algérien comme des Musulmans, comme des juifs d'Algérie, comme des Espagnols d'Algérie. Ils sont tous des Algériens. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. Raymond Triboulet. Il y a des Français aussi.

M. le ministre résidant en Algérie. Maillot était un officier français qui a déserté.

Mme Jeannette Vermeersch. Ils sont tous des Algériens qui luttent pour leur liberté, pour le droit du peuple algérien à gérer ses propres affaires.

M. Adrien Scheider. Maillot était un officier français qui a trahi!

M. le président. Madame, vous faites ici l'apologie de la trahison! (*Vives protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Jean Pronteau. Est-ce ainsi, monsieur le président, que vous faites respecter la liberté de parole ?

M. le président. La liberté de parole n'autorise pas l'orateur à faire l'apologie de la trahison!

M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones. Ce n'est pas le premier déserteur qu'elle connaît!

M. Raymond Triboulet. Parlez-nous des soldats français, des appelés et des rappelés.

Mme Jeannette Vermeersch. Si l'intérêt des 1.200.000 Européens d'Algérie est préservé, on le doit à des gens comme Maillot et Blanche Moine, qui luttent pour une Algérie nouvelle amie de la France. (*Vives protestations à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. André Monteil. Ces propos sont scandaleux!

M. le président. Je vous rappelle, madame, que Maillot est un traître qui a provoqué l'assassinat de Français! Vos paroles sont inadmissibles! (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Jean Pronteau. Je vous rappelle que M. Tixier-Vignancour est un traître et que vous lui laissez la parole!

Mme Jeannette Vermeersch. Maillot est Algérien, que cela vous fasse plaisir ou non! (*Interruptions à droite.*)

M. Michel Jacquet. Il a fait assassiner nos soldats.

C'est un scandale! On ne peut tolérer de tels propos dans cette Assemblée!

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je conçois qu'à cette tribune on puisse défendre toutes les opinions et je sais que l'Assemblée est toujours tolérante... (*Mouvements à l'extrême gauche.*)

Oui, toujours!

Je demande à Mme Vermeersch de bien vouloir concevoir qu'il n'est pas admissible de faire à la tribune de l'Assemblée française l'apologie d'un officier français — vous entendez bien, d'un officier français — qui a détourné contre les soldats français les armes qui lui avaient été confiées.

M. Michel Raingeard. C'est cela le problème.

M. le président du conseil. Cette apologie de la trahison est inconcevable, monsieur le président. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — A droite, plusieurs députés se lèvent et applaudissent.*)

M. Michel Jacquet. Ce sont des traîtres!

C'est un scandale.

M. le président. Rassurez-vous, monsieur le président du conseil, je ne laisserai pas faire ici l'apologie de la trahison.

Madame Vermeersch, poursuivez votre exposé. Je vous prie de peser vos propos.

Mme Jeannette Vermeersch. Je les pèse, monsieur le président.

M. le président. Il ne semble pas.

Mme Jeannette Vermeersch. C'est en toute conscience que je parle...

M. Michel Jacquet. Elle est belle votre conscience!

Mme Jeannette Vermeersch. ... dans l'intérêt précisément de la cohabitation de tous les peuples d'Algérie. C'est pour sauver la paix et pour sauver l'amitié de la France avec l'Algérie que nous nous préoccupons de ces problèmes. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et puisque M. le président du conseil dit que Maillot était officier de l'armée française... (*Vives interruptions sur de nombreux bancs. — Bruit.*)

M. Michel Jacquet. Assez avec Maillot! Descendez de la tribune. Vous insultez nos soldats.

Des Français ont été tués avec les armes livrées par Maillot.

Mme Jeannette Vermeersch. ... je rappelle simplement qu'avant d'être officiers de l'armée marocaine, des Marocains étaient officiers de l'armée française.

M. le président. Cela n'a aucun rapport.

Mme Jeannette Vermeersch. Mais de nouvelles déclarations montrent l'unanimité du peuple algérien dans sa lutte pour la libération nationale.

A droite. Assez! Assez!

Mme Jeannette Vermeersch. Saïa Abd-el-Kader, dans sa déclaration de démission de l'Assemblée algérienne, s'exprimait ainsi:

« J'ai toujours lutté pour l'émancipation politique et sociale des populations musulmanes, pour l'union des deux communautés d'Algérie dans l'égalité, le respect de la dignité de chaque citoyen. Les dramatiques événements actuels témoignent de l'échec de cette politique. Je retourne donc au milieu des miens partager leur vie et leurs risques. »

De récentes déclarations prouvent que la bataille gagne tous les milieux de l'Algérie.

C'est M. Abderamane Fares, ancien président de l'Assemblée algérienne, qui déclare:

« Vivant sur le sol natal tous les jours avec mes concitoyens le drame tragique de notre malheureux pays, mon devoir est de dire loyalement et franchement aux pouvoirs publics qu'avec ou sans règlement de l'affaire de Suez il n'y aura en Algérie ni expérience Bao-Daï ni expérience Ben Arafa. »

Les Algériens de toute origine luttent, comme le prouve le procès intenté au parti communiste algérien, qui groupe en son sein la préfiguration de ce que peut être la nation algérienne. (*Interruptions au centre et à droite.*)

S'ils sont unanimes dans leur lutte pour une Algérie nouvelle, contre le colonialisme, ils sont aussi unanimes pour proposer des solutions valables pour les deux peuples, pour le peuple de France et pour le peuple d'Algérie.

Vous vous êtes plaint, longtemps, de ne pas avoir d'interlocuteur, monsieur le président du conseil. Vous en avez!

M. Michel Jacquet. Les assassins!

Mme Jeannette Vermeersch. Vous avez le Front de libération nationale.

M. Fehrat Abbas a déclaré qu'il pouvait faire siennes les positions adoptées au congrès de Lille du parti socialiste et qu'elles pouvaient constituer une base de discussion.

Le parti communiste d'Algérie a déclaré à différentes reprises que, si le Gouvernement désire sincèrement que les armes se taisent pour faire place à la négociation, il peut facilement prendre des contacts à ce sujet avec la résistance algérienne, contacts qui ne nécessitent d'ailleurs aucun préalable d'un côté ou de l'autre.

Notre parti estime que le cessez-le-feu peut intervenir sur la base de la reconnaissance, par le Gouvernement français, du droit du peuple algérien à disposer librement de lui-même et des garanties qu'obtiendra la résistance algérienne pour la réalisation pratique de ce droit. De son côté, la résistance algérienne reconnaîtra les intérêts légitimes de la France en Algérie ainsi que les droits et devoirs des Algériens d'origine européenne qui font partie intégrante de la communauté algérienne et qui auront leur place dans la république démocratique algérienne à laquelle aspire l'immense majorité du peuple algérien.

Parmi les propres amis politiques du président du conseil, M. Benbahmed déclarait récemment dans une interview: « Je voudrais, pour terminer, exprimer ma conviction qu'il n'y a désormais plus de solution au drame algérien que dans une négociation loyale s'instaurant entre les deux parties ».

Dans un appel des libéraux d'Algérie, je lis ceci: « Il importe avant tout que votre décision amène l'arrêt des combats. Or, comment obtenir cet arrêt sinon par un accord avec ceux qui se battent ? ».

Voici encore ce que déclarait récemment M. Jacques Chevallier: « Tout se passe comme si le sort de dix millions d'individus en pleine fièvre pouvait être réglé sans eux. Ce n'est pas en imposant des solutions qu'on y parviendra, c'est en utilisant les contacts rompus, en reprenant le dialogue, en discutant en commun de ces solutions. On ne discute pas si l'on est d'accord; on discute avec ceux avec lesquels on n'est pas d'accord ».

Ainsi, si nous examinons l'état du mouvement populaire dans notre pays pour la paix en Algérie, nous constatons que tous les grands mouvements réclament le cessez-le-feu, la négociation. Nous constatons qu'en Algérie les grandes masses populaires réclament la négociation et sont prêtes à négocier sur les bases des décisions du congrès du parti socialiste. Toutes les conditions sont donc réalisées. Cela dépend maintenant de vous et uniquement de vous.

Proposez la négociation, proposez le cessez-le-feu en proclamant que vous reconnaissez le fait national algérien et que vous êtes prêts à négocier sur cette base. C'est le moyen de faire la paix. C'est le moyen de préserver les intérêts de ceux qui vivent de leur travail sur la terre d'Algérie. Je parle des Européens, des Français d'Algérie.

C'est le moyen de faire du peuple algérien un peuple ami de notre pays.

En réglant pacifiquement le problème algérien, la France pourrait alors faire face à ses besoins civils qui sont grands: augmenter les salaires, construire des logements, des écoles, développer la santé publique, augmenter son prestige auprès des peuples libres.

On a évoqué ici même, cet après-midi, les résultats désastreux pour la France de la guerre d'Indochine. Mais, justement, ces résultats sont dus à la guerre d'Indochine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si les discussions engagées avec le Gouvernement de Ho Chi Minh, en mars 1946, s'étaient poursuivies, le résultat serait tout autre aujourd'hui. Le Viet Nam unifié pourrait entretenir avec nous de bons rapports dans l'intérêt des deux peuples. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Michel Jacquet. C'est vous et vos amis qui nous avez trahi en Indochine!

Mme Jeannette Vermeersch. Mon camarade Garaudy a dit hier, à cette tribune, tous les bienfaits économiques, culturels, politiques que retirerait notre pays d'une collaboration confiante, sur des bases nouvelles, avec les pays sous-développés, à condition que cette collaboration fût fondée sur l'égalité, sur le droit des peuples à gérer leurs propres affaires.

De récents événements devraient encourager le Gouvernement à pratiquer une autre politique.

Le congrès du parti radical, qui vient de tenir ses assises...

A droite. Lequel?

Mme Jeannette Vermeersch. ...a lui-même affirmé qu'il faut réaliser les promesses électorales. (*Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

Dans votre parti, monsieur le président du conseil, s'élèvent de plus en plus nombreuses les voix qui réclament la paix.

Après de laborieuses discussions, votre comité directeur indiquait, dans un communiqué, que le 11 octobre dernier il avait examiné, dans le cadre de la motion de Lille, les différents moyens d'atteindre les objectifs prévus par les décisions du congrès national.

Or, les objectifs du congrès national, c'était la reconnaissance du fait national algérien, c'était le cessez-le-feu, c'était la paix en Algérie. Il faut donc faire la paix.

Voici comment s'exprimait la motion de votre congrès: « Le parti socialiste déclare que les représentants de la France républicaine devront, au cours d'une telle discussion, s'inspirer des principes suivants: assurer la coexistence des populations d'origine ethnique différente et la protection des minorités; garantir l'égalité des droits et des devoirs de tous les habitants d'Algérie; organiser le partage équitable des responsabilités; assurer à l'Algérie, dans le cadre ainsi tracé, une large autonomie garantie par des institutions internes disposant d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir législatif; créer des liens solides avec la France métropolitaine dans l'intérêt supérieur des deux pays; en tout état de cause, négocier avec le peuple algérien ».

Les militants socialistes, vous le savez, sont déchirés entre la fidélité à leur parti...

M. le président du conseil. Me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme Jeannette Vermeersch. Je vous en prie.

M. le président du conseil. Je n'interviens que parce que votre discours sera imprimé. Aussi souhaiterais-je que votre citation fût complète.

Voudriez-vous, madame, citer entièrement la phrase de la motion dans laquelle il est question du fait national algérien?

Mme Jeannette Vermeersch. Je regrette, mais je ne l'ai pas sous la main. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

M. Michel Raingeard. Vous n'avez, sans doute, qu'une édition expurgée!

Mme Jeannette Vermeersch. Je n'ai pas, dans mon dossier, les motions de tous les partis, je vous le dis très simplement et je constate que la ficelle est un peu grosse.

Mais peut-être M. le président du conseil pourrait-il donner lui-même cette lecture ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Que d'émotion pour une motion qui manque!

M. le président du conseil. Je m'engage très volontiers à lire ce texte lorsque j'interviendrai dans ce débat. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Ne riez pas trop vite! Je prends date simplement pour faire constater à l'Assemblée et, au-delà de l'Assemblée, à vos lecteurs, qu'il y a eu mensonge. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Adrien Scheider. Ce sont des menteurs professionnels.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Ce qui était inscrit dans la motion, c'était la volonté de négocier et vous ne l'avez pas respectée.

M. Waldeck Rochet. Le mensonge, c'est de promettre la paix et de faire la guerre!

Mme Jeannette Vermeersch. Nous pourrions d'ailleurs rappeler ici les motions des congrès fédéraux du parti socialiste des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Nord même qui réclament la négociation et qui réclament la paix.

C'est si vrai que, vous le savez, vos militants sont déchirés entre la fidélité à leur parti et la fidélité à leur idéal de paix, de justice, de fraternité entre les peuples, leur idéal socialiste.

Vous connaissez la position de notre parti. Nous avons déclaré que nous soutiendrions...

M. Adrien Scheider. La trahison!

Mme Jeannette Vermeersch. ... vos efforts jusqu'au bout pour une politique pacifique.

Ainsi, tout ce que notre pays compte de républicains, de démocrates (*Exclamations à droite*), de socialistes vous soutiendrait, vous approuverait pour faire la paix en Algérie.

Ainsi sur la base d'un cessez-le-feu, sur la base de la négociation, à égalité entre les deux peuples, de la reconnaissance du droit des peuples à gérer leurs propres affaires, nous pourrions parvenir rapidement à la paix.

Dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de l'Algérie, dans l'intérêt de la paix, il faut négocier avant qu'il ne soit trop tard. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Mesdames, messieurs, l'orateur qui m'a précédé à cette tribune a allégé ma tâche puisque, si j'avais voulu démontrer que certaines positions prises en faveur de la négociation à tout prix résultent des thèses propres au parti communiste, soutenues essentiellement par lui et qui font son jeu, le besoin d'une telle démonstration ne se ferait plus sentir, vous venez de le constater vous-mêmes.

Je voudrais, très rapidement, essayer de faire le point de la situation actuelle en Algérie, telle qu'on peut la retracer en se fondant sur les informations de presse, comme aussi sur les nombreux renseignements, descriptions, relations émanant des observateurs qui, pour n'être pas officiels, n'en sont pas moins valables.

Dans les campagnes, en particulier dans les régions les plus anciennement atteintes par la rébellion, notamment dans le Sud et dans le Nord du Constantinois, de même d'ailleurs qu'en Kabylie et dans certaines autres zones, il n'est pas douteux qu'un profond changement se fait sentir, et c'est un changement vers le mieux.

Les échecs subis par les bandes rebelles, la dispersion à laquelle elles ont été obligées d'avoir recours, leurs pertes en effectifs, leur perte en prestige aux yeux des populations, le rôle bienfaisant joué par les secteurs d'administration spécialisée, par les officiers des affaires algériennes, tout cela concourt à créer une atmosphère nouvelle.

On voit des terres abandonnées qui sont remises en culture, des douars qui trouvent en eux-mêmes et dans la protection de l'armée la force et le courage de recourir aux armes contre les exactions des fellagha.

Bref, le poids de la terreur — dont j'avais montré toute la terrible importance dans un exposé que j'avais eu l'honneur

de faire à cette tribune au mois de mars — tend, dans le vastes zones rebelles, à s'alléger sur les épaules des populations musulmanes.

Le tableau est, par contre, tout à fait différent lorsqu'on examine soit la situation de zones récemment contaminées, soit celle des villes, en particulier celle de l'agglomération algéroise.

Dans les zones rurales récemment atteintes, il semble que le processus inflammatoire — qui s'est fait sentir dans d'autres régions et qui, après une longue évolution, arrive à un état de cicatrisation — est au contraire au stade de la première virulence.

Mais c'est surtout dans les villes et surtout à Alger que se manifeste un phénomène alarmant, particulièrement, il faut le dire, par ses conséquences psychologiques et morales: c'est le terrorisme urbain et, j'insiste sur ce point, le terrorisme à l'aveugle.

Car, dans la plupart des cas, les actes de terrorisme que l'on nous signale ne sont pas dirigés contre telle ou telle personne choisie pour telle ou telle raison précise; ce sont des bombes qui éclatent dans des lieux publics, ce sont des grenades jetées à la terrasse des cafés, ce sont des rafales d'armes automatiques tirées dans les rues, le plus souvent d'une voiture en mouvement, tous attentats qui causent dans la population des morts, des blessés, des estropiés, des mutilés.

Plus de soixante femmes, enfants, civils innocents condamnés à subir, pour le reste de leur vie, les conséquences de ces actes tragiques pour les deux seules bombes du centre d'Alger, il y a une quinzaine de jours! Des femmes, des enfants qui seront mutilés pour le reste de leur existence du fait de ces actes de terrorisme aveugle!

Il est bien évident que le terrorisme à l'aveugle présente deux caractéristiques. La première, c'est qu'il est particulièrement difficile à combattre, parce que si l'on peut, à la rigueur, dresser la liste des personnalités visées, on ne peut pas protéger, durant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les habitants d'une grande ville. La deuxième, c'est que ce terrorisme à l'aveugle a surtout pour effet — et d'ailleurs, n'en doutons pas, pour but — de frapper les esprits, en Algérie, certes, mais encore davantage ici, dans la métropole, je dirai même de les frapper surtout ici, dans cette enceinte.

Il est nécessaire de noter à ce sujet le rôle, semble-t-il, particulièrement important, joué dans cette phase tragique et, si j'ose employer cette expression, sordidement tragique de la rébellion, avec les conséquences affreuses qu'elle entraîne pour un nombre considérable de malheureux civils innocents, par le parti communiste algérien. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Après l'arrestation ou le trépas des traîtres dont nous avons entendu, à cette tribune, l'apologie, heureusement interrompue par l'indignation de l'Assemblée, après l'échec du maquis communiste de la région d'Orléansville et de Lamartine, il n'est pas douteux que l'activité du parti communiste algérien s'est spécialisée aujourd'hui dans le terrorisme urbain, en particulier dans la confection d'engins à retardement destinés à semer le massacre et la mort dans la population civile des deux origines d'Algérie.

Le fait que ce soient des communistes, arrêtés depuis, qui aient fabriqué les mécanismes de ces engins de mort, le fait que ces bombes aient été déposées aux terrasses des cafés par des femmes européennes suffisent à montrer d'où viennent ces coups.

Du reste, le parti communiste algérien ne se cache pas de l'action qu'il mène. Les tracts qu'il répand, son journal clandestin, intitulé, sans doute par ironie, *Liberté*, proclament hautement qu'il faut porter la lutte, suivant leur expression, « à un niveau jusqu'ici inégalé ».

De quelle lutte s'agit-il ? De la lutte contre nos soldats, bien sûr, de la lutte contre ces mêmes rappelés sur lesquels on affecte de verser des larmes de crocodile... (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite et sur certains bancs au centre et à gauche.*)

M. Virgile Barel. Il y a une contradiction dans cette expression.

M. Jacques Soustelle. ... de la lutte — et c'est là le plus abject — contre ces malheureux, ces femmes, ces enfants, ces Musulmans ou Européens innocents de toute activité politique ou militaire, frappés alors qu'ils vaquent à leurs occupations ou à leurs loisirs, dans les rues d'Alger ou d'une autre ville.

C'est cela que l'on appelait tout à l'heure à cette tribune « la lutte héroïque du parti communiste algérien ». J'avoue que je ne vois pas ce qu'il y a d'héroïque dans le fait de placer, dissimulés dans des sacs, des engins de mort qui éclateront quelques instants ou quelques heures après pour massacrer et mutiler une population innocente. (*Très bien! très bien sur les mêmes bancs.*)

Nous savons ce que signifie le mot « paix », ce mot à juste titre si vénéré pour sa véritable signification. Nous savons ce qu'il signifie dans la bouche de ceux-là qui l'emploient au nom du parti communiste et de ses émules.

La paix, cela signifie les attentats, l'assassinat, des flots de sang versés et c'est une monstrueuse hypocrisie, je le dis ici, de prétendre s'apitoyer soit sur le destin des soldats français en Algérie, soit sur celui des populations algériennes lorsque, en même temps, l'on consacre toutes ses energies à aggraver la situation même que l'on déplore et à fomenter attentats, assassinats et massacres. (*Applaudissements à l'extrême droite, à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Une des femmes communistes récemment détenue en Algérie n'a-t-elle pas déclaré: « C'est la guerre; il ne faut pas s'apitoyer sur les victimes » ?

Je pense, mesdames, messieurs, qu'ici il se trouvera tout de même un assez grand nombre de représentants du peuple français pour penser que ces malheureuses victimes méritent au moins une larme de pitié et, de notre part, la résolution de mettre fin aux actes abominables qui les ont frappées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais ces attentats, ces actions de terrorisme aveugle dans les villes, quelle peut être leur valeur militaire ?

On pourrait, si atroces qu'ils soient, les comprendre s'ils s'inséraient dans un plan d'action militaire destiné à frapper nos forces et à aboutir à une position militaire nouvelle.

En août 1955, vous vous en souvenez, les rebelles, dans le Constantinois, ont le même jour, à la même heure, lancé des attaques convergentes sur plusieurs dizaines de centres habités.

Quel était alors leur but ? Il était, semble-t-il, double. D'une part, s'emparer des dépôts d'armes ou de munitions des forces de l'ordre dans ces centres et, d'autre part, dégager, libérer une certaine zone de manière à y instaurer leur pouvoir et à y proclamer la création d'un Etat algérien autonome.

Vous vous souvenez de cela, vous vous souvenez aussi que, malgré la faiblesse extrême de nos moyens et de nos ressources à cette époque, cette tentative d'insurrection généralisée dans le Nord-Constantinois fut brisée en quelques heures.

Au mois de septembre de la même année, M. Robert Barrat, journaliste qui écrivait dans l'hebdomadaire *France-Observateur*, rapportait les déclarations d'un leader rebelle de Kabylie, l'ancien sergent Ouamrane, exposant les plans des rebelles pour les mois à venir. Ces plans consistaient, dans un délai de quelques mois, à porter leurs effectifs à 100.000 hommes armés, puis, forts de ces véritables divisions militaires, à nettoyer complètement de présence française une zone franche dans le pays de manière à y proclamer la république algérienne et à faire appel à la ligue arabe et aux instances internationales.

Un an après, en octobre 1956, peut-on dire que les rebelles se soient rapprochés de ces objectifs, peut-on dire que le front de libération nationale soit plus proche qu'il ne l'était il y a un an de pouvoir déclencher une insurrection générale soit dans l'ensemble de l'Algérie, soit dans de vastes territoires, de balayer toute présence de nos forces, d'y instaurer un pouvoir politique et de faire flotter le drapeau d'un Etat algérien indépendant ?

On peut dire objectivement aujourd'hui que la situation leur permet moins d'espoir qu'elle ne leur en permettait il y a un an et, malgré les vicissitudes et les tribulations, que leurs objectifs se sont éloignés d'eux au lieu de s'en rapprocher.

Ainsi on peut reprendre à l'adresse et à l'encontre des rebelles cette phrase que nous entendons si souvent dans la bouche de ceux qui essaient de nous amener à une capitulation déguisée: il n'y a pas — pour les rebelles s'entend — de solution militaire.

C'est d'ailleurs pourquoi on s'efforce aujourd'hui de passer sur le plan politique et psychologique. N'en doutons pas, la signification profonde de tout ce à quoi nous assistons depuis le déclenchement du terrorisme à l'aveugle dans les villes jusqu'à l'offensive d'automne du défaitisme dans la métropole, tout cela n'a qu'un sens, c'est d'obtenir pour la rébellion une victoire politique là où elle n'a pas pu obtenir une victoire militaire. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs au centre et à gauche.*)

Cette offensive d'automne du défaitisme se manifeste de mille manières. Elle porte tantôt le bonnet rouge tantôt le chapeau noir. Elle se prévaut d'innombrables organismes aux noms variés et aux initiales multiples. Mme Vermeersch m'a évité la peine de les énumérer à cette tribune puisqu'elle les a longuement cités.

Les méthodes employées se ramènent en somme à deux. La première consiste à frapper l'opinion métropolitaine en lui donnant le spectacle affreux du sang répandu, des attentats qui se répètent chaque jour, de façon à la désespérer, à l'atterrer, à lui faire penser que désormais on n'en finira pas, qu'on n'en finira jamais.

*

Ces coups psychologiques sont frappés au moment où l'affaire de Suez a atteint la confiance que nous avions en nous-mêmes, au moment où va s'ouvrir la session de l'Organisation des Nations Unies, au moment où se tiennent des congrès politiques, au moment où rentre le Parlement.

Tout cela est parfaitement concerté, croyez-moi, et ce n'est pas par hasard que ce soit précisément dans ces moments où tant d'instances nationales ou internationales vont se réunir ou se réunissent qu'on étale sur le pavé d'Alger le spectacle affreux et sanglant d'enfants et de femmes mutilés. C'est bien de cela qu'il s'agit: un spectacle, un affreux spectacle offert à la métropole pour la désespérer et l'amener à céder en faisant pression elle-même sur ses parlementaires, sur ses représentants.

La deuxième méthode consiste à créer dans cette même opinion un complexe de culpabilité.

Certes, depuis que nos rappelés sont allés en grand nombre en Algérie, qu'ils ont vu sur place ce qu'est l'Algérie, il est devenu difficile de leur faire avaler indéfiniment cette version ridicule décrivant l'Algérie comme un pays où une immense majorité de musulmans est opprimée par quelques gros colons circulant dans des voitures de luxe avec un gros cigare vissé entre les dents.

Ils se sont aperçus que dans la réalité la population européenne d'Algérie, dans son immense majorité, est composée de salariés, d'ouvriers, de fonctionnaires, d'employés, de petits commerçants en tout semblables à leurs parents, à leurs frères, à leurs amis de la métropole. Ils se sont aperçus que la première version était mensongère.

Pour pouvoir créer dans les consciences le trouble qui permettrait peut-être alors de faire admettre l'abandon de ces Français de l'autre côté de la mer par ceux de la métropole, il faut les persuader que la présence de la France est maintenue là-bas par des procédés indignes d'elle. Il faut nous amener, nous Français de la métropole, à douter, peut-être à rougir de nous-mêmes. D'où la fameuse campagne contre les « sévices ».

Déjà en septembre 1955, il y a un an, la même campagne menée par les mêmes personnes, avec les mêmes arguments, a été conduite contre les autorités à la tête desquelles je me trouvais alors.

Le but est toujours le même, il s'agit de discréditer les autorités françaises en Algérie et de faire douter d'elles dans la métropole elle-même.

Il s'agit aussi de soutenir ce slogan de « l'épuration des cadres administratifs » de l'Algérie qui, incessamment repris, semble être présenté comme une panacée capable de régler la situation.

C'est là, mesdames, messieurs, une prétention abusive et dérisoire. En effet, quand bien même on changerait en Algérie quelques chefs de bureau, quand bien même on modifierait de fond en comble les différents postes attribués aux fonctionnaires, croit-on par là qu'on aurait apporté un véritable remède à des problèmes de l'ampleur, de la profondeur et de la gravité de ceux qui se posent en Algérie ? Allons donc! Mais le résultat auquel on parvient par ce cri incessamment répété d'épuration des cadres administratifs, c'est de décourager, c'est d'inquiéter des fonctionnaires qui font leur devoir et qui ne sont pas coupables d'autre chose que d'avoir fait et de faire leur devoir. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Croit-on vraiment que ce soit le moyen d'accroître l'efficacité d'une administration, ou même de lui donner une orientation meilleure, que de faire peser sur la tête de ceux qui la composent et y travaillent la menace permanente d'une révocation ou d'une mutation dans des conditions plus ou moins infamantes ?

Il est bien clair, au contraire, qu'on ne pourra, par ce résultat, arriver qu'à une sorte de paralysie générale de l'appareil administratif, les uns craignant de se compromettre et d'autres, souvent d'ailleurs plus ambitieux que capables, voyant surtout dans l'épuration dont on parle un moyen de dégager à leur profit des postes qu'ils ne pourraient atteindre par leurs propres mérites. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je viens de dire que le but recherché est de gagner politiquement ce qui n'a pu l'être militairement. On ne peut pas mettre l'armée française à la mer; on ne peut pas rejeter hors d'Algérie les Européens ni leur présence. On va donc s'efforcer d'obtenir que la France s'en aille d'elle-même et que son armée se retire parce qu'elle en aura reçu l'ordre.

Pour aboutir à ce résultat, on a grand soin de nous présenter les choses sous leur aspect le plus anodin. Certes, on ne nous dit pas: il faut quitter l'Algérie. Loin de là! On se borne à nous demander de négocier en prenant comme base la reconnaissance du fait national algérien.

Pourquoi ? parce que l'on sait parfaitement qu'une fois que l'on s'est jeté dans le torrent des abandons, on ne peut plus remonter vers la source ni même sur la rive et que l'on est irrésistiblement emporté. On sait que certains abandons sont irréversibles et que dès lors que l'on y a cédé l'on ne peut plus s'arrêter jusqu'au moment où l'on touche le fond même de l'abîme.

Voilà pourquoi la revendication présentée est si bénigne sous une apparence aussi simple et aussi réaliste. Dès lors que nous aurions mis le doigt dans l'engrenage, nous y passerions tout entiers.

Que demandons-nous, mesdames, messieurs, au Gouvernement qui est sur ces bancs et qui, dans des circonstances si difficiles, porte de si lourdes responsabilités ?

Je tiens à dire que si jamais cela a été vrai, c'est vrai aujourd'hui et que je ne suis pas monté à cette tribune pour me livrer à une quelconque opération politique.

Je dis au contraire, hautement, que si nous devons soutenir par nos conseils le Gouvernement et essayer, dans la mesure de nos moyens à tous, d'éclairer la route qui s'étend devant nous, nous devons aussi ne pas le harceler inutilement et lui laisser le temps d'agir.

Mais nous avons certes, je pense, le droit et le devoir de lui adresser un certain nombre de demandes.

Tout d'abord, nous lui demandons de tenir ferme, de ne pas se laisser ébranler ni fléchir par cette campagne, qu'elle soit faite d'assassinats ou qu'elle soit faite d'objurgations passionnées dans la presse ou à la tribune.

Nous lui demandons de tenir ferme et, en particulier, en ce qui concerne le ministre résidant, devenu point de mire et, si j'ose employer cette expression pour le successeur des deys d'Alger, « tête de Turc » de ceux qui désirent voir la France quitter l'Algérie, de ne pas donner l'impression de céder à cette campagne. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Nous lui demandons en second lieu de ne pas persister à faire, aux deux ailes de l'Algérie, en Tunisie et au Maroc, le contraire de ce qu'il fait en Algérie.

Je ne veux pas revenir sur les incidents qui ont été énumérés à cette tribune et, d'ailleurs, je constate que M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes ne nous a pas fait l'honneur d'être présent ici ce soir.

Je rappellerai simplement des affaires comme celle de Radio-Tunis, abandonné sans contrepartie, et qui sert d'instrument à des campagnes d'appel à la rébellion et au meurtre en Algérie.

Je rappellerai qu'au Maroc, bien qu'on ait toujours dit qu'à partir du moment où la France avait accepté la formule de l'indépendance dans l'interdépendance il ne s'y passerait plus rien du tout, sinon des preuves d'amitié chaque jour renouvelées, on est obligé de constater que même les attentats n'y ont pas cessé et que dans les trois mois de l'été il y en a eu plus de trois cents, faisant plus de cinquante victimes, dont sept Français d'origine.

Je ne mentionnerai que pour mémoire, mais c'est tout de même un fait grave et important, les expulsions entièrement arbitraires, faites dans des conditions d'illégalité et d'inhumanité flagrantes, dont ont été victimes récemment plus de soixante de nos compatriotes résidant au Maroc, dont plus de quarante d'ailleurs étaient de simples salariés, des ouvriers ou encore de petits commerçants qui ne s'étaient jamais livrés à aucune activité politique.

Je me demande, je vous demande si nous pouvons consentir à ce que les Français du Maroc et de Tunisie soient désormais passés du statut de minorité prépondérante — et qui, sans doute à tort, voulait rester prépondérante — à celui d'une minorité opprimée promise à toutes les exactions et finalement au statut de personnes déplacées, car c'est bien de cela qu'il s'agit. (*Applaudissements à droite.*)

J'ai le regret de dire qu'aujourd'hui, à Paris, des dizaines de Français sont sur le pavé, sans aucune ressource, jetés dans la misère, loin d'un pays où certains d'entre eux sont nés, par un acte arbitraire qui ne s'explique que par la volonté délibérée de certains, au Maroc, d'infliger des humiliations à la France, sans doute pour la remercier d'avoir consenti à l'indépendance.

J'en dirai autant des conditions fâcheuses, pour ne pas dire plus, dans lesquelles se trouve actuellement notre armée au Maroc, armée qui se voit pratiquement interdire toute espèce de mouvements avec les conséquences que cela suppose et pour son moral et pour son action.

Enfin, j'ajoute à ce tableau peu encourageant que nous nous apprêtons, si je suis bien informé, à combler les vides du budget de ces Etats, qui ne poussent pas le souci de leur indépendance jusqu'à assurer celle de leur budget et qui nous demandent d'autant plus de sacrifices que leur attitude à notre égard se fait plus arrogante et plus inamicale.

4190 ASSEMBLEE NATIONALE — 1re SEANCE DU 17 OCTOBRE 1956

Il y a là — je l'avais déjà signalé dans une précédente intervention et j'ai le regret de constater que cela n'a pas changé si ce n'est pour s'aggraver — une distorsion, une contradiction fondamentale dans notre politique nord-africaine.

Je demande en troisième lieu au Gouvernement — je sais qu'il pourra me répondre que ma demande est superflue, car il l'a toujours pensé et dit, mais il y a des choses qu'il vaut mieux encore répéter, surtout lorsque, par des campagnes de presse et des paroles, on s'emploie à troubler l'opinion — de réaffirmer solennellement que l'Algérie ne sera pas abandonnée, que la France ne s'imposera pas à elle-même cette tache indélébile qui consisterait à abandonner 1.200.000 de ses concitoyens d'origine et des millions de Français musulmans fidèles aux plus affreuses représailles.

Je demande au Gouvernement de le dire, afin de décourager tous les trublions et tous les courtiers qui s'agitent dans les coulisses parisiennes. Afin d'être de ceux qui apporteront leur contribution à cette « négociation » qu'ils appellent de leurs vœux, terme qui, dans leur bouche, est destiné à dissimuler celui, plus difficile à avaler de capitulation. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Vous avez, monsieur le président du conseil — et ce sera ma quatrième observation — dans une de vos interventions à cette tribune, annoncé une « dureté d'acier » — ce sont vos propres paroles — contre les entreprises de dissociation qui sapent la volonté nationale dans cette affaire d'Algérie. Eh bien ! je ne pense pas, voyez-vous, que le moment soit passé de cette dureté d'acier, je crois même qu'il serait grand temps de la manifester dans les actes vis-à-vis de ces campagnes défaitistes qui se manifestent aujourd'hui.

Certes, on peut objecter que des paroles, dans un régime de liberté, ne sont jamais que des paroles et qu'elles sont l'expression d'opinions; il y a une ligne qu'il faut tracer. Mais je dis aussi, d'abord, que l'attentat, l'assassinat et la complicité envers ces actes criminels ne sont pas des opinions, mais précisément des actes criminels. (*Très bien ! très bien ! au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Puis je dirai, en second lieu, que, dans certaines situations, il y a des paroles qui sont des actes et que certains, bien tranquilles à Paris, en trempant leur plume dans l'encrier et en publiant simplement un article, se rendent responsables, plus peut-être que le fellagha moyen dans ses montagnes, de la mort de nos soldats ou d'habitants, français ou musulmans, d'Algérie. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Contre cette propagande, monsieur le président du conseil, notre arme, l'arme de la France, c'est la vérité. Il faut en user, et je regrette que l'on n'en n'use du côté des pouvoirs publics qu'avec une certaine timidité. Vous avez les moyens, vous avez les informations, vous avez les moyens d'expression pour réagir contre ce prêchi-prêcha larmoyant que l'on débite du matin au soir ou contre ces incitations à la faiblesse et au renoncement.

Parlez clairement au pays: il vous suivra comme il l'a déjà fait.

Mais ce n'est pas tout de parler, il faut agir. Il faut agir pour tenir nos promesses, car les populations d'Algérie, et en particulier les populations musulmanes, ne nous pardonneraient pas de ne pas tenir les promesses que nous leur avons faites depuis des années — et ce, quels que fussent les gouvernements — et qu'il importe maintenant de respecter.

Certes, je sais à quel point il est affreusement difficile d'agir, en particulier de mettre sur pied des mesures pratiques au moment même où le pays est agité par la rébellion. Cependant, il faut surmonter ces obstacles, de façon à démontrer non seulement par des paroles, car plus personne en Algérie ne croit aux paroles, mais par des actes que nous voulons vraiment réaliser l'égalité entre tous les citoyens de l'Algérie, notamment entre nos concitoyens d'origine européenne et nos concitoyens musulmans.

Cela d'abord sur le plan économique et social. Certes, il serait faux de dire que les mesures politiques n'intéressent pas les Algériens musulmans comme les autres. Il serait non moins dangereux et absurde de dire qu'ils ne se soucient pas des mesures économiques et sociales.

Il faut aboutir le plus rapidement possible à l'égalisation du niveau de vie au sein d'une communauté franco-algérienne. Il faut, sur le plan économique et sur le plan social, réaliser cette communauté franco-algérienne. Une telle obligation implique que nous jouions le jeu loyalement.

Nous nous heurtons là à une certaine forme de défaitisme, celui que j'appellerai le défaitisme capitaliste, ou bourgeois, ou mondain, celui des gens qui nous disent: « Mais attention ! Cela coûtera cher ! ». Oui, bien sûr, cela coûtera cher, c'est vrai. Cela coûtera moins cher, d'abord, que de devoir maintenir pendant des années des forces militaires en Algérie. Cela coûtera moins cher aussi que de perdre l'Algérie et toute l'Afrique. De plus, ce sera honorable et conforme à la mission généreuse de la France. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Méfions-nous d'un pseudo-réalisme qui cache un égoïsme à courte vue et qui, quelquefois, d'ailleurs, cherche à se camoufler derrière des formules aux apparences généreuses.

Méfions-nous de ceux qui disent, par exemple: « Mais laissons donc l'Algérie administrer ses propres affaires, voire, laissons-la se constituer en Etat indépendant ou, en tout cas, autonome, lié à la France par des liens qu'on imaginera toujours sous une forme quelconque », et qui, en réalité, veulent dire: « Laissons donc l'Algérie se débrouiller toute seule et croupir dans sa misère, de façon à ne plus avoir à faire de sacrifices pour elle. »

Eh bien! je crois pouvoir vous le dire au nom de nombreux Musulmans d'Algérie qui sont mes amis, ce serait là une des choses qu'ils pardonneraient le moins à la France. Ils nous diraient alors: « Nous ne vous avons pas demandé de venir en 1830, mais vous êtes venus. Vous êtes restés cent-vingt-six ans en Algérie, que vous le vouliez ou non, vous avez créé des habitudes, des besoins, le désir d'un autre niveau de vie, d'un autre mode d'existence et, ensuite, vous vous laveriez les mains et vous nous diriez: « Pauvre fellah algérien, débrouille-toi tout seul » ? Vous n'avez pas le droit de le faire. »

Je reprends à cette tribune cette émouvante objurgation qui m'a déjà été faite par des Musulmans sincères, aussi Algériens que tous les Algériens et aussi Français que nous-mêmes. (*Applaudissement au centre, à droite, à l'extrême droite et plusieurs bancs à gauche.*)

Sur le plan politique, les discussions sur les projets de statut, sur les systèmes peuvent être, comme le disait M. Pierre-Henri Teitgen, très longues et très compliquées si l'on se place sur un terrain strictement juridique, ce qui n'est pas mon intention ce soir.

Je pense qu'il y a des points sur lesquels un très large accord pourrait se réaliser. En premier lieu, tout le monde, je pense — tous ceux qui se sont penchés sur ces problèmes avec le désir sincère d'y apporter des solutions françaises et humaines — tout le monde, dis-je, est d'accord, je pense, pour la mise en œuvre d'une très large décentralisation, allant jusqu'à des autonomies régionales au sein même de l'Algérie, en tenant compte du fait que l'Algérie elle-même, historiquement, géographiquement et ethniquement, est un complexe de réalités différentes.

En second lieu, je pense que personne ne voudra ne pas être d'accord sur la nécessité qu'au sein d'une Algérie ainsi conçue règne véritablement, réellement l'égalité civique et politique entre tous les citoyens.

Enfin, je pense que tous ceux qui connaissent quelque peu l'Algérie seront d'accord pour estimer que, compte tenu précisément de l'existence de ces communautés différentes par l'origine, par la langue, par l'histoire, par la religion et même par le droit — et je ne parle pas seulement des communautés européennes et musulmanes, mais aussi de toutes celles entre lesquelles ces deux principales communautés se subdivisent — il faut, pour le bien, pour la sécurité, pour la justice de tous en Algérie, que s'exerce au-dessus d'elles un arbitrage supérieur qui ne saurait se confondre avec la domination d'aucune de ces communautés sur les autres. Le système qui sera conçu, quel qu'il soit, devra organiser cet arbitrage de manière que pas un Algérien, quelle que soit son origine, sa religion ou sa langue, ne puisse douter de l'équité des tribunaux, de la sécurité accordée et garantie par les autorités et que, d'une façon générale, chaque Algérien jouisse, au départ et durant toute sa vie, de chances rigoureusement égales dans tous les domaines à celles de tous les autres Algériens. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et à gauche.*)

Or, j'en ai la conviction, une telle égalité entre concitoyens ne saurait être assurée par une formule qui permettrait à un élément ethnique quelconque de l'Algérie de s'imposer aux autres, d'exercer sur les autres une tyrannie.

C'est seulement dans le cadre de la République française et par un arbitrage conçu à l'échelon de la République française que peut être assuré ce juste équilibre, cette équité générale à laquelle aspirent à juste titre tous les Algériens.

Là, je dois mettre en garde l'opinion contre l'élaboration hâtive d'organismes d'Etat qui seraient mis en place en Algérie, avec les caractéristiques d'un véritable Etat sur le plan local, sans être insérés dans un système d'ensemble de la communauté française qui contrebalancerait, par exemple par l'existence d'un Etat fédéral stable et fort, les risques des forces centrifuges qui entraîneraient l'Algérie, comme d'ailleurs d'autres territoires, hors de l'orbite française.

Je n'ai pas le temps — et ce n'est ni le lieu ni le jour — de faire ici un développement sur le thème du fédéralisme appliqué à l'ensemble des territoires français. Je me bornerai

à indiquer très brièvement qu'autant je pense qu'une telle solution est salutaire et souhaitable pour l'ensemble des territoires français, y compris bien entendu la métropole, les territoires d'outre-mer et l'Algérie, autant j'estime qu'une improvisation montée en toute hâte, dans le tumulte des combats, à propos de la seule Algérie, pour résoudre ce seul problème, en l'absence de tout Etat fédéral présentant cette caractéristique qu'offrent tous les Etats fédéraux du monde de posséder un pouvoir central stable et fort, qu'il soit incarné dans une personne comme aux Etats-Unis, dans un collège comme en Suisse ou en U. R. S. S., conduirait très rapidement à la dislocation de l'ensemble. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Il y a donc un choix de moyens, un choix de formules, un choix de moments à faire. Ce n'est pas maintenant que je vais essayer de déterminer ces choix. Je me borne à dire au Gouvernement qu'il doit aller de l'avant dans le domaine économique, social et politique pour bien montrer que sa conception de la pacification est bien celle qui est partagée — j'en suis sûr — par l'immense majorité des républicains et des patriotes de ce pays, à savoir celle d'un tout indissoluble dans lequel les mesures de protection militaire, les mesures de caractère social ou politique sont liées d'une façon constante et profonde.

Ma conclusion sera que si graves que soient les événements, si durs que soient les chocs que ressent notre sensibilité devant les spectacles qu'ils offrent, rien, objectivement, ne justifie la vague de pessimisme qui semble submerger certains secteurs de ce pays. Cette vague, d'ailleurs, résulte, pour une large part, d'une campagne concertée dont j'ai parlé au début de cet exposé.

Le fait est que nous n'avons pas le choix. Perdre ou garder l'Algérie n'est pas un choix français, en ce sens que la France sans l'Algérie est impensable, qu'il s'agit de marquer l'arrêt sur le chemin de la décadence et qu'accepter sous une forme quelconque la sécession de l'Algérie, c'est signer nous-mêmes la décadence de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Mesdames, messieurs, nous sommes des élus et, comme tels, nous sommes sensibles aux courants qui agitent l'opinion. Certes, il est plus facile, disons-le franchement, de s'adresser à l'opinion métropolitaine, en lui disant: Je détiens dans ma poche la formule magique grâce à quoi, sans effort, le problème algérien sera résolu du jour au lendemain, grâce à quoi les rappelés pourront rentrer, il n'y aura plus à verser une goutte de sang, ni à payer un centime et tout ira bien. Malheureusement, ce n'est pas un langage de vérité.

Prenons garde aussi qu'un peuple peut, dans un certain moment, se décourager, se laisser entraîner vers les solutions de facilité, mais qu'ensuite il ne saura aucun gré à ceux qui auront commis cette erreur.

Je préfère, pour ma part, et pour l'honneur de la démocratie française, croire que le courage paye. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Prenons garde que si nous cédions à l'impact de cette ration quotidienne de panique que l'on nous sert aujourd'hui, nos noms ne passent à l'histoire comme ceux d'hommes assez aveugles et assez débiles pour avoir condamné leur patrie à une déchéance irrémédiable. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bouxom.

M. Fernand Bouxom. Je ne retiendrai l'attention de l'Assemblée que le temps de présenter trois brèves observations à l'adresse du Gouvernement.

D'après la presse, le terrorisme est en train de se répandre dans la métropole parmi la population algérienne. Depuis le 1er janvier 1956, il y aurait eu 618 agressions et 42 meurtres.

Une personne que je connais personnellement est venue me trouver, parce qu'elle se sentait menacée et qu'il lui est difficile d'avoir la garantie que sa sécurité pourra être assurée.

Une première fois, l'homme visé a pu s'échapper. Une seconde fois, deux revolvers étant braqués sur lui, il a lui-même sorti une arme. Ses agresseurs ont été arrêtés, mais ce brave homme, ancien combattant, a vu son arme confisquée et a été frappé d'une amende de 10.000 francs !...

Il est bien évident que cette situation n'est pas de nature à renforcer la confiance des éléments qui nous sont restés fidèles.

Je souhaiterais donc que notre police métropolitaine voulût bien s'adapter à une situation qui ne peut pas durer.

Ma deuxième observation est la suivante:

Les rappelés rentreront chez eux en octobre et en novembre, au moment où l'on demandera aux automobilistes de s'acquitter d'une taxe variant de cinq à seize mille francs. Ils n'ont pas pu, eux, utiliser leur voiture (*exclamations à l'extrême gauche*) aussi je demande qu'ils soient exonérés de cette taxe et j'ai déposé une proposition dans ce sens... (*Mouvements divers.*)

Mes chers collègues, il s'agit de faire en leur faveur un geste que, j'en suis bien persuadé, le Gouvernement approuvera. Il serait vraiment inopportun d'accueillir ces hommes qui ont consenti de tels sacrifices en leur présentant une note d'impôt. Cette question doit être examinée de toute urgence et c'est pourquoi je me suis permis de l'évoquer devant vous.

Enfin, il me faut également répondre au vœu exprimé par des parents abîmés dans la douleur après la perte de l'un des leurs et qui voudraient pouvoir faire revenir le corps dans les meilleurs délais.

J'ai sous les yeux la lettre d'une maman qui écrit: « J'espérais le retour du corps de mon fils, mais il m'est répondu que la chose était absolument impossible. Cependant, j'ai lu dans un journal que le corps de tel officier supérieur, tué dans le Sud-algérien, avait été rapatrié et que les funérailles avaient eu lieu dans sa province natale ».

Cette maman de soldat demande alors, avec une sévérité que l'on comprend: « Y aurait-il deux règlements, l'un pour les officiers, dont le métier est de se battre et de faire leur devoir en Algérie, et l'autre pour les rappelés qui ne sont que de simples soldats ? »

Mesdames, messieurs, devant le sacrifice total, l'égalité doit être totale. Je souhaite que le Gouvernement fasse l'impossible pour donner aux parents la consolation de faire rapatrier les corps de leurs enfants dans les meilleurs délais. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La suite du débat en renvoyée à la prochaine séance.

Le Gouvernement ayant émis le désir que cette séance ne commence qu'à vingt-deux heures, l'Assemblée voudra sans doute y consentir. (*Assentiment.*)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. A vingt-deux heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 10e SEANCE

2e Séance du Mercredi 17 Octobre 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4193).

2. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 4193).

MM. Ulrich; Cot; Lacoste, ministre résidant en Algérie; Mme Vermeersch; MM. Mollet, président du conseil; Dides; Frédéric-Dupont.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Renvois pour avis (p. 4204).

4. — Dépôt de propositions de loi (p. 4204).

5. — Dépôt de propositions de résolution (p. 4204).

6. — Dépôt de rapports (p. 4204).

7. — Dépôt d'un avis transmis par l'Assemblée de l'Union française (p. 4204).

8. — Ordre du jour (p. 4204).

PRESIDENCE DE M. EMILE LIQUARD,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, quatre heures trente minutes;

Groupe communiste, deux heures trente minutes;

Groupe socialiste, deux heures quinze minutes;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, une heure dix minutes;

Groupe du mouvement républicain populaire, une heure cinq minutes;

Groupe républicain radical et radical-socialiste, une heure vingt minutes;

Groupe d'union et fraternité française, une heure;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et du rassemblement démocratique africain, vingt-cinq minutes;

Groupe paysan, groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, groupe des indépendants d'outre-mer, groupe des républicains progressistes, quinze minutes chacun;

Le groupe des républicains sociaux et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

La parole est à M. Ulrich.

M. Henri Ulrich. Monsieur le ministre résidant en Algérie, monsieur le secrétaire d'Etat à la guerre, mes chers collègues, après les orateurs qui ont traité différents aspects du problème de l'Algérie, vous me permettrez de me faire, sans passion, mais objectivement, avec tout le sérieux que mérite le sacrifice de nos soldats et de leurs familles, l'écho des observations, des critiques et des soucis légitimes que nous avons recueillis lors de notre voyage en Algérie, au mois d'août, et qui ressortent par ailleurs des lettres que nous recevons tous, soit des soldats eux-mêmes, soit de leurs familles.

Nous dirons comme M. Naegelen dans son article paru hier dans *Combat:*

« Nous avons comme premier et essentiel devoir celui de ne rien négliger pour sauvegarder le jeune et beau capital humain que nous avons consacré au salut et au renouveau de l'Algérie. »

Nous estimons que dans ce grand problème de l'Algérie, dans cet effort extraordinaire de notre pays vers ce renouveau, les plus petits détails intéressant la vie et la lutte de nos soldats sont d'un poids décisif dans l'issue de ce drame.

Début juin de cette année, par une question orale, nous insistions sur la situation faite et à faire aux familles et à nos soldats. Nous demandions à M. le secrétaire d'Etat à la guerre si les conditions matérielles dans lesquelles ces soldats devaient servir étaient satisfaisantes. Nous exprimions nos soucis et nos craintes essentiellement en ce qui concerne la qualité des cantonnements, la nourriture, l'acheminement du courrier, l'instruction militaire, l'armement, le fonctionnement des services sociaux.

Dans sa réponse, M. le secrétaire d'Etat nous avait donné certains apaisements, certaines garanties. Pourtant, un contact direct avec nos soldats, les récriminations relevées dans un grand nombre de lettres, nous mettent devant certains faits précis qui montrent bien, en ce mois d'octobre 1956, qu'il y a encore énormément à faire.

Croyez bien — je tiens à le préciser d'entrée — que les observations qui suivent n'ont qu'un unique but: apporter à tous nos soldats plus de sécurité et plus de justice, contribuer à une solution rapide et heureuse du problème de l'Algérie.

Une première remarque concerne l'encadrement des troupes. La qualité de cet encadrement a d'importantes répercussions sur l'ensemble. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de veiller à l'améliorer sans cesse, car il y va du succès de nos opérations et, surtout, de la sécurité de nos soldats.

En deuxième lieu, nous insisterons sur la nécessité de l'égalité devant le sacrifice, égalité dans la durée du service militaire, égalité dans les conditions d'appel ou de rappel sous les armes, égalité dans les conditions du retour.

Les rappelés ont des plaintes à formuler à cet égard. La situation fut peut-être plus douloureuse encore pour les maintenus. Appelés, d'abord, sous le régime de la loi de dix-huit mois, ils ont vu leur temps se prolonger jusqu'à deux ans. En réalité, ils auront servi beaucoup plus longtemps.

Les maintenus de la classe 1954/2 A, par exemple, s'ils sont libérés vers la fin décembre, auront effectivement servi trente et un mois. Voilà une catégorie de jeunes singulièrement sacrifiée.

Une solution d'équité est indispensable pour l'avenir.

Nous nous réjouissons du retour des rappelés et des maintenus. Nous vous demandons pourtant, dès à présent, de bien vouloir préciser le rythme de la relève future des jeunes du contingent qui risquent, éventuellement, du fait des circonstances, de voir prolonger le temps normal de leur service militaire.

Bien des choses, d'autre part, seraient à dire sur le cantonnement. Un certain nombre de nos soldats vivent dans des cantonnements convenables, mais d'autres, hélas! occupent des cantonnements misérables. Un peu d'initiative de la part des autorités responsables, un peu plus de cohésion entre les services de l'intendance et le commandement de la troupe permettraient sans aucun doute la réalisation de conditions meilleures.

N'est-il pas possible, par exemple, dans des cantonnements à caractère permanent et malgré la rotation d'unités diverses venant y loger, de donner des lits aux soldats au lieu de les obliger à coucher sur une paillasse à même le sol ?

Quant à la nourriture, je puis certifier que les réclamations sont nombreuses. Les états-majors affirment que la prime d'alimentation est insuffisante. Les soldats se plaignent du manque de légumes frais et souvent de la parcimonie des rations.

Il est, certes, difficile dans les conditions qui sont celles de l'Algérie de régler cette question à la satisfaction de tous. Mais nous croyons qu'une meilleure organisation des choses permettrait d'obtenir quelque amélioration.

Ne permettez pas que les marchands et intermédiaires qui sont les fournisseurs de nos troupes pratiquent des prix exorbitants. Si la prime d'alimentation est insuffisante, augmentez-la. L'ordinaire de nos soldats ne doit souffrir aucune critique.

L'armement, de son côté, présente des lacunes certaines. Sans parler du manque d'hélicoptères souvent évoqué, sans insister sur l'augmentation indispensable du nombre de fusils-mitrailleurs et des mitrailleuses, je tiens à rappeler la nécessité urgente de doter, enfin, les véhicules de blindages. La sécurité et la vie de nos hommes valent bien cet effort.

Il faut ajouter à un armement plus complet la formation militaire sérieuse à donner à tous nos soldats, ainsi que les mesures de sécurité à prendre avant de les engager dans certaines régions ou dans certains combats.

Quant à la santé des soldats, il faut dire que les postes et mêmes certains hôpitaux ne disposent pas des médicaments nécessaires et suffisants pour soigner un blessé ou guérir un malade. Les médecins eux-mêmes nous l'ont confirmé. Il n'est pas possible qu'une telle situation persiste.

A-t-on, par ailleurs, fait l'effort suffisant d'éducation sanitaire de nos jeunes pour leur faciliter la vie sous un climat et dans des conditions qu'ils ne connaissent pas ?

Il se pose également le problème du courrier. Son acheminement varie de quatre jours à trois semaines. Des améliorations importantes ont déjà été apportées à cette situation, mais il importe de continuer pour aboutir à un acheminement acceptable, compte tenu des circonstances particulières.

En outre, est-il nécessaire de parler de la conduite inqualifiable de certains colons — même si, fort heureusement, ils ne sont pas nombreux — à l'égard de nos soldats, quand ils leur refusent, même contre payement, de l'eau, du lait ou des fruits ? Il faut leur faire comprendre que, profitant de la protection de nos armes, leur premier devoir est de se montrer humains à l'égard de nos troupes.

Enfin, nous tenons à rappeler que le retour de nos soldats doit être préparé consciencieusement. Leur pécule ne doit pas être une aumône. Le sacrifice qu'ils ont fait vaut bien plus. Il faut leur donner toutes les garanties exigibles pour leur permettre de reprendre dans la vie de la nation la place à laquelle ils ont droit.

Nous rappelons également que nous avions déjà demandé l'établissement dans tout le pays d'un vrai climat d'austérité. Trop de gens, hélas! vivent encore sans autre souci que celui de leur petit bien-être. Trop de gens obstensiblement ne témoignent d'aucun intérêt pour le sacrifice de nos soldats.

Il faut rappeler à ceux-là qu'il n'y a pas deux catégories de Français: ceux qui profitent, d'une part, et ceux qui travaillent et luttent, d'autre part.

Finalement, dans cette douloureuse affaire d'Algérie, le Gouvernement a le devoir essentiel de faire la clarté. Il ne doit rien laisser dans l'ombre; il ne doit laisser subsister aucun doute sur ses intentions.

Une fois de plus, avec M. Naegelen, nous vous disons: « Il faut briser la tactique du silence; il faut nous engager dans la tactique du courage qui est celle de la vérité. »

Le pays veut savoir où nous allons; il veut savoir qu'en dehors de nos efforts de pacification nous ne laisserons passer aucune occasion pouvant donner le plus rapidement possible une paix digne de la France.

Le pays veut savoir que ses sacrifices, surtout le sacrifice de nos soldats, ne seront pas vains et permettront vraiment la naissance d'une Algérie nouvelle.

Une autre guerre pourra alors être entreprise, la guerre contre la misère et contre l'injustice. Dans l'espoir qu'ainsi leur sacrifice trouvera sa récompense et sa justification, j'adresse à nos soldats notre salut le plus fraternel. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Cot. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Cot. Mesdames, messieurs, le 7 avril dernier, M. Robert Lacoste faisait au *Progrès de Lyon*, la déclaration suivante:

« Nous avons cinq mois pour renverser la vapeur dans les zones de l'Algérie contaminées par la rébellion. Nous devons trouver la solution du problème algérien avant la fin de l'été. Nous devons tenir compte de certaines échéances nord-africaines et internationales. Je fais allusion aux négociations sur l'interdépendance franco-marocaine et à la prochaine session de l'O. N. U. »

C'est en évoquant cette déclaration dont tous les termes ont été certainement pesés avec le plus grand soin que je voudrais examiner devant vous le développement actuel de l'affaire algérienne.

Les cinq mois se sont écoulés. Il y en a même six et demi. L'été s'est achevé, les vendanges sont faites et la question se pose de savoir, d'une part si la vapeur a été renversée, d'autre part si la solution du problème algérien a été trouvée au cours de l'été. Si, par infortune, nous étions obligés de répondre par la négative à ces deux questions, il nous resterait à voir ce que nous devons faire et conseiller au Gouvernement de faire pour sortir de l'impasse.

Première question: la vapeur a-t-elle été renversée ? Pour examiner ce petit problème, envisageons ses aspects militaires, ses aspects sociaux et, surtout, ses aspects politiques.

Du point de vue militaire, si nous voulons être très bienveillants pour M. le ministre résidant à Alger, nous dirons que rien n'est changé. Si nous voulons être plus objectifs et dire la vérité au pays, je crois que nous sommes obligés d'ajouter que, sous cette stabilisation permanente, en réalité nous assistons à un pourrissement dangereux de la guerre et à une aggravation de la situation.

D'une part, en effet, en avril dernier, nous avions en Afrique du Nord 200.000 hommes pour faire face à 15.000 fellagah. A l'heure actuelle, nous en avons 400.000 et, malgré ce doublement de nos effectifs, la sécurité des biens et des personnes n'est — vous le savez — pas mieux assurée. Chaque jour le nombre des attentats et, partant, des victimes, augmente.

Je sais bien, mesdames, messieurs, qu'à cette première observation on peut en ajouter une autre. Elle n'est pas plus rassurante. Les premiers combats ont été livrés contre des fellagha qui, à ce moment-là, étaient pour la plupart des francs-tireurs, des partisans, combattant en ordre dispersé et sans grande méthode. Ce qui est plus inquiétant aujourd'hui, c'est de lire dans les communiqués officiels eux-mêmes qu'on a souvent devant soi de véritables unités militaires de l'ordre de la compagnie, voire du bataillon, qui sont de mieux en mieux armées, équipées, encadrées et adaptées au genre de lutte qu'elles doivent mener sur le sol algérien.

J'entends bien que ces constatations se heurtent à l'optimisme des communiqués officiels; mais, dans un pays où la liberté de la presse n'existe pas pour les raisons que vous savez, les communiqués officiels doivent toujours être accueillis avec un brin de scepticisme. Si nous les prenions d'ailleurs au pied de la lettre, nous serions amenés à conclure que les 15.000 fellagha dont on a parlé ont tous été tués au moins deux ou trois fois et que — ce qui vaudrait mieux — nous nous battons désormais contre leur ombre ou leur fantôme.

En réalité, nous savons bien qu'il n'en est rien. Je sais aussi que M. Robert Lacoste n'est pas, comme on dit en langage juridique, celui qui tient la plume. Ce n'est pas lui qui fait ces communiqués triomphants et claironnants, mais enfin il en est un peu responsable. Il les laisse passer. Et lorsque je les lis, je pense à ce que M. Winston Churchill écrivait au lendemain de la guerre de 1914. Il disait: « Nous sommes allés de défaite en défaite jusqu'à la victoire finale ». J'ai un peu peur, monsieur Robert Lacoste, que nous allions ainsi de victoire en victoire jusqu'à l'insuccès final.

Voilà les considérations que je voulais présenter sur l'aspect militaire de ce fameux renversement de vapeur, lequel ne me paraît pas exister.

Passons alors à l'aspect social des choses. Serez-vous plus heureux ? Sommes-nous plus heureux ? Vous savez bien que non, hélas!

Le choc psychologique qui devait se produire, que des réformes devaient amener, n'est pas intervenu, du moins à notre connaissance. Et comment s'en étonner puisque les principales réformes, les plus symboliques, n'ont pas été faites, ou, du moins, ne l'ont pas été de façon suffisante.

N'étant pas socialiste, je n'ai évidemment pas le droit de rappeler de façon trop précise à M. Robert Lacoste le programme si sain et si sage qui fut établi au congrès de Lille: je puis, toutefois, observer qu'en réalité les déclarations du congrès de Lille n'ont pas été beaucoup suivies d'effet.

La lutte sur deux fronts n'a pas été menée, tout au moins de manière très apparente et très équilibrée; les domaines des plus grands colons n'ont pas été lotis; bien au contraire, on a vu — j'ose à peine le reprocher au Gouvernement — la main-d'œuvre militaire mise souvent à leur disposition pour faire leur récolte. Une certaine presse, visée expressément dans les déclarations du congrès de Lille, continue comme par le passé à faire la même besogne, que nous jugeons néfaste.

Il y a plus, mesdames, messieurs — et ici je vais aborder avec beaucoup de prudence, je l'espère tout au moins, un terrain non seulement douloureux, mais infiniment délicat. Comment nous étonnerions-nous que le choc psychologique n'ait pas eu lieu alors que nous pouvons redouter — je dis simplement « redouter » — que certaines pratiques abominables, certaines méthodes que nous condamnons tous, j'en suis sûr, ne soient encore mises en application dans certains locaux de la police algérienne ?

Il y a là, vous le savez, des faits qui furent signalés par un certain nombre de journaux extrêmement sérieux.

M. Félix Kir. Il n'y en a pas beaucoup de sérieux!

M. Pierre Cot. Justement. Mais si je cite *Le Monde* et *Le Figaro*, vous serez d'accord avec moi pour penser qu'ils le sont.

M. Félix Kir. Pas tant que cela! Certaines colonnes du *Figaro littéraire* (*Rires à l'extrême gauche*) sont remplies de mensonges. J'ai lancé un défi au *Figaro littéraire* portant sur dix millions, mais il ne veut pas le relever. (*Rires.*)

M. Pierre Cot. Etant souffrant, je serais heureux, ce soir, par exception, de ne pas être interrompu, même par vous, monsieur le chanoine, qui apportez toujours beaucoup de sympathie dans vos interruptions.

Je n'ai d'ailleurs cité ni critiqué aucun journal bourguignon!

M. Félix Kir. Chez nous, il y a du bon sens et de l'équilibre.

M. Pierre Cot. Ceux dont je parle ont du bon sens. J'estime que *Le Monde* et *Le Figaro* — pas *Le Figaro littéraire*, puisque vous êtes hostile à la littérature, tout au moins quand elle figure dans *Le Figaro*! — peuvent être cités dans cette Assemblée sans provoquer des interruptions de ce genre.

Je disais donc que si les faits révélés ou signalés par ces journaux étaient vérifiés, l'honneur de M. Lacoste ne serait pas seul en cause; la réputation de notre pays le serait également.

Vous le savez, une commission a été désignée pour enquêter sur ces faits. Les pouvoirs nécessaires lui seront certainement accordés. Pour ma part, j'attendrai, pour me prononcer davantage, les résultats de cette enquête.

M. Guy Mollet, *président du conseil.* C'est tout ce que nous vous demandons!

M. Pierre Cot. J'ai voulu simplement signaler ce point.

M. Robert Lacoste, *ministre résidant en Algérie.* Peut-être, pourriez-vous préciser que c'est moi qui ai demandé la désignation de cette commission d'enquête.

M. Pierre Cot. J'en suis très heureux, monsieur le ministre résidant en Algérie, et je serais surtout fort satisfait si cette commission pouvait laver non pas vous-même, car cette affaire vous dépasse infiniment, mais notre pays du soupçon jeté sur lui à la suite d'affirmations graves — vous le savez — puisque certaines d'entre elles émanent de membres du barreau, qui se sont rendus sur place et ont pu faire des constatations.

M. Marcel Roclore. De quel barreau!

M. Pierre Cot. Il s'agit du barreau de Paris. Il ne vaut évidemment pas celui de Saulieu. (*Rires à l'extrême gauche.*) Mais permettez-moi de penser que le barreau de Paris a tout de même sa petite réputation et sa petite autorité. (*Sourires.*)

M. Marcel Roclore. Mais quels membres du barreau de Paris !

M. Pierre Cot. Mon cher collègue, je ne voudrais pas que s'instituât, ce soir, entre deux représentants de la Côte-d'Or et l'homme qui est à la tribune, un dialogue qui eût vraiment l'air de traduire une rivalité départementale alors que je m'efforce de garder à ce débat le niveau qu'il doit avoir et que je ne voudrais pas ramener à celui...

M. le ministre résidant en Algérie. Du folklore !

M. Pierre Cot. ...d'une assemblée locale.

Sur le plan dont je parlais, nous ne pouvons pas être très surpris de constater que, du point de vue social non plus, la vapeur n'ait pas été renversée.

Reste alors — et, vous le savez, c'est infiniment plus important — l'aspect politique des choses.

Là encore, je pense que nous n'avons pas de renversement de la vapeur et de la situation.

Pour l'établir, vous me permettrez de signaler trois faits.

Le premier, c'est le ralliement de plus en plus fréquent des chefs politiques musulmans au front de libération nationale. C'est le fait que ces hommes, qui connaissent bien leurs compatriotes, disent désormais: les seuls interlocuteurs valables en la circonstance, ou, du moin, les interlocuteurs les plus valables sont les représentants du front de libération nationale.

Le dernier en date, vous le savez, à nous avoir donné cet avertissement est M. Abderamane Fares, dont il est difficile, je crois, de contester l'autorité en la matière et qui nous a dit de façon très nette: « Si vous voulez négocier, c'est avec les représentants du front de libération nationale et avec eux seuls que vous pouvez le faire. »

Cet avertissement nous est encore répété par la plupart, par tous les chefs politiques musulmans d'Algérie.

Le second fait, c'est que ce ne sont plus seulement les musulmans d'Algérie qui tiennent ce langage. Un certain nombre de Français d'origine européenne nous donnent des conseils qui ne sont pas très différents.

Ces hommes sont simplement des libéraux, mais des libéraux particulièrement avertis des choses de leur pays.

Le dernier en date, le seul que je veuille citer, c'est notre ancien collègue, le maire d'Alger, M. Chevallier, dont il est difficile de contester, je crois, la probité intellectuelle et qui, lui non plus, n'est suspect ni de complicité avec le parti communiste, ni de complaisance avec les progressistes.

Car la complicité avec le parti communiste et la complaisance avec les progressistes sont, vous le savez, les deux péchés capitaux dénoncés à la fois par le catéchisme du mouvement républicain populaire et par les canons du socialisme orthodoxe français. (*Sourires.*) Mais je ne pense pas que M. Chevallier puisse jamais s'exposer à ce reproche.

Le troisième fait que je veux indiquer, c'est ce que vous me permettrez d'appeler le contexte international, ou tout au moins nord-africain, de notre politique algérienne. Ce contexte a évolué depuis six mois et dans un sens qui ne nous est pas favorable.

Vous connaissez, nous connaissons tous les déclarations fort nettes faites à ce propos par M. Bourguiba et le sultan du Maroc. Vous savez et nous savons tous que, si nous voulons régler d'une manière satisfaisante le problème de l'interdépendance franco-marocaine, dont parlait si justement M. Robert Lacoste, et le problème de l'interdépendance franco-tunisienne, qui est également important, il faut que nous réglions aussi et de manière satisfaisante le problème algérien.

Il y a plus. Au cours de l'été, M. Robert Lacoste a fait plusieurs déclarations. Il a dit notamment, à diverses reprises, si j'en crois les journaux tout au moins, que si l'affaire du canal de Suez s'achevait sans que le président Nasser ait vu son prestige baisser, il lui serait de plus en plus difficile de faire triompher ses conceptions dans l'Afrique du Nord.

Si je suis mal informé, M. Robert Lacoste pourra toujours rectifier ce que j'ai dit, quand il prendra la parole. Mais je pense avoir lu dans la presse que telle était votre position, monsieur le ministre.

En tout cas, vous le savez, cette évolution de la situation politique en Afrique du Nord vient encore s'insérer dans le problème et le compliquer. Nous nous en rendons tous compte et nous nous rendons compte, par conséquent, que ce qui fut impossible jusqu'à présent le sera plus encore demain puisque, que nous le voulions ou non, l'affaire du canal de Suez va désormais, grâce au Conseil de sécurité, suivre, si je puis ainsi m'exprimer, son petit bonhomme de chemin vers la négociation avec le colonel Nasser et vers le compromis et que, ainsi, ce n'est pas par une baisse de prestige du colonel Nasser qu'elle s'achèvera mais peut-être bien par une baisse de prestige de notre propre pays, du moins aux yeux du monde arabe.

Pour toutes ces raisons, mesdames, messieurs, nous sommes bien obligés de conclure, tristement, que la vapeur n'a pas été renversée.

J'en viens alors au second problème, à la seconde partie de mes explications. Est-ce que, au cours de l'été, M. le ministre résidant en Algérie a trouvé, comme il semblait déclarer pouvoir le faire, la solution du problème algérien ?

Vous savez bien que non. Nous sommes, tout au moins jusqu'à présent, devant le vide.

Quelques jours avant ce débat, les journaux officieux ont indiqué que nous allions être saisis d'un projet gouvernemental. Après quoi, on a dit que M. le président du conseil ferait dès l'ouverture de cette session parlementaire une déclaration à la tribune au nom du Gouvernement. Nous constatons aujourd'hui que la peau de chagrin se rétrécit encore et que sans doute, au cours de ce débat, on nous donnera quelques indications précises, mais nous n'en sommes plus au stade de la solution qui devait être trouvée au cours de l'été et nous être fournie.

M. Robert Lacoste, qu'il me permette de le lui dire, m'a paru à la fin de l'été dans la situation de ces malheureux candidats au baccalauréat qui, lorsque le temps accordé pour la composition de mathématiques est écoulé, s'aperçoivent qu'ils n'ont pas résolu leur problème et remettent à l'examinateur une copie blanche. Vous savez ce que vaut, en ce cas, une copie blanche. Vous pouvez d'ailleurs consulter, sur ce point, M. Billères, notre ministre de l'éducation nationale: cela vaut exactement zéro sur 20.

Pour éviter que M. Robert Lacoste obtienne cette note, il est évident qu'il lui faut un délai supplémentaire. Qu'il se rassure d'ailleurs, l'Assemblée nationale est moins rigide en la matière que l'Université et il se trouvera certainement sur ses bancs une majorité peut-être un peu disparate, peut-être un peu hétérogène...

M. le ministre résidant en Algérie. Pour le zéro.

M. Pierre Cot. ...non pas pour le zéro, mais pour organiser une session de repêchage pour les candidats malheureux de l'été. M. Robert Lacoste pourra certainement en profiter.

Je lui rappelle toutefois qu'il est une échéance internationale, à laquelle il a fait allusion: c'est avant le mois prochain, avant le mois de novembre, avant la date d'ouverture de l'assemblée générale des Nations Unies qu'il devra mettre au point sa formule.

En tout cas, puisque à la question: « A-t-on trouvé la formule au cours de l'été ? » nous sommes obligés de répondre encore par la négative, il nous reste alors, non pas à nous substituer au Gouvernement, mais à essayer de trouver nous-mêmes ce que nous devons lui conseiller de faire et ce que nous ferions peut-être dans une certaine mesure, si nous étions chargés de quelques-unes de ses responsabilités, pour sortir de l'impasse où nous sommes engagés.

Je voudrais, car j'aborde ici, mesdames, messieurs, la dernière partie de mon argumentation, envisager tour à tour ces deux problèmes.

D'abord, que faut-il ne pas faire ? Quelles sont les erreurs qu'il faut éviter ?

Pour ma part, j'en vois trois que je signalerai à l'attention de M. le ministre résidant en Algérie et du Gouvernement tout entier.

La première erreur à ne pas commettre, c'est de penser que l'on peut, pour régler, même de façon provisoire, le problème algérien, utiliser ce que vous me permettrez d'appeler la méthode de la charte octroyée, la méthode du statut voté par le Parlement et qui serait concédé par nous. Si nous utilisions cette méthode, n'en doutez pas, mesdames, messieurs, nous irions à l'échec. Par cela seul qu'il s'agirait d'un statut concédé, nos interlocuteurs, quels qu'ils soient, ne pourraient pas l'accepter.

Ils ne pourraient pas l'accepter parce que ce projet de statut, étant, par définition, établi pour nous et sans participation des représentants du peuple algérien, serait effectivement inacceptable, car le colonialisme est mort et qu'un tel texte apparaîtrait comme un résidu du colonialisme.

Le colonialisme est mort à Tunis, il est mort à Casablanca, il est mort à Alger, il est en train de mourir dans l'Afrique noire.

M. Henri Dorgères-d'Halluin. Et à Varsovie !

M. Pierre Cot. Mon cher collègue, je vous ai dit que, pour ma part, je ne passionnerai pas le débat et que je ne répondrai à aucune interruption de nature à le passionner, même si elle était aussi pleine d'esprit que celle qui vient de fuser comme une belle étincelle.

M. Marcel Roclore. C'est plus facile, évidemment !

M. Pierre Cot. C'est peut-être très facile, mon cher collègue. En tout cas, c'est conforme au règlement. C'est mon privilège de respecter le règlement et je crois que c'est votre devoir de vous y plier de la même façon et avec ce sourire agréable dont vous voulez bien, parfois, orner un visage sans cela un peu austère. (*Sourires à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Je disais donc, mesdames, messieurs, qu'au point où nous en sommes, ce projet de statut concédé ne pourrait pas être accepté. Si nous le présentions au peuple algérien, il nous répondrait — permettez-moi ici d'user d'un langage un peu familier — que le coup du statut lui a déjà été fait en 1947, qu'il sait ce que cela représente, ce qui s'ensuivit et il répéterait le proverbe arabe que, certainement, M. Lacoste a appris à connaître à Alger: « Si ton frère te trompe deux fois, la première fois c'est sa faute, mais la seconde c'est la tienne ».

Renonçons donc à toute idée de régler par la voie d'un statut concédé le problème algérien.

La seconde erreur à ne pas commettre, c'est d'apprécier la situation en fonction des éléments actuels et non pas du développement prochain de ces éléments.

Sur ce point, permettez-moi d'expliquer un peu plus clairement ma pensée.

Le fait dominant de la situation algérienne, celui qui nous préoccupe tous, c'est l'existence sur le sol algérien d'une population composée de deux éléments: un élément d'origine musulmane et un élément d'origine européenne et c'est le rapport existant entre ces deux éléments de la population.

Ce rapport, en l'état actuel des choses est, à peu près, de 8,5 à 1, mais si nous nous fondions sur cet état de fait pour évaluer les chances de succès d'une politique algérienne, nous aurions tort, car le rapport va bien vite se transformer. Si vous vous reportez aux études qui ont été faites par le haut comité

de la population et également par l'ancien vice-président du comité supérieur de la natalité, M. Boverat, vous vous rendrez compte que, d'ici une génération — et une génération ce n'est pas long quand il s'agit de la politique et s'il est vrai que gouverner c'est prévoir — ce n'est pas huit ou neuf millions de musulmans que comptera l'Algérie, mais c'est dix-huit ou dix-neuf millions. A ce moment-là, le rapport sera de 90 à 95 musulmans pour 10 ou 5 Européens.

Songez, mesdames, messieurs, à ce que serait alors notre situation si nous établissions le règlement auquel certains ont pensé. Je pense non pas même aux solutions qui pourraient être empruntées aux pays de l'Afrique du Sud et qu'aucun d'entre nous ne pourrait admettre, mais simplement à celles qui voudraient établir une égalité, trompeuse d'ailleurs et purement apparente, entre le groupe des Algériens d'origine européenne et le groupe des Algériens d'origine musulmane.

Si, sous prétexte de les garantir mieux, nous voulions établir cette égalité aujourd'hui et si demain les Algériens d'origine européenne ne devenaient que la toute petite minorité dont je parle, alors, nous aurions rendu la situation pire et nous les aurions exposés à un raz de marée terrible.

Voilà la raison pour laquelle nous ne pouvons pas fonder une politique algérienne sans tenir compte du développement démographique de l'Algérie.

La troisième erreur que nous devons éviter, c'est de prendre des engagements que nous ne serions pas sûrs de tenir.

Je vais faire allusion aux engagements financiers et économiques que nous serions obligés de prendre si nous voulions garder l'Algérie dans le cadre actuel de l'Etat français et je citerai sur ce point, comme base de mon argumentation, le rapport qui avait été présenté à cette tribune, au nom de la commission des finances, en février dernier, par M. de Tinguy et qui reprenait, d'ailleurs, les chiffres du comité Maspetiol.

De ce rapport, il résulte que, si nous maintenons l'économie algérienne dans l'état où elle se trouve par rapport à l'économie française, nous devrons très rapidement, dans quelques années, dépenser seulement pour les investissements en Algérie, une somme de 150 à 200 milliards par an. A cette somme s'ajouterait celle que, chaque année, le Trésor français doit payer pour faire face au déficit du budget algérien et qui est de l'ordre de 80 à 100 milliards de francs par an.

A cette somme s'ajouteraient encore les dépenses de sécurité qui augmenteraient évidemment, même dans l'hypothèse la plus favorable, à cause de l'augmentation de la population.

Nous serions donc conduits à verser chaque année pour l'Algérie 200 ou 300 milliards de francs. Cette ponction annuelle dépasse nos possibilités. Nous avons le devoir de ne pas promettre ce que nous ne pouvons pas tenir et de nous rendre compte que c'est en faisant évoluer l'Algérie vers une autonomie économique, tout au moins, que nous pourrons garder là-bas l'influence que nous devons y maintenir dans l'intérêt du peuple algérien comme dans celui du peuple français.

Voilà, mesdames, messieurs, les quelques conseils que je voulais me permettre de donner au Gouvernement pour lui éviter de tomber dans l'erreur.

Je voudrais alors, dans la dernière partie de mon exposé, après avoir examiné ce qu'il faut ne pas faire, envisager ce qu'il convient de faire pour sauver l'influence française dans ce pays et pour nous y maintenir, ou ce qui nous paraît, à nous progressistes, convenable de faire dans ce sens, car je ne veux pas me substituer au Gouvernement dans l'élaboration de sa politique.

Nous sommes des gens fort simples, et nous aimons la logique. Puisqu'il est démontré par les événements que M. Robert Lacoste n'a pu renverser la vapeur, que la situation demeure aussi grave, que nul ne peut plus imaginer un ralliement spontané des masses algériennes à la politique dont M. le ministre résidant en Algérie a été non seulement l'agent d'exécution, mais — je le crois tout au moins — un peu l'inspirateur et le symbole, puisque nous nous rendons compte que, dans cette voie, il n'y a plus d'espoir et que, d'autre part, on ne peut pas recourir à la méthode de la charte octroyée, dès lors il n'y a plus d'autre solution à envisager que la négociation.

Il faut bien négocier puisque, d'une part, on ne peut pas obtenir par la force ce qu'on voudrait pouvoir imposer et que, d'autre part, on ne peut pas imposer par la loi ce statut que l'on voudrait concéder.

Négocier avec qui ?

Mme Jeannette Vermeersch. Monsieur Pierre Cot, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Pierre Cot. J'avais dit que je ne me laisserais pas interrompre mais,...

M. Marcel Roclore. Mais pour Mme Vermeersch, c'est différent.

M. Pierre Cot. ...mais puisqu'il s'agit d'une femme, je me permettrais de faire une exception. (*Sourires.*)

Mme Jeannette Vermeersch. Je vous remercie.

Vous venez de parler, monsieur Pierre Cot, des moyens de mettre fin à la guerre d'Algérie. J'avais rappelé, au cours de mon intervention, cet après-midi, la résolution du congrès du parti socialiste de Lille.

A cette occasion, M. le président du conseil, s'étant aperçu que je ne disposais pas du texte de la résolution, a voulu me convaincre de mensonge à propos du fait national algérien.

Or, que dit la motion du congrès de Lille ? J'en ai recherché le texte. La voici telle qu'elle a été publiée dans le *Populaire*, le journal de M. le président du conseil :

« Cette politique a pour objectif: rétablir la paix; dégager par des élections libres au collège unique les interlocuteurs légitimes et qualifiés; négocier avec ces interlocuteurs sur un plan de stricte égalité un nouveau statut de l'Algérie reconnaissant et respectant la personnalité algérienne, ledit statut ne pouvant, en tout état de cause, être défini unilatéralement. »

M. Félix Kir. Il faut tout lire !

Mme Jeannette Vermeersch. Puisque vous le désirez je continue, avec votre permission et avec celle de l'orateur, la lecture de la résolution de Lille.

« Le parti socialiste déclare que les représentants de la France républicaine devront, au cours de telles discussions, s'inspirer des principes suivants: assurer la coexistence des populations d'origine ethnique; assurer, en Algérie, dans le cadre ainsi tracé, une large autonomie garantie par des institutions internes disposant d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir législatif »

On lit plus loin dans la résolution:

« Par contre, pour mettre fin à l'effusion de sang dans les délais les plus brefs, c'est avec ceux qui se battent qu'il convient de discuter du cessez-le-feu.

« Le congrès demande au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour aboutir au cessez-le-feu, étape préliminaire et condition première d'un règlement d'ensemble. »

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Il n'y a pas un mot à retirer.

M. Félix Kir. Ce n'était pas si mal !

Mme Jeannette Vermeersch. Je reconnais que l'expression qui figure dans la motion du congrès de Lille est, non pas « fait national », mais « personnalité algérienne ».

Afin d'éviter toute confusion, M. Guy Mollet pourra peut-être définir ce qu'il entend par « personnalité algérienne ». Pour ma part, quand on parle d'un pouvoir exécutif et législatif, il me semble qu'il s'agit, pour un peuple, de gérer lui-même ses propres affaires.

De toute façon, l'expression « fait national algérien » est courante dans le parti socialiste.

M. Jean Rous écrivait dans *La Revue socialiste* du 18 avril 1956: « Aujourd'hui, la condition préalable est devenue la reconnaissance du fait national algérien ».

Charles-André Julien, conseiller socialiste de l'Union française, écrivait dans *Le Monde* du 2 mai 1956:

« Je pense que le Gouvernement français devrait, publiquement et officiellement, reconnaître le fait national algérien ».

Daniel Mayer déclarait à la tribune du congrès du parti socialiste :

« Depuis vingt ans, le fait national algérien a été forgé et nous le forgeons tous les jours ».

Si j'ai tenu à rappeler la motion du congrès de Lille, c'est que je voulais souligner la volonté de paix en Algérie qui anime les militants du parti socialiste.

C'est sous les formes les plus diverses que les fédérations socialistes du Gard, des Ardennes, du Loiret, des Bouches-du-Rhône, du Finistère, du Vaucluse, du Rhône, de l'Aube, de la Côte-d'Or ont réclamé le cessez-le-feu et la négociation.

Pour notre part, nous souhaitons que leurs efforts pour amener leur parti à pratiquer, à la direction du Gouvernement, une politique de paix soient couronnés de succès et, le plus vite possible. Nous ne désespérons pas de nous retrouver à côté d'eux pour instaurer, ensemble, le cessez-le-feu, la négociation et la paix.

Je m'excuse auprès de mon ami, M. Pierre Cot, d'avoir abusé de la permission qu'il m'a accordée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président du conseil. Me permettez-vous, monsieur Pierre Cot, de répondre à Mme Vermeersch ?

M. Pierre Cot. Je vous en prie.

M. le président du conseil. Je vous remercie de votre autorisation. Je suis convaincu que Mme Vermeersch, elle-même, ne comprendrait pas que je ne lui réponde pas.

Cet après-midi, citant une motion, elle a énoncé les décisions du congrès socialiste de Lille — je suppose que l'on retrouvera ses paroles au *Journal officiel* — et elle a précisé que, parmi ces décisions, il était fait référence au « fait national algérien ».

J'ai demandé que l'on veuille bien nous lire le texte de la motion jusqu'au passage où l'on retrouverait cette référence au « fait national algérien ». Et comme on insistait sur ces bancs (*l'extrême gauche*), j'ai déclaré que, si ce n'était pas une erreur, c'était un mensonge.

Je comprends, madame, que l'on vous ait demandé, ce soir, de corriger. Mais le corrigé aggrave. Vous n'avez fait que lire des extraits, encore un peu tronqués, de la motion, vous devriez en lire le texte intégral, car c'est une excellente lecture...

M. Pierre Cot. Si vous le voulez bien, monsieur le président du conseil, on la relira une autre fois quand je ne serai pas à la tribune. (*Sourires.*)

M. le président du conseil. Voulez-vous me permettre de terminer ma réponse ? Cela vous gênerait-il ?

M. Pierre Cot. Non!

M. le président du conseil. Mais même si vous aviez lu intégralement la motion, madame Vermeersch, vous n'y auriez pas trouvé la référence au fait national algérien.

Par contre, vous faites état de propos de certains membres du parti socialiste qui ont employé cette expression et vous citez l'exemple de collègues et de journalistes.

C'est vrai, madame, vous avez raison. Cette thèse a été défendue devant notre congrès. Dans nos congrès, à nous, toutes les thèses peuvent être soutenues. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Mme Rachel Lempereur. Très bien!

M. Virgile Barel. M. Dides vous applaudit!

M. le président du conseil. Mais, après une longue et complète discussion, qui d'ailleurs eut lieu face aux représentants de la presse, parmi lesquels certains journalistes qui auraient pu vous informer...

Mme Francine Lefebvre. Lecœur!

Mme Jeannette Vermeersch. Lecœur, vous l'avez dit.

M. le président du conseil. ...en fin de compte, la thèse en question a été battue à une majorité dont la proportion était de neuf voix contre une — à 90 p. 100, diriez-vous — et la thèse retenue par la majorité est tout autre.

Vous dites alors: « Mais vous avez parlé de la personnalité algérienne ».

Des membres de cette Assemblée ont pu considérer que c'était là une nouveauté.

Cependant, madame, c'est dans ma déclaration d'investiture que, pour la première fois — cette expression a été employée et cette investiture vous la votâtes alors. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Mme Jeannette Vermeersch. Oui, et nous sommes prêts à voter pour vous demain lorsque vous prendrez des mesures pour le rétablissement de la paix.

M. le président du conseil. Je suis simplement heureux de faire constater, en vous donnant acte que vous l'avez vous-même ici reconnu, que vous avez au moins, cet après-midi, fait une erreur.

Je n'en dirai pas plus. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mme Jeannette Vermeersch. Nous avons voté votre investiture pour que vous fassiez la paix.

M. Pierre Cot. Après cette parenthèse, je voudrais qu'il me soit permis de reprendre le fil de mon discours.

Je disais qu'aucune autre politique n'étant possible, il fallait nous engager dans la voie de la négociation et j'ajoutais: avec qui négocier ?

Ma réponse est simple: il nous faut négocier avec ceux qui nous sont indiqués par les chefs politiques arabes comme les seuls interlocuteurs valables.

Car, enfin, il est un point sur lequel je pense que M. Robert Lacoste lui-même sera d'accord avec moi: si l'on a pu, à un moment donné, contester que les chefs du front de libération nationale soient les seuls interlocuteurs valables pour négocier la paix en Algérie, il est certain que si l'on voulait négocier sur les bases de sa politique on ne trouverait pas un seul Algérien musulman comme interlocuteur valable.

La négociation, c'est donc avec les hommes du front de libération nationale qu'il faut la mener, car ils sont les seuls qui, dans les circonstances présentes, soient capables d'arrêter l'effusion du sang.

Comment, alors, négocier ? Je vais ici, mais moins longuement — je m'en excuse auprès d'elle — que Mme Vermeersch, me référer, moi aussi, à certaines idées qui ont été émises au cours du congrès de Lille, ce qui tend à prouver d'ailleurs, mes chers collègues, que nous ne sommes pas tellement loin les uns des autres et que, dès que le cauchemar algérien sera dissipé, il nous sera possible, je l'espère, de nous rapprocher pour de nouveaux combats.

M. Germain Rincent. Vous faites du chemin avec vitesse!

M. Pierre Cot. Je ne comprends pas très bien votre allusion à la vitesse.

M. Germain Rincent. Dans votre carrière politique vous avez pris l'habitude d'évoluer rapidement.

M. Pierre Cot. Oui, quand il s'agit de faire du chemin avec vous sur la route de la paix, pour défendre la paix, c'est chez moi une vieille habitude. Si même vous étiez au courant de l'histoire de votre propre parti, peut-être vous en seriez-vous aperçu. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je disais, de ce point de vue, que la meilleure part me paraît être une idée qui a été énoncée, tout au moins, au congrès de Lille. Je dis bien « énoncée » et si, par hasard, elle n'avait pas été retenue dans la déclaration écrite, je suis persuadé que M. le président du conseil ne m'en voudrait pas, car je n'aurais commis qu'une erreur légère, bien involontairement. Cette idée est celle de la double négociation, de la prénégociation ou de la négociation préalable, pour obtenir d'abord un cessez-le-feu sans aucune condition, et ensuite de la négociation véritable qui doit s'engager pour aboutir à la définition du régime nouveau de l'Algérie.

Dernière question: sur quoi négocier ?

M. le président du conseil. Me permettez-vous une observation ?

M. Pierre Cot. Je vous en prie.

M. le président du conseil. Cette fois, je n'aurai pas à corriger, mais à préciser. Vous avez employé la formule « double négociation ». Or, j'ai indiqué à deux reprises, non pas seulement à Lille, mais devant cette Assemblée, ce qu'était, non pas la position du parti socialiste, mais la position du Gouvernement. J'ai dit que le statut définitif futur de l'Algérie ne pourrait être établi que non-unilatéralement, c'est-à-dire après des négociations avec des représentants valables, capables, qui seraient désignés par des élections libres.

C'est ce que j'appelle la négociation et c'est seulement à cela que j'applique le terme de négociation.

En revanche, j'ai dit, et je serai appelé à le répéter sous peu ici, que l'offre de cessez-le-feu continue à être valable et que le cessez-le-feu, lui, suppose des contacts avec ceux qui se battent.

En effet, on n'envisage pas, on ne discute pas le cessez-le-feu avec d'autres que ceux qui se battent.

Voulez-vous bien accepter la nuance que nous avons, d'ailleurs, toujours faite nous-même: contacts sur le cessez-le-feu; négociations, plus tard, avec des élus sur le statut futur ?

Le contact pour le cessez-le-feu n'a pas été possible jusqu'à maintenant pour la raison simple que ceux qui, en face, ont entendu cet appel, répondent en mettant, à ce contact pour le cessez-le-feu, des conditions touchant au statut politique.

M. Pierre Cot. Monsieur le président du conseil, je vous répondrai simplement qu'ils ne sont pas les seuls à y mettre ces conditions politiques. Et ce que nous voudrions, nous — si nous pouvions vous amener à vous en déclarer d'accord, nous en serions fort satisfaits — c'est que, précisément, pour cette prénégociation, pour ce que vous appelez les contacts ou, si vous voulez, les pourparlers tendant à l'armistice, vous renonciez et nous renoncions tous, ainsi que nos interlocuteurs, à poser des conditions préalables.

Ce que nous voudrions, c'est que la première négociation, celle qui tend à obtenir un armistice ou un cessez-le-feu, soit menée sans autre condition que des conditions militaires, des conditions de sécurité auxquelles les combattants des deux côtés, vous le savez, ont droit les uns et les autres, car nous voulons nous placer vraiment sur le plan des réalités.

Si vous acceptez cette thèse, si vous pensez que cette première négociation doit être conduite en faisant abstraction de toute autre condition, en réservant les droits de tous les partis de présenter, plus tard, leur thèse quelle qu'elle soit, en réservant, par exemple, vos droits à déclarer que vous n'admettrez jamais que l'Algérie ait son indépendance, mais également le droit des autres de ne pas avoir la même conception que vous, cette question devant être réglée dans le courant de négociations avec les interlocuteurs valables, alors, croyez-moi, nous aurons fait, les uns et les autres, sur la route de la paix, un très sérieux progrès.

Mais, tant que nous persisterons, les uns et les autres, à poser des conditions préalables à ces pourparlers, alors nous continuerons à laisser les choses aller leur petit train d'aujourd'hui, à laisser M. Robert Lacoste s'évertuer à faire, par la force, sa politique de pacification, au succès de laquelle, vous le savez, personne ne croit plus, ni dans notre pays, ni surtout en Algérie, à laisser la guerre pourrir, à laisser l'armée du front de libération nationale s'organiser peu à peu, la situation empirer et le fossé de haine se creuser davantage entre les deux parties de la population.

Troisième et dernière question: quel régime pouvons-nous entrevoir ?

Ici, mesdames, messieurs, vous me permettrez d'être extrêmement bref. Ce n'est pas, évidemment, avant une négociation qu'il faut définir d'une façon complète les thèses que l'on défendra. Il faut, à cet égard, infiniment de souplesse.

Ce que nous pensons, nous, c'est que le régime futur de l'Algérie doit permettre à ce pays de conquérir sa liberté la plus complète, qu'il doit lui permettre également d'être lié, mais lié par un acte de libre volonté, à la France. Car nous souhaitons, je le répète, le maintien de la présence française. Mais nous savons que le maintien de la présence française deviendrait chaque jour plus difficile si nous persévérions dans les errements actuels. Nous croyons, en effet, que le maintien de la présence et de l'influence françaises, c'est seulement d'une réconciliation entre ceux qui seront demain 95 p. 100 du peuple algérien et nous-mêmes que nous pouvons l'attendre.

Ce que nous souhaitons, c'est voir, dans ce pays, s'organiser ou se retrouver enfin l'amitié qui n'aurait jamais dû en disparaître.

Voilà les quelques idées simples auxquelles nous sommes attachés. Vous le voyez, elles sont assez lointaines, non pas, je le sais, de vos buts, mais de votre action, et elles sont assez proches de la politique définie par le parti socialiste.

Je voudrais, en terminant, émettre un simple vœu, un vœu que, je pense, nous pourrions tous accepter, les uns silencieusement, mais en reconnaissant qu'il correspond, au fond, à l'intérêt de notre pays: c'est que, demain, l'Algérie soit libre, mais aussi que, demain, les jeunes d'Algérie, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur race, croyants ou infidèles, chrétiens ou musulmans, puissent oublier un passé qui eut ses heures de gloire mais également ses jours de deuil, oublier les querelles de leurs parents et leurs préjugés et puissent marcher ensemble, enfin et pour la première fois égaux devant la loi et devant la vie, la main dans la main, vers la lumière et vers la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dides.

M. Jean Dides. Mesdames, messieurs, prenant la parole ce soir en mon nom personnel, j'avais l'intention d'aborder au fond certaines questions qui entourent le grave problème de l'Algérie.

Mais, cet après-midi, M. Jacques Soustelle a su dresser, devant vous tous, avec tellement de talent, le tableau des inquiétudes vraiment françaises, que je ne puis, sur l'ensemble, que me rallier pleinement aux paroles qu'il a prononcées.

Je bornerai mon propos à deux points précis car, c'est au moment où ceux qui ont la lourde tâche de mener à bien l'œuvre de pacification entreprise sur la terre française d'Algérie affirment sans détour que le succès est à la portée de leurs espérances; c'est à ce même moment que les assauts les plus furieux sont lancés pour entraver les résultats bénéfiques d'une action dont l'issue conditionnera le devenir de la France et de l'Union française.

Voici même que les sirènes de la négociation politique déploient tout leur talent pour convaincre le Gouvernement et la nation de la nécessité de traiter immédiatement avec les rebelles.

Il semble qu'effrayés par un succès possible de cette pacification les protagonistes d'un séparatisme qui n'ose pas toujours dire son nom jettent dans l'arène le poids de toutes leurs armes, de tous leurs mensonges pour contraindre le Gouvernement à une négociation qui rendrait inutile le sacrifice héroïque de nos soldats.

Il y a quelques instants, M. Pierre Cot, avec un talent que nul ne conteste mais dont nous ne pouvons que regretter qu'il ne soit pas toujours au service de la véritable cause de la France (*Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche*), s'efforçait de prouver l'impossible, avec des arguments dont je ne suis pas tellement sûr qu'il soit lui-même convaincu de la justesse.

Car, pour tous ceux dont la mémoire se refuse à la défaillance, pour tous ceux qui, en dehors de toute considération d'ordre politique, se refusent à rougir de la mission africaine de la France, des efforts qu'elle a déployés dans le passé pour apporter aux populations autochtones un mieux-être incontestable et incontesté des gens de bonne foi, il ne saurait y avoir une urgence quelconque à entamer des négociations d'ordre politique avec les assassins des femmes et des enfants et avec les égorgeurs de troupeaux. (*Applaudissements à l'extrême droite et à droite.*)

De nos jours, le voyageur qui débarque à Alger est encore surpris du spectacle qui s'offre à ses yeux. Alors qu'une certaine presse se déshonore dans ce défaitisme agressif dont parlait hier M. le ministre des affaires étrangères et tend à faire croire aux Français de la métropole qu'il existe à Alger ou à Oran un affolant climat d'insécurité, ce voyageur, dis-je, est surpris de découvrir des centres pleins d'animation, où les éléments sains des différentes communautés vivent encore en parfaite harmonie.

La présence française surgit partout. Ses réalisations inspirent le respect par leur hardiesse et leur beauté et le modernisme occidental d'une ville comme Alger n'a aucune concurrence à craindre, que je sache, dans la métropole, où peu de cités possèdent des buildings comparables aux siens.

Faut-il rappeler, par exemple, que certains blocs, comme ceux de Diar El Magool, couvrent douze hectares et sont habités par 12.000 habitants de toutes les communautés ?

La circulation est partout intense et seule la présence de soldats français rappelle le drame algérien. Quelle est donc, mes chers collègues, la nature exacte de ce drame ?

Comme tous ceux qui ont accepté de se pencher loyalement sur ce problème douloureux, je ne crains pas d'affirmer ici que le drame algérien ne résulte pas directement de causes politiques. Les problèmes sont avant tout d'ordre religieux et démographique. Tous deux sont, certes, extrêmement complexes. Le problème religieux fait ressortir des difficultés très grandes en raison de cette mosaïque de races dont est fait le peuple algérien, des qualités de ces races, de leurs défauts aussi.

Au problème démographique se rattachent des problèmes économiques et sociaux, problème d'implantation, problème d'urbanisme, problème d'emploi et de main-d'œuvre aussi. Ceux qui parlent avant tout de règlement politique savent bien, au fond, que ce problème n'est qu'artificiel et qu'il résulte d'abord de l'emploi, à dessein, d'un certain vocabulaire.

Une révolution est la résultante, non pas seulement de certains faits matériels, mais aussi de certains phénomènes spirituels, moraux et dialectiques. Nous connaissons tous l'influence de l'expression sur la forme de la pensée et avec des mots — un peuple musulman, une Algérie à statut, à devoirs et à droits particuliers — nous avons permis à certain séparatisme de parler d'une nation algérienne possible, alors qu'il n'y a pas d'âme algérienne, qu'il n'y a pas d'entité algérienne. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite et à droite.*)

Rappelez-vous, mes chers collègues, les mots de cet interlocuteur devenu, paraît-il, valable, M. Ferhat Abbas: « J'ai cherché partout la nation algérienne; je ne l'ai pas trouvée, même pas dans les cimetières. » (*Interruptions à gauche.*)

A ceux qui ne rêvent que de l'affaiblissement de la France dans le monde, le désordre de nos affaires intérieures a permis toutes les audaces. Les abandons successifs en Indochine, au Maroc, en Tunisie n'ont fait qu'annoncer et précipiter les événements d'Algérie. Il n'en sont certes pas la cause directe. Le problème existait bien avant. Le drame actuel résulte avant tout de nos erreurs depuis notre implantation en Afrique. Pour ne pas avoir su évoluer, pour être restés statiques depuis la grande révolution de 1789, nous connaissons maintenant des difficultés, non pas insurmontables, mais dont le règlement exige la somme de toutes les énergies nationales.

Mais si nous accordons une oreille trop complaisante aux partisans de la seule négociation politique, alors tout sera perdu. Tout l'édifice actuel sombrera; ce sera la rupture du barrage et le déferlement d'un fanatisme religieux que rien ne pourra endiguer dans les circonstances internationales actuelles.

Accepter de trancher par une solution politique un problème d'ordre d'abord démographique et religieux, c'est faire, je l'affirme, la politique de Gribouille.

En Tunisie et au Maroc, le drame provient de ce qu'on nous a demandé seulement à boire et que nous avons offert toute la maison. On prête au prince Moulay Hassan ce propos: « Nous avions demandé à la France une baignoire; elle nous a offert une piscine dans laquelle nous risquons de nous noyer ».

Ce que n'a pas dit le prince, c'est que la France risque aussi de s'y noyer en tant que grande nation.

En sera-t-il de même en Algérie, mes chers collègues ? Sinon, quelles sont les solutions ?

Le problème, je l'ai dit, est complexe et ne peut être envisagé avec les moyens mêmes dont nous disposions lors de notre implantation en Afrique du Nord. Tout est à reprendre et la solution du problème algérien exigera, en même temps que de longs efforts, la persévérance du pouvoir.

Lorsqu'on connaît les passions que soulève en France le problème religieux, on est pris tout naturellement d'une certaine crainte. La seule aide que l'on paraît être en droit de demander c'est l'application des lois françaises pour tous en Afrique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le laïcisme de l'administration dans la gestion des affaires publiques.

Certains prétendent que la politique d'assimilation ou d'intégration a fait faillite. Or, je vous le demande très simplement, a-t-elle été seulement valablement tentée et peut-on abandonner ce qui n'a jamais existé ?

Nous avons donné la nationalité française aux Algériens de toutes origines, mais nous n'avons modifié aucune des anciennes structures: les lois de mariage sont restées coraniques, les tribunaux coraniques sont restés en place. La seule différence a résidé dans un changement de statut: dans l'ancien, un Musulman pouvait opter pour la nationalité française et, de ce fait, il tombait sous l'application de la loi française, donc de la justice française; avec le nouveau statut, tous sont Français de droit mais sont surtout justiciables des tribunaux coraniques. En matière de réaction, je crois qu'on fait difficilement mieux.

Peut-on parler d'assimilation lorsqu'on pratique en Algérie une sorte de ségrégation économique, puisqu'on peut refuser les billets de la Banque de France et que seuls ont vraiment cours légal les billets de la Banque d'Algérie, ainsi d'ailleurs que ceux de la Tunisie.

S'agit-il de préserver le standing des métropolitains ? Même pas, puisque c'est la métropole qui bénéficie des différences ou qui les paye.

Pour les P. T. T., il en est exactement de même.

Ainsi, comment prétendre que quelque chose de vraiment sérieux a été tenté, sinon d'obliger les non-Européens à se plier aux dogmes de la loi, de la coutume et de la religion musulmanes, et d'avaliser un tel état de fait en imposant, à ceux qui désiraient devenir Français, l'obligation implicite de s'appeler Français musulmans ?

Vous conviendrez avec moi que c'est absurde, puisque, aussitôt, vient à l'esprit la présence de fortes minorités israélites, qui pourraient, au même titre que les Arabes et les Berbères, prétendre à la nationalité algérienne. Sont-elles françaises ou françaises musulmanes ? On ne trouve nulle part l'appellation de Français israélites. Aussi aimerions-nous savoir sous quel juste vocable on pourrait nous les désigner.

Nous voudrions également connaître les arguments de ces pseudo-vrais laïques pour donner place, dans le vocable Français musulman, à ceux des Algériens qui se refusent à toute idée religieuse. Eût-on voulu constituer une unité religieuse partant du golfe persique et même du Pakistan pour aller jusqu'à l'Atlantique qu'on n'aurait pu mieux faire. L'audace de Nasser nous démontrerait, si besoin était, la profondeur de notre erreur.

Il n'est que de se référer à l'esprit religieux des croisades pour mobiliser des masses d'hommes que tout, matériellement, sépare parfois, pour mettre en danger les fondements de toute civilisation.

Nous nous sommes peut-être trompés. Certainement, même, mais pour ne pas avoir su en convenir, certains couvrent ces erreurs d'un voile pudique qu'ils appellent le fait politique.

Si, pour les peuples évolués, l'emprise religieuse a trouvé des raisons d'être en dehors du domaine matériel, il en est autrement pour les peuples primitifs dont toute la vie, intérieure, collective, sociale, est fondée sur les impératifs religieux et que la religion, par manque d'éducation, emprisonne dans cet état primitif.

Sous le prétexte de respecter les croyances de chacun, nous n'avons pas osé desserrer ce corset de fer qu'est la religion coranique. Si la Turquie n'avait pas brisé ce corset de fer, serait-elle devenue ce qu'elle est ?

M. Saïd Mohamed Cheikh. C'est abusif de parler ainsi du Coran à la tribune.

M. Jean Dides. De même que M. Bourguiba se voit contraint de libérer sa politique de la tutelle de la religion coranique, véritable frein à toute évolution, de même devrions-nous envisager laïquement, pourrait-on dire, les problèmes de l'Afrique du Nord.

Or, nous nous sommes refusés trop souvent à regarder les problèmes en face.

Si, n'osant y porter remède, ce qui risque d'augmenter le trouble mais aussi de procurer une solution, nous prétendions découvrir un problème nouveau, le fait politique algérien, c'est nous qui l'aurions créé puisqu'il ne serait que le prélude au fait national algérien dont M. Pierre Cot parlait à l'instant.

Aussi devons-nous échapper à ce piège politique dans l'intérêt même de toutes les populations vivant en Algérie.

Le problème politique existe surtout sur le plan métropolitain parce que certains seraient obligés peut-être — en le niant — de reconnaître le fait religieux, spiritualiste et humain.

Ils préfèrent, pour des raisons idéologiques, avoir un fait politique à régler, aussi néfaste que cela puisse être pour le pays.

Reconnaître le fait religieux, ou plutôt en faire la base du fait politique, n'est-ce pas, mes chers collègues, répudier une certaine science ?

N'est-ce pas démontrer qu'elle ne découle pas forcément de l'étude de l'histoire réelle et du développement économique des nations, mais qu'elle n'est que le résultat de cogitations intellectuelles souvent absurdes ?

N'est-ce pas reconnaître, entre nous, que le fait humain dépasse le cadre économique et que raisonnent à faux ceux qui prétendent dresser un tableau du monde en fonction de leur parti ou de leurs principes et non en fonction des réalités ?

N'est-ce pas aussi, mes chers collègues, répudier un certain messianisme ?

Allons-nous assister, de la part de ceux qui se disent les grands défenseurs de la laïcité, au spectacle de l'abandon de l'Algérie sous le prétexte du respect intégral de la croyance de chacun et de la soumission de l'Etat aux croyances organisées de l'intérieur ou de l'extérieur ?

Ceux qu'on voit combattre ardemment l'idée d'une subvention à l'école libre vont-ils se faire les ardents défenseurs d'une religion qui ne reconnaît que la force dans l'application de ses principes ? Il n'échappe à personne que, par notre souci du respect des religions, nous obligerions les populations non européennes d'Algérie à tomber sous la férule de l'Islam.

Le problème démographique est aussi un problème très complexe. Chaque jour, en Algérie, il faudrait construire un village de deux cent cinquante habitants et une nouvelle entreprise.

Ce problème est inséparable du problème religieux et la première chose qu'il importe de réaliser en Afrique du Nord, et surtout en Algérie lorsque la paix sera revenue, est de donner du travail aux populations et un salaire minimum et décent pour vivre.

Nous avons construit de beaux immeubles avec tout le confort et nous les avons donnés à des Français d'Algérie. Comme ce n'était pas ce qu'ils nous demandaient, dans leur état d'esprit général, car les désirs particuliers sont toujours différents, ils ont continué à réclamer et nous nous sommes voilés la face en les traitant d'ingrats.

Nous avons construit de belles routes, des écoles, des hôpitaux comme la métropole serait fière d'en posséder. Ils ont certes apprécié, mais cela leur a paru insuffisant.

Mais ces fautes ne sauraient s'inscrire valablement au compte de ceux que l'on stigmatise en les appelant les colons d'Algérie et je crois qu'à cette tribune M. le président du conseil lui-même a fait litière de certaines accusations.

On ne saurait les comptabiliser sur la tête des un million deux cent mille Français de là-bas. Les fautes sont à inscrire au compte des gouvernements qui se sont succédé depuis des années.

Les Français d'Algérie ont fait plus qu'il ne leur était demandé initialement; ils ont créé, ils se sont dépassés, ils sont légitimement fiers de leur œuvre et ont le droit de l'être.

Ce n'est pas aux particuliers de promouvoir une législation du travail et même une législation tout court. Ce n'est pas aux particuliers à imposer un urbanisme des structures. La faute en incombe uniquement aux politiques qui n'ont pas su prévoir. C'était une affaire de gouvernement que de préparer avec les syndicats professionnels l'absorption de toute cette masse. Il appartenait aux gouvernements qui s'étaient succédé de prévoir l'application d'une législation de la natalité adaptée aux richesses économiques et aux structures de l'Algérie. La Turquie, les Indes et, maintenant, la Tunisie en ont fait leur profit; la Chine est obligée de suivre. Et qu'a donc fait la République des Soviets, monsieur Pierre Cot ? Les lois de l'Union ne sont-elles pas appliquées dans les républiques à population musulmane en même temps que le communisme y est imposé comme la seule religion ?

M. Saïd Mohamed Cheikh. Le Coran est respecté.

M. Jean Dides. L'Algérie est française, mes chers collègues, elle doit le rester.

Lorsqu'on mesure le travail qui a été accompli, on ne peut entrevoir l'abandon de ces richesses.

Les difficultés de la masse algérienne existent, certes. Nous n'avons pas assez fait pour amener l'autochtone à nous; nous lui avons souvent apporté notre matérialisme ou, plutôt, nous le lui avons fait cotoyer tout en laissant son spiritualisme propre s'opposer à nos conceptions.

Nous avons cru que l'observation de notre mode de vie, de notre façon de penser, créerait chez lui une évolution. Souvent, il a pris nos défauts et bien rarement nos qualités et c'est dans cette conception de l'évolution des peuples que réside peut-être notre plus grande erreur. Nous les avons laissés prisonniers de leur mode de vie. Bugeaud, signant son accord avec le représentant religieux de l'Islam, acceptait l'islamisation, avec notre aide, notre autorité, des tribus qui se soumettaient. Il avait peut-être raison il y a un siècle, mais nous avons évolué depuis. C'est, d'ailleurs, le malheur de notre patrie qu'elle vive sur des conceptions du siècle dernier.

Peut-être avons-nous construit de nos propres mains ce fossé entre les Algériens et nous ? Mais ce fossé, il n'est pas un Français, il n'est pas un véritable Algérien, qui ne puisse penser qu'il soit infranchissable et, si nous voulons vraiment le franchir, la seule réforme qui reste à décider, c'est l'application des lois françaises dans tous les domaines, en toute justice, en toute égalité.

M. Saïd Mohamed Cheikh. Nous sommes d'accord.

M. Jean Dides. Nous devons créer et appliquer des réformes nécessaires dans le domaine d'une évolution économique permettant d'absorber le maximum de main-d'œuvre. Ici, il s'agit moins de hauts salaires que de plein emploi et moins encore de promotion sociale que de salaire minimum.

Il conviendrait de mettre un frein à la mécanisation tant que le meilleur plein emploi possible n'est pas réalisé. Il faut enfin mettre rapidement sur pied un système communautaire pour l'exploitation des terres partagées.

Mesdames, messieurs, je bornerai là mon propos pour aujourd'hui, mais je reste pleinement convaincu que si la France sait appliquer demain, avec un esprit nouveau, les réformes nécessaires en Algérie, après le retour de la paix et le triomphe de l'entreprise de pacification, comme sur tous les territoires de l'Union française elle retrouvera la ligne véritable tracée par Lyautey, qui parlait tout net de « désembourber la race française en l'invitant à créer avec foi et opiniâtreté, et pour de longs avenirs ».

J'avais l'intention d'aborder d'autres problèmes, mais — je l'ai dit tout à l'heure — M. Jacques Soustelle m'a heureusement précédé. Il a stigmatisé la trahison sous tous ses angles. Et puisque Mme Jeannette Vermeersch s'est plainte cet après-midi à cette tribune qu'on ait demandé la dissolution d'un appareil de trahison, je tiens à répéter que le Gouvernement ne pourra mener à bien son entreprise de pacification qu'autant que la trahison à Paris sera frappée sous tous ses aspects.

Sinon, il faut se sentir extrêmement fort pour tolérer que certains journaux vantent et exaltent les crimes commis par le parti communiste algérien. Il faut se sentir encore plus fort pour tolérer qu'en France le parti communiste qui, par sa section coloniale, anime, dirige et contrôle toute l'action du parti communiste algérien, c'est-à-dire s'en rend le complice le plus évident, puisse siéger librement à l'Assemblée nationale. Il faut se sentir réellement fort pour laisser continuer à parler ici de l'adjudant Maillot comme d'un héros, alors que M. le président du conseil lui-même a jugé intolérable un langage qui faisait l'apologie de la trahison. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Frédéric-Dupont. Mes chers collègues, au début de la guerre d'Indochine, Léon Blum disait: Le communisme international a déclaré la guerre à la démocratie française.

C'est la même guerre qui continue et que nous subissons encore aujourd'hui en Algérie. Pour le comprendre, il n'est pas même nécessaire de lire les journaux communistes, où les échecs de la France sont annoncés comme des victoires. Il suffit de se rappeler que l'insurrection en Algérie a connu sa phase aiguë au lendemain de la ratification des accords de Paris.

La Russie, vous le savez, fournit le matériel, celui qui passe par Tripoli et le Caire; elle fournit les hommes et pas seulement l'aspirant Maillot; nous savons que les chefs de la rébellion sont, pour la plupart, d'anciens tirailleurs déserteurs qui sont passés par l'école de Moscou.

La Russie fournit la doctrine. En 1954, l'institut économique de l'académie des sciences de l'U. R. S. S. n'a pas consacré moins de treize ouvrages à la libération de l'Afrique. Je citerai seulement d'eux d'entre eux: *Mouvement national de libération de l'Afrique du Nord française* et *La lutte des peuples d'A. O. F. et d'A. E. F.*

Bien avant l'affaire de Suez, l'ambassade des soviets au Caire avait vu ses effectifs augmenter dans des proportions prodigieuses et, à Tripoli, le spécialiste russe des questions africaines a autour de lui une délégation composée d'une centaine de personnes.

Quelle est donc, mes chers collègues, cette doctrine enseignée par Moscou et transmise à tous ces hommes, à tous ces déserteurs du Viet-Nam que nous retrouvons aujourd'hui en face de nous?

C'est parce que nos officiers ont compris que nous étions en présence d'une nouvelle guerre avec de nouvelles armes qu'ils ont eu l'intelligence de constituer la section psychologique de l'armée.

Au cours de notre dernière mission, mes collègues et moi-même de la sous-commission de la défense nationale avons vu les efforts sérieux des officiers pour démonter le mécanisme de cette arme nouvelle que l'on appelle la guerre psychologique.

En effet, aujourd'hui lorsqu'on pénètre — et je cite ce que nous ont dit tous les officiers, aussi bien ceux qui se battent dans l'Aurès qu'aux environs de la frontière marocaine — lorsqu'on pénètre dis-je dans des camps de fellagha, ce que l'on trouve ce ne sont pas tant des armes que des journaux, des journaux de France qui sont chargés de faire de la propagande.

Nous sommes, mesdames, messieurs, en pleine guerre psychologique et il est facile de concevoir l'usage qui est fait de ces journaux. Ceux d'entre vous qui sont allés en Algérie vous diront qu'un slogan meurtrier est dirigé contre la France, ce slogan qui nous a été répété par tous les officiers. Je dis « tous » car il n'en est pas un seul qui ne nous en ait parlé. Il est dit aux Algériens: « La France avait déclaré qu'elle ne traiterait jamais avec Ho Chi Minh; elle a traité avec Ho Chi Minh; la France avait déclaré qu'elle ne traiterait jamais avec Bourguiba, elle a traité avec Bourguiba; la France avait déclaré qu'elle ne ramènerait jamais le sultan du Maroc sur le trône et le même gouvernement qui avait fait ces promesses l'a fait revenir...

M. Pierre André. Un mois après !

M. Frédéric-Dupont. ...Chaque fois, ce sont ceux qui ont cru en la parole de la France, ce sont les amis de la France qui ont payé de leur vie leur foi dans la parole de la France. »

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. C'est exact, d'ailleurs !

M. Frédéric-Dupont. Voilà, mesdames, messieurs, le slogan meurtrier, plus grave que toutes les armes de nos adversaires.

Il est bien certain que les journaux qui accablent la France donnent à tous les commentateurs de village qui les traduisent et les interprètent une arme considérable pour démontrer que la France, cette fois ci encore, n'ira pas jusqu'au bout.

En réalité, la guerre psychologique repose sur deux éléments: le terrorisme sur place, le défaitisme à Paris. Le terrorisme est implacable, il est officiel. Vous vous souvenez des fameuses déclarations faites à la radio par Ho Chi Minh quand il se vantait d'avoir exterminé, pour qu'on se le dise, 97 p. 100 des notables du Tonkin. Dans certaines régions du Constantinois, nous le savons, de malheureux chefs de douars ont payé la même politique de terrorisme.

Défaitisme parisien ? Il ressemble comme un frère à celui que nous avons connu à Paris pendant la guerre d'Indochine. Il tend à troubler les élites. Il tend surtout, s'adressant à des éléments scrupuleux, des intellectuels, religieux souvent, à leur inspirer mauvaise conscience, à leur faire estimer que la guerre qu'on leur fait faire est une guerre honteuse.

En réalité, il arrache également des concessions aux gouvernants. Il s'efforce justement d'arracher à leurs concepts pacifiques pour ne pas dire pacifistes, des concessions qui enlèvent tout sens à la continuation de la lutte.

Vous vous souvenez qu'après certaines concessions particulièrement grandes que nous avions faites au Viet-Nam, un grand journal du soir pouvait écrire: « Maintenant la question est celle-ci: faut-il rester pour partir ou partir pour rester ?

Le défaitisme cherche à séparer le peuple de l'armée et de la police. Les prétendues atrocités dont on a parlé ces derniers jours ont permis dans certains milieux de masquer le crime que l'on venait de découvrir, de donner aussi — vous vous en doutez bien — de futurs arguments pour les réquisitoires contre la France à l'O. N. U., d'autant plus que ces arguments auront été trouvés dans les journaux français.

En réalité, mesdames, messieurs, ils ressemblent à ces campagnes de *Témoignage chrétien* que nous avons connues naguère, appuyées d'ailleurs sur des faits faux. Vous vous souvenez certainement que M. le ministre de la défense nationale a reconnu un jour à cette tribune que le journal *Témoignage chrétien* était envoyé, gratuitement naturellement, par le parti communiste à tous les tirailleurs en instance de départ pour l'Indochine. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Ce sont les mêmes méthodes, émanant des mêmes hommes, avec la complicité des mêmes organes, mais le pire ce n'est pas tant le défaitisme, ce ne sont pas tant les atrocités, mais la synchronisation du défaitisme et du terrorisme.

Monsieur le ministre résidant, nous n'avons pas été étonnés chez mes amis de lire votre communiqué annonçant que l'on avait trouvé des documents établissant qu'il y aurait une recrudescence du terrorisme en octobre et à Alger.

Pourquoi en octobre ? C'est le mois des congrès, c'est le mois de la rentrée parlementaire. C'était le mois déjà prévu pour le discours du sultan à Oujda. C'était le mois de la visite de Balafrej et de celle de Bourguiba. C'était aussi le mois que l'on avait prévu pour le circuit mondain du fils du sultan à Paris.

Et pourquoi, Alger ? C'est la ville des consulats, des journalistes, des grandes personnalités étrangères.

Il s'agit d'un terrorisme synchronisé avec le défaitisme. Nous avons connu en Indochine ces mêmes recrudescences de terrorisme qui annoncèrent cette fameuse interview donnée par Ho Chi Minh au journal suédois *Expressen*, de même que nous avons connu lors de la conférence de Genève un Molotov qui avait d'abord été extrêmement aimable et qui est devenu subitement violent l'avant-veille de l'arrivée de M. Mendès-France. Il s'agissait, en réalité, de préparer ce « lâche soulagement » dont jadis, après Munich, Léon Blum a parlé.

L'enjeu algérien est pour la Russie un enjeu de valeur. On comprend que la Russie emploie toute sa force, toute sa science machiavélique pour arriver à nous ravir ce territoire. L'Afrique du Sud, c'est bien en vérité la pince Sud d'une tenaille dont une branche s'appuie sur Hanoï et l'autre sur Agadir. L'Algérie, mais c'est la Méditerranée où l'on oublie peut-être trop depuis quelques jours que la Russie vient de s'installer. L'Algérie, c'est le Sahara avec ses réserves possibles de pétrole qui nous permettront un jour de nous dispenser d'un pétrole qui ne nous parviendrait plus à ce moment-là.

Enfin, mesdames, messieurs, sans être des stratèges, nous savons tous que l'Algérie constitue, pour la France, pour l'Europe, un glacis indispensable au cas où la misère des temps voudrait que nous fussions en guerre.

Vous voyez par conséquent que, derrière ces belles paroles, derrière ces discours enchanteurs, que derrière ces actes de bons apôtres qui cherchent à faire appel à notre logique, il y a le filou qui poursuit sa proie, une proie qui constituerait, s'il l'avait, pour la guerre future, un élément décisif et qui garantirait la certitude de notre défaite.

En réalité, mesdames, messieurs, nous avons été prévenus. Seulement, ce qui est grave, c'est que nous oublions toujours les leçons qu'on nous donne.

C'est Lénine et Zinoviev après lui qui ont déclaré, vous vous en souvenez, que c'était par l'Orient et par l'Asie que l'on arriverait à pénétrer en Occident.

L'autre jour, je lisais dans un article de M. François-Poncet, qu'il avait entendu un diplomate russe, à Genève, au lendemain de la rupture intervenue à l'occasion des accords de la Sarre, déclarer: « Nous avons constaté que l'Europe se défaisait si vite, plus vite que nous ne le pensions, que maintenant ce n'est plus elle qui nous intéresse, c'est l'Asie et c'est l'Afrique. C'est vers ces deux pays que nous poursuivons nos efforts. »

Nous oublions trop, voyez-vous, en raison de ce drame africain qui nous prend parfois les meilleurs de nos fils, la poussée hallucinante des Chinois et des Russes en Asie.

Nous oublions que 600 millions de Chinois travaillent nuit et jour et que les usines de la Mandchourie ne ferment jamais.

Nous oublions ces voies ferrées et ces routes que les Chinois lancent sur le Tsingkian, sur la trace de l'ancienne route des conquérants, route de la soie et les routes qu'ils lancent également à travers le Tibet et à travers le Pamir vers le Sud.

Nous avons là tous les éléments d'une invasion future, invasion économique d'abord, militaire ensuite.

Nous oublions qu'au cours de sa tournée dans les régions de l'Asie du Nord et du Sud-Est asiatique, Krouchtchev est arrivé à faire basculer de l'autre côté du « rideau de bambou », si je puis dire, toute une partie des peuples qui, jusque-là, nous avaient été fidèles.

Je ne parle pas seulement du Cambodge et du Laos, qui viennent de passer dans le camp du neutralisme. Mais c'est Krouchtchev qui a acheté, avec ses roubles, les surplus des récoltes de Birmanie que l'Amérique avait refusé d'acquérir. Et vous savez qu'un emprunt considérable vient d'être lancé au bénéfice de l'Indonésie pour lui permettre de constituer une industrie lourde. C'est encore la Russie qui finance.

Enfin, tous ceux qui sont allés dans ces pays savent quel effort prodigieux de séduction, d'argent et de menaces est fait par la Russie pour se procurer l'appui de tous ces peuples.

Mais la force des Soviets, c'est que non seulement ils achètent, non seulement ils font peur, non seulement ils corrompent, mais ils ont su comprendre mieux que nous les grandes questions de l'Asie.

L'Asie est beaucoup moins sensible au principe des nationalités qu'au principe des races et des religions. C'est ainsi que nous avons vu Krouchtchev, cet homme qui a exterminé les boudhistes, qui a commis des exactions sans nombre, supprimé des peuples entiers, se prosterner à Rangoon, en Birmanie, au pied du grand peuple et s'efforcer de démontrer qu'il était le protecteur du boudhisme.

Le même est devenu, à Suez, le grand protecteur de l'Islam. Et ces bons apôtres sont les responsables de massacres innombrables de boudhistes et de musulmans!

En réalité, nous sommes en présence de deux compères qui poussent les masses asiatiques en agitant le drapeau de la lutte contre les blancs, voire celui de la lutte pour l'Islam.

Il y a tout de même, mesdames, messieurs, une exception dans les succès de la politique soviétique. J'ai suffisamment eu l'occasion, dans le passé, de critiquer les ministres, pour me permettre, aujourd'hui, avec une joie certaine, de rendre hommage à l'un d'entre eux sur un point précis.

Il est certain que, depuis quelques mois, la politique française au Viet-Nam a redressé à peu près complètement la situation. Il y a encore quelques mois, nous étions à la veille de voir les derniers Français renvoyés du Viet-Nam, d'assister à la confiscation de plus de trois cents milliards d'investissements et à la suppression d'un volume encore plus important d'exportations françaises. Je dois reconnaître que M. Pineau eut alors une attitude particulièrement heureuse. Par une politique dont l'habileté était essentiellement fondée sur la sincérité et la loyauté, il est parvenu à reconstituer — de façon durable, j'espère — l'amitié entre la France et le Viet-Nam.

Ce sont alors des possibilités nouvelles qui s'offrent à nous. Je ne saurais trop vous conseiller la lecture des rapports et des articles écrits par le général de Gaulle au retour de son voyage dans le Pacifique. Vous verrez quelles sont encore les immenses possibilités militaires, économiques et culturelles qui nous restent.

Voilà, mesdames, messieurs, les points sur lesquels je voulais attirer votre attention.

M'adressant maintenant à M. le ministre résidant en Algérie et à M. le secrétaire d'État à la guerre, je leur dirai: au fond, je n'ai rien à vous conseiller, je n'ai rien à vous reprocher. Vous êtes les bons ouvriers d'une grande tâche. Vous faites ce que vous pouvez.

Pour ma part, sauf sur des points de détail, je ne vois pas ce qu'on peut faire de mieux.

Mais laissez-moi vous dire que si vous n'êtes pas arrivés encore à tous les résultats que l'on devait espérer, c'est parce que l'Algérie — je viens de le démontrer — n'est qu'un élément de l'immense problème qui commande son avenir.

Il est bien certain, vous l'avez dit très justement, monsieur le ministre-résidant en Algérie — je ne sais trop pourquoi, d'ailleurs, on vous l'a reproché — qu'une mauvaise solution au problème de Suez pouvait et devait avoir des conséquences graves pour l'Algérie, comme pour le Maroc et pour la Tunisie.

Par conséquent, on peut dire que, faisant tout ce que vous pouvez, vous êtes néanmoins tributaires de la politique générale, non pas seulement de la France, mais du monde — j'entends du monde libre.

Voyez-vous, le remède à la question algérienne, je ne le vois pas tant dans ces réformes ou dans ces petites nuances sur les conceptions en ce qui concerne le futur statut. Je le vois, messieurs, dans l'union et la parade de l'Occident libre, et de l'Occident tout entier, contre le communisme international.

Il faut du courage. Il faut d'abord le courage du choix.

Il est bien certain — M. Dides vous le disait après M. Soustelle — qu'on ne peut pas combattre, exterminer même le communisme en Algérie et le tolérer à Paris. Il n'est pas possible de prendre sur le fait des gens en train d'assassiner leurs compatriotes et d'envoyer ensuite une commission d'enquête comprenant un de leurs complices parmi ses membres. Cela, ce n'est pas admissible! (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Nous devons, sur ce point, être extrêmement vigilants. Je vous disais que M. le ministre des affaires étrangères avait fait une politique courageuse et heureuse en Asie; c'est précisément parce qu'il a rompu avec les anciens errements qui consistaient, en voulant traiter avec Ho Chi Minh et avec Diem, à tromper tout le monde. C'est parce qu'il a eu, lui, sur ce point, le courage de choisir, que la situation a été redressée dans ce pays.

C'est aussi l'union entre les peuples qui doit pouvoir nous sauver. Espérons, mesdames, messieurs, que les Etats-Unis, qui ont mis sept ans à comprendre que nous défendions en Indochine la liberté du monde, mettront moins de temps à réaliser le rôle que nous jouons aujourd'hui pour la défense du monde libre.

Souhaitons-le, sans en être sûrs! Mais souhaitons surtout que, lorsque les peuples comprennent, ils comprennent ensemble. Il n'est pas douteux que si les Etats-Unis ont eu une attitude si peu brillante lors des derniers événements de Suez, ils pourraient aussi faire des reproches aux autres.

N'oublions pas qu'au moment où les Etats-Unis ont voulu faire une politique énergique, heureuse ou malheureuse, vis-à-vis de la Chine, l'Angleterre s'y est opposée et s'est empressée de faire des affaires avec les Chinois.

De même, lorsque le commandement américain a offert à la France le moyen de sauver à Dien-Bien-Phu nos soldats qui combattaient pour la cause que vous connaissez, c'est le refus de l'état-major anglais de donner même un avion symbolique qui a été à l'origine du désastre de Dien-Bien-Phu.

Voilà pourquoi les Anglais ne doivent pas s'étonner aujourd'hui, alors que leurs intérêts essentiels sont en jeu, de ne pas trouver toutes les opinions publiques du monde derrière eux pour les soutenir.

Puis, il faut aussi — c'est la conclusion essentielle que l'on rapporte des voyages en Extrême-Orient — faire l'Europe. Espérons même qu'il n'est pas trop tard! Voilà ce que disent les hommes qui reviennent de ces immenses pays.

Les accords sur la Sarre sont de bon augure, mais il faut aussi associer l'Europe à l'essor économique de l'Afrique. Il ne s'agit pas de faire de l'Afrique une chasse gardée. Il faut rompre avec le protectionnisme. Il ne faut plus admettre de privilège impérial. Il faut justement que les populations locales trouvent dans la concurrence entre les produits européens la meilleure garantie contre certains privilèges et certains arbitraires.

Voilà, mesdames, messieurs, un programme généreux sur lequel nous devons appuyer une politique économique dans ces pays.

Mais surtout, mais enfin il faudrait rompre une dernière fois avec la mystique de l'abandon.

La mystique de l'abandon, nous en avons eu le champion: l'Angleterre. Nous avons vu ce que cette mystique de l'abandon a fait de l'empire britannique!

Que de fois n'avons-nous pas entendu ici, depuis quelques années, vanter l'intelligence britannique! « Eux, ils avaient su comprendre ».

Qui aurait dit, il y a seulement deux ou trois ans, que pour la défense de l'artère essentielle du Commonwealth, ils auraient contre eux, non seulement l'Egypte, à laquelle ils seraient à la veille de faire la guerre, mais également les Indes, encore plus acharnées que la Russie pour s'attaquer à eux, tout le monde arabe qu'ils ont si souvent ménagé contre Israël et, enfin, la Grèce qui a toujours été la cliente de l'Angleterre ?

Alors, où est vraiment l'astuce de l'abandon et où a été le salaire de cette politique d'abandons, qui a d'ailleurs, non seulement, été pratiquée par l'Angleterre, mais imposée à toutes les puissances occidentales qui avaient encore en Asie certains intérêts à défendre ?

En réalité, mesdames, messieurs — et ce seront mes derniers mots — le monde libre a encore, vous le savez, une immense force matérielle, mais cela ne suffit pas. Le monde romain était fort, lui aussi, quand il a été ravagé par les barbares et quand les Vandales attaquaient déjà Hippone, on peut dire que la flotte romaine tenait toute la Méditerranée, que les armées romaines avaient une réputation d'invincibilité, que les grands chefs romains étaient encore pour la plupart vivants. Si le monde romain a été submergé par les Barbares, c'est parce que, en face de ceux qui faisaient une guerre sainte, ils ne savaient plus faire qu'une guerre honteuse, étant devenus ainsi qu'un homme de l'époque l'a déclaré: « un monde aux cheveux blancs ».

N'oublions pas, mesdames, messieurs, que nous pouvons encore défendre la civilisation qui a apporté au monde, vous le savez, la liberté, la santé, la lumière. Nous pouvons la sauver, mais à une condition, une seule: c'est d'avoir la foi dans sa pérennité et dans sa mission. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des moyens de communication et du tourisme demande à donner son avis sur le projet de loi n° 2951 de finances pour 1957, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

La commission de la production industrielle et de l'énergie demande à donner son avis sur le projet de loi n° 2951 de finances pour 1957, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder aux fonctionnaires et agents des services publics et de la Société nationale des chemins de fer français expulsés ou repliés des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, bénéficiaires de l'indemnité réparatrice de préjudice de carrière fondée sur les dispositions de l'ordonnance du 29 novembre 1944, la loi n° 53-89 du 7 février 1953, et définie par les circulaires nos 42-11 B/6 du 27 juillet 1953, 31-5 B/6 du 12 juin 1954, D. 23-F du 27 mai 1955, l'exonération de l'impôt afférent au montant de l'indemnité perçue.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2978, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder certains avantages de carrière aux magistrats, fonctionnaires et agents des services publics et de la Société nationale des chemins de fer français en fonction au 3 septembre 1939 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, expulsés ou repliés en raison de l'annexion de fait, revenus exercer dans ces départements entre la date de la libération du territoire et le 31 décembre 1945.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2879, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à exonérer de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur les véhicules dont les propriétaires ont été rappelés ou maintenus sous les drapeaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2980, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Paquet et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reporter uniformément au 15 décembre 1956 la date d'exigibilité des impôts dus par les exploitants agricoles.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2976, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Lalle et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 31 décembre 1956 l'application des pénalités prévues en cas de non-payement avant cette date des impôts exigibles des agriculteurs.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2977, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Arbogast et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer la carte du combattant aux Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2981, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Parrot et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement: 1° à abroger le décret du 3 janvier 1955 tendant au déclassement des canaux du Berry; 2° à remettre en service les première et troisième branches: Marseilles-lès-Aubigny, Fontblisse, Montluçon; 3° à mettre au gabarit légal toute la section Marseilles-lès-Aubigny à Montluçon sans transbordement; 4° à faire procéder d'urgence aux travaux de réfection dans les tronçons Montluçon, Saint-Amand, Fontblisse, et Fontblisse, Marseilles-lès-Aubigny.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2985, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Isorni un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la résolution transmise par M. le Président de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture, d'un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la propriété littéraire et artistique.

Le rapport sera imprimé sous le n° 2983 et distribué.

J'ai reçu de M. Isorni un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République, modifiant l'article 640 du code d'instruction criminelle (n° 55).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2984 et distribué.

— 7 —

DEPOT D'UN AVIS TRANSMIS PAR L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française un avis donné sur la proposition de loi de M. Oopa Pouvanaa relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de Tahiti, actuellement dénommée « Etablissements français de l'Océanie » (n° 2617).

L'avis sera imprimé sous le n° 2982 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 18 octobre, à quinze heures, première séance publique:

Discussion des conclusions du rapport n° 2974 de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 2259, concernant M. Davoust (M. Parrot, rapporteur);

Discussion des conclusions du rapport n° 2975 de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 2587 concernant M. Léger (M. Berrang, rapporteur);

Discussion des conclusions du rapport n° 2983 de la commission de la justice et de législation sur la résolution n° 2970 adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la propriété littéraire et artistique (M. Isorni, rapporteur);

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Arthur Conte sur la politique générale du Gouvernement et, notamment, sur la politique extérieure, la situation en Algérie, la politique économique, sociale et financière;

2° De M. Legendre sur la politique générale du Gouvernement;

3° De M. Tixier-Vignancour sur la politique générale du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre désormais pour assurer le succès de la politique de pacification en Algérie, ainsi que la protection des Français contre les menées antinationales;

4° De M. Pinvidic sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre et, plus spécialement, sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la hausse des produits alimentaires.

A vingt et une heures, deuxième séance publique:

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 17 OCTOBRE 1956

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . .

« Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés. »

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois. »

QUESTIONS ORALES

PRESIDENCE DU CONSEIL

3523. — 17 octobre 1956. — **M. Cristofol**, rappelant à **M. le président du conseil** la situation des employés et ouvriers de la Régie autonome des transports de la ville de Marseille, lui demande si un préfet peut user du droit de réquisition des personnes, soit par arrêtés individuels, soit par arrêté portant sur l'ensemble du personnel d'une entreprise, sans enfreindre les dispositions de la loi du 11 juillet 1938 qui prévoient que le droit de réquisition ne peut être ouvert que dans les cas de tension et de périls extérieurs, limitativement énumérés.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

3524. — 17 octobre 1956. — **M. Privat** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale:** 1° s'il est exact que les membres de la direction de l'U. R. S. S. A. F. du département de la Seine (rue Simon-Bolivar) viennent d'être l'objet d'une suspension avec traitement; 2° s'il est exact que cette décision a été prise à la suite d'un détournement d'environ 40 millions effectué par un cadre supérieur du contrôle appartenant à un syndicat important; 3° s'il est exact qu'un certain nombre d'employés et cadres de l'U. R. S. S. A. F. connaissaient depuis plusieurs mois, preuves à l'appui, l'importance du détournement.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

(Fonction publique.)

3525. — 17 octobre 1956. — **M. Marcel David** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,** qu'un fonctionnaire entré par concours dans une administration, où il a accompli plusieurs années de services en qualité de titulaire, peut être amené, pour une raison quelconque, à l'exclusion de toute faute professionnelle, à passer, par concours également, dans une administration différente (c'est le cas, par exemple, d'un instituteur public qui entre dans une régie financière). Cet agent perd, à ce changement, le bénéfice de son ancienneté antérieure et débute à nouveau en qualité de stagiaire. Cette disposition n'a toutefois pas été opposable aux agents du contrôle économique intégrés dans une administration financière où leurs services précédents ont été repris. Il lui demande s'il ne serait pas équitable, dans le déroulement d'une carrière administrative, de tenir compte, au même titre que certains services militaires, de tous les services civils accomplis par un fonctionnaire qui n'a pas cessé d'être le serviteur de l'Etat.

3526. — 17 octobre 1956. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,** quelles sont les graves raisons qui s'opposent à la nomination directe ou par voie de concours des attachés d'administration centrale dont la création a été décidée par le Parlement en 1953 (loi n° 53-46 du 3 février 1953), dont le statut a été publié le 18 décembre 1955. Il est rappelé que des instructions en date du 11 avril 1956, émanant de la direction de la fonction publique et de la direction du budget, invitaient les administrations centrales à procéder à la mise en œuvre immédiate de la première phase de la réforme prévue par la loi susvisée du 3 février 1953.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

3527. — 17 octobre 1956. — **M. André Beauguitte** rappelle à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que la redevance de 18.000 F exigée des débitants mettant à la disposition de leur clientèle un poste récepteur de télévision peut se concevoir dans les centres urbains d'une certaine importance. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les villages. Il lui demande s'il envisage de réduire de 50 p. 100 la taxe dont il s'agit dans les agglomérations de moins de 2.000 habitants.

3528. — 17 octobre 1956. — **M. Dreyfus-Schmidt** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** la définition des termes « bénéfice brut » en matière commerciale et industrielle au regard des administrations fiscales. Il apparaît, en effet, que suivant les agents du fisc et les différentes administrations fiscales, les termes « bénéfice brut » correspondent à des définitions différentes et variables, ce qui n'est pas la moindre cause du mécontentement des assujettis.

3529. — 17 octobre 1956. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières:** 1° s'il est exact qu'en dépit des dispositions du décret n° 54-138 du 28 janvier 1954, qui a précisé les modalités d'application de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de la guerre, les majorations d'ancienneté attribuées par cette loi ont été prises en considération pour le calcul du temps de service effectif exigé dans un grade inférieur pour postuler le grade supérieur, mesure de bienveillance qui a été refusée à une infime minorité de fonctionnaires de l'administration centrale des finances pour des motifs animés d'un mobile d'intérêt privé; 2° dans ces conditions, quels sont les critères retenus pour l'utilisation au bénéfice des fonctionnaires anciens combattants relevant de son département des majorations d'ancienneté instituées par la loi susvisée du 19 juillet 1952.

3530. — 17 octobre 1956. — **M. de Léotard** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières:** 1° quelle est la proportion d'argent frais dans le total du récent emprunt; 2° à combien se chiffrent: *a)* les frais de publicité; *b)* les remises, commissions ou ristournes; 3° quelle est la proportion de l'emprunt qui sera vraiment affectée aux dépenses militaires de la campagne d'Algérie.

3531. — 17 octobre 1956. — **M. Pierre-Henri Teitgen** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières:** 1° si les dispositions de l'article 32 du décret n° 55-222 du 8 février 1955 portant codification des textes législatifs concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme sont applicables, dès le décès du mari, lorsque celui-ci exerçait une autre profession, à la femme mariée sous le régime de la communauté légale qui exploitait, du vivant du mari, le débit dépendant de la communauté; 2° s'il n'estime pas, au contraire, que la déclaration prescrite par ledit article 32 ne devrait être exigée que lorsque la mutation deviendra effective, par suite du partage de la communauté ou d'une cession.

AFFAIRES SOCIALES

3532. — 17 octobre 1956. — **M. Pierre André** demande à **M. le ministre des affaires sociales:** 1° quel a été le nombre des bénéficiaires du fonds national de solidarité pour la vieillesse en 1956; 2° à quelle somme se sont montées les ressources du fonds national de solidarité en 1956; 3° quelles ont été les dépenses totales du fonds national de solidarité en 1956.

AGRICULTURE

3533. — 17 octobre 1956. — **M. Antier** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** de lui indiquer par département et pour chacune des années 1954 et 1955: 1° le nombre de prélèvements d'échantillons de vin de consommation courante effectué par les services de la répression des fraudes; 2° le nombre de prélèvements de comparaison; 3° le nombre d'échantillons reconnus suspects; 4° le nombre d'affaires ayant fait l'objet de poursuites; 5° le nombre d'affaires ayant donné lieu à des sanctions; 6° le montant des amendes pénales et fiscales.

3534. — 17 octobre 1956. — **M. Delachenal** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** si un agriculteur qui est bénéficiaire de l'allocation aux grands invalides (loi du 2 août 1949) peut obtenir en outre l'allocation vieillesse agricole à l'âge de soixante-cinq ans.

3535. — 17 octobre 1956. — **M. Lux** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** sur les importations de choc de bétail et de viande qui coïncident avec les arrivages importants de fin de saison sur le marché de la Villette. Il lui rappelle que les arrivages intérieurs suffisent largement pour assurer le ravitaillement en viande et amorcer la baisse saisonnière de celle-ci. Il lui demande s'il envisage le rétablissement immédiat des droits de douane sur ce produit afin d'éviter un affaissement complet des cours dans le secteur de la viande.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

3536. — 17 octobre 1956. — **M. Couturaud** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** s'il est dans ses intentions de donner satisfaction aux revendications des déportés des vallées de la Roya et de la Bevera, qui demandent la reconnaissance de leurs droits au titre de déporté politique défini dans le cadre de la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948, définissant le statut et les droits des déportés et internés politiques.

3537. — 17 octobre 1956. — **M. Tourné** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** que, pour bénéficier du droit à pension, un soldat du contingent ou un rappelé, classé hors-guerre, doit avoir un minimum indemnisable égal ou supérieur à 30 p. 100 d'invalidité. Il s'agit là incontestablement d'une injustice. Mais cette injustice est encore plus sensible lorsqu'il s'agit de militaires qui reviennent d'Afrique du Nord. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les soldats du contingent et les rappelés ayant séjourné en Afrique du Nord puissent, même si l'invalidité est inférieure à 30 p. 100, avoir droit à pension.

BUDGET

3538. — 17 octobre 1956. — **M. Robert Lecourt** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** les faits suivants: une société à responsabilité limitée, exerçant la même activité commerciale dans un siège social et dans deux succursales, s'est transformée en société de personnes dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n° 55-594 du 20 mai 1955. Moins de cinq ans après cette transformation, la société a vendu à un tiers l'une des deux succursales, dont le chiffre d'affaires représente environ 37 p. 100 du chiffre d'affaires global, et elle continue son activité professionnelle dans les deux autres établissements. Du point de vue fiscal, la cession de la succursale est considérée comme réalisée « en cours d'exploitation » et donne droit à l'exonération sous condition de « remploi » prévue à l'article 40 du code général des impôts (circulaire du 11 mai 1950, n° 2261, paragraphe 141). Il semble donc que la cession de la succursale ne doive pas être considérée comme une « cessation d'exploitation », susceptible d'entraîner la déchéance du régime de faveur au sens de l'article 3, paragraphe III, 6e alinéa, du décret du 20 mai 1955 précité. Il lui demande: 1° si cette interprétation est bien conforme à la doctrine de l'administration; 2° si la solution demeurerait la même dans le cas où, la société ne prenant pas effectivement l'engagement de réinvestir et renonçant ainsi à profiter de l'exonération prévue à l'article 40 du code général des impôts, la plus-value réalisée sur la vente de la succursale serait immédiatement imposée dans les conditions fixées par les articles 152 et 200 dudit code.

3539. — 17 octobre 1956. — **M. André Mutter** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que des réponses données le 17 mai 1956, notamment aux questions nos 1172 et 1243, il résulte que la prime de rendement est attribuée à certains personnels administratifs des ponts et chaussées en raison de leur participation à des travaux techniques, que cette même prime est également attribuée aux personnels administratifs des administrations centrales pour la seule raison qu'ils sont dans les administrations centrales, mais que son extension aux personnels des préfectures ne peut être admise pour le seul motif qu'elle poserait un problème budgétaire. Il lui demande: 1° si l'affectation à Paris ou dans le premier département voisin comme la Seine-et-Oise lui paraît constituer une distinction suffisante pour l'attribution de cette prime, si d'autre part, une simple qualification technique ayant déjà donné lieu à l'attribution d'un indice particulier lors des opérations de reclassement peut être retenue comme critère pour l'attribution d'une prime supplémentaire. Il fait remarquer que les fonctions purement administratives nécessitent, elles aussi, une technicité particulière et tout aussi valable que celle exigée dans un service dit technique. On peut penser, en effet, que les connaissances juridiques, administratives ou comptables des fonctionnaires du cadre des préfectures dont le niveau leur permet d'accéder, notamment par voie de détachement, à un certain nombre de postes de direction méritent d'être reconnues au moins dans la même mesure que celles de certains emplois administratifs des services techniques; 2° s'il n'estime pas que l'argument tiré des seules difficultés budgétaires pour refuser à des catégories de fonctionnaires ce qui a été assez libéralement accordé à d'autres n'est pas davantage de nature à provoquer leur mécontentement qu'à apaiser leurs inquiétudes; 3° quelle est la dépense qui résulterait de l'extension de la prime de rendement à tous les services extérieurs qui, sous une forme ou sous une autre, n'en bénéficient pas encore.

3540. — 17 octobre 1956. — **M. Penven** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'un fonctionnaire français exerçant outre-mer, dont la fille et le gendre indigène, âgés de moins de vingt ans, continuent leurs études, perçoit à ce titre les prestations familiales. Il lui demande si ce fonctionnaire peut prétendre, pour ses deux enfants entièrement à sa charge, au bénéfice des indemnités de déplacement lors de son congé administratif dans la métropole.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

3541. — 17 octobre 1956. — **M. Tourné** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées**: 1° dans quelles catégories sont classés les soldats du contingent et les rappelés ayant séjourné en Afrique du Nord, au regard des demandes de pension d'invalidité qu'ils formulent ou qu'ils peuvent avoir à formuler; 2° si leurs pensions sont classées comme pensions de guerre ou hors guerre.

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

3542. — 17 octobre 1956. — **M. Cogniot** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** pourquoi les livraisons de livres aux écoles primaires de Paris n'ont été terminées par l'administration que le 9 octobre 1956, soit plus d'une semaine après la rentrée des classes.

INDUSTRIE ET COMMERCE

3543 — 17 octobre 1956. — **M. Tourné** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce** que de très importants travaux d'aménagement et d'utilisation des eaux du Lanoux viennent de commencer. Il lui demande: *a*) quelles entreprises ont soumissionné; *b*) quelle est l'importance et le montant des travaux que chacune de ces entreprises sera appelée à réaliser; *c*) à quelle date les travaux seront définitivement terminés; *d*) quelle sera la production en millions de kWh.

INTERIEUR

3544. — 17 octobre 1956. — **M. Pascal Arrighi** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que le décret n° 53-1144 du 24 novembre 1953 a transformé le grade de sous-brigadier en un emploi de fin de carrière de gardien de la paix; qu'une circulaire n° SN/PER/FE. 11.131, en date du 20 septembre 1954, a pour des raisons de service prévu que les sous-brigadiers nommés à ce grade avant le 1er septembre 1950 conserveront à titre personnel, lors de la promotion à ce grade, les fonctions qui leur ont été données. Il signale qu'il arrive que les dispositions de la circulaire susvisée ne soient pas appliquées par les chefs de service et que, par ailleurs, ces grades, dont certains sont titulaires du B. C. T., ne bénéficient pas d'un rang de priorité pour leur accession au grade supérieur. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire assurer la stricte application des instructions précitées et faire bénéficier ces agents d'un rang de priorité lors de l'établissement des tableaux d'avancement pour le grade de brigadier.

3545. — 17 octobre 1956. — **M. Cordillot** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que, dans l'après-midi du lundi 8 octobre 1956, les C. R. S. de l'école de police de Sens (Yonne) ont procédé au lieudit La Ballastière de Saint-Clément, aux abords immédiats de l'agglomération sénonaise, à la destruction d'un stock de grenades lacrymogènes d'un type ancien, sans que soient observées les plus élé-

mentaires règles de sécurité; qu'en raison du bas plafond des nuages et du vent, les fumées toxiques se sont rabattues sur la ville; que de nombreuses personnes ont été atteintes de vives irritations dans les yeux, le nez et la gorge, tant dans les quartiers voisins qu'en plein centre de la ville où le marché hebdomadaire connaissait sa pleine affluence; des ouvriers d'une entreprise, incommodés, ont dû interrompre leur travail. Il lui demande: 1° quelle est la nature des gaz toxiques ainsi répandus; 2° quelles mesures il compte prendre: *a*) pour sanctionner les responsabes de cette imprudence caractérisée; *b*) pour éviter que de tels faits ne se reproduisent plus à l'avenir.

3546. — 17 octobre 1956. — **M. Robert Lecourt** demande à **M. le ministre de l'intérieur** comment peut se concilier le fait que l'article 28 du décret portant règlement d'administration publique du 20 janvier 1956 portant statut du corps des inspecteurs d'identité judiciaire ne peut être suivi d'effet attendu que le décret du 18 avril 1946 a vu sa validité expirer le 19 mars 1955, avec le fait que l'article 16 du règlement d'administration publique n° 54-1016 du 14 octobre 1954 portant statut du corps des inspecteurs de police de la sûreté nationale (membres faisant partie de la police d'Etat), texte identique à l'article 28 du décret précité, a reçu application (arrêtés de reclassement du 15 mai 1956).

JUSTICE

3547. — 17 octobre 1956. — **M. Pascal Arrighi** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat chargé de la justice** sur la situation des magistrats dont les postes ont été supprimés par le décret du 16 octobre 1953 et qui se trouvent encore « à la suite ». Il signale l'inconvénient qu'il y a à laisser cette situation se prolonger. Il demande s'il n'y a pas lieu d'attirer sur ce point l'attention du Conseil supérieur de la magistrature et en fonctions des décisions prises et des avis émis par ce haut organisme et: 1° quelles mesures ont été prises pour mettre fin à cette situation; 2° si ces magistrats à la suite, mis dans l'obligation, par le décret du 16 octobre 1953 de quitter leur poste, bénéficient d'une priorité lorsqu'ils sont candidats à un poste nouvellement créé dans leur ressort.

3548. — 17 octobre 1956. — **M. Goussu** demande à **M. le ministre d'Etat chargé de la justice** de lui faire connaître le nombre de réintégrations dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans le droit au port de la Médaille militaire opérées en application de l'article 40 de la loi du 7 août 1953.

3549. — 17 octobre 1956. — **M. Guislain** expose à **M. le ministre d'Etat chargé de la justice** qu'en application de la première partie de l'article 511 de l'instruction générale relative à l'état civil, un homme, Français, marié une première fois en France ou à l'étranger, divorcé ensuite par un tribunal étranger, peut contracter une nouvelle union en France sans que la décision étrangère soit au préalable soumise à l'exéquatur. La seconde partie dudit article est consacrée à la femme française dont l'acte de mariage figure à un titre quelconque sur les registres de l'état civil français. Suivant ces instructions, cette femme, divorcée à l'étranger, ne peut contracter un nouveau mariage tant que la décision étrangère n'a pas fait l'objet de l'exéquatur par un tribunal français, formalité qui a pour but, d'après cet ouvrage, de permettre la transcription du divorce, ce qui laisse supposer qu'antérieurement à l'exéquatur la transcription du divorce n'a pas été faite sur les registres de l'état civil. La femme divorcée qui désire contracter une nouvelle union est en effet régie par l'article 296 du code civil qui précise que: « La femme divorcée pourra se remarier aussitôt après la transcription du jugement ou de l'arrêt ayant prononcé le divorce, si... ». Cet article 296 du code civil ne stipule pas que cette transcription de la décision étrangère doit être effectuée sur les registres de l'état civil français. Or, il peut se produire, principalement, dans les villes et communes situées dans la zone frontière, que des femmes françaises, mariées en France et divorcées par un tribunal belge, présentent, en vue de leur remariage, un extrait de la transcription sur les registres de l'état civil belge, de la décision étrangère qui a prononcé la dissolution de leur précédente union. La prescription de l'article 296 du code civil semble donc avoir reçu exécution puisque la transcription a été faite. Il lui demande s'il y a lieu, dans ce cas, d'exiger de ces femmes qu'elles soumettent la décision étrangère à l'exéquatur des tribunaux français ou si on peut procéder à leur remariage sur présentation de l'extrait des registres de l'état civil étranger.

3550. — 17 octobre 1956. — **M. Guislain** expose à **M. le ministre d'Etat chargé de la justice** le cas suivant: « Des personnes mariées antérieurement à la mise en application de la loi du 5 juillet 1956 décident d'intenter une action en justice afin d'obtenir du tribunal la légitimation de leur enfant adultérin. Ces personnes se présentent devant un officier de l'état civil et manifestent leur intention de reconnaître ledit enfant « en vue de sa légitimation par jugement ». Certains auteurs estiment que cette reconnaissance ne produit aucun effet tant qu'elle n'est pas suivie d'un jugement de légitimation. Il lui demande si l'officier de l'état civil est tenu d'enregistrer une semblable reconnaissance. Une reconnaissance de ce genre, non suivie d'action en justice, faite par un homme, de son enfant adultérin et mentionnée en marge de l'acte de naissance de l'enfant, modifie-t-elle le nom patronymique de ce dernier en lui attribuant le nom de l'auteur de la reconnaissance et doit-on en tenir compte lors de la délivrance des actes de naissance de l'enfant.

3551. — 17 octobre 1956. — **M. Guislain** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de la justice**, s'il ne serait pas possible de considérer comme naturel simple l'enfant qui place sa conception à une époque où le mariage de sa mère n'existait plus (naissance plus de cent-quatre-vingts jours après le divorce définitif ou décès du premier mari).

3552. — 17 octobre 1956. — **M. Guislain** expose à **M. le ministre d'Etat, chargé de la justice**, que le n° 177 du chapitre III de l'instruction relative à l'état civil traite de l'extrait de naissance délivré en vue du mariage: « ... Ses énonciations sont conformes à celles de l'extrait prévu au n° 175... », et que le n° 175, 3e alinéa, dit: « ... les extraits concernant un enfant adopté sans rupture des liens doivent indiquer la filiation véritable, sans faire allusion à la filiation adoptive ». Cet extrait ne révélera donc pas les prénoms et nom du ou des adoptants. D'autre part, l'article 351 du code civil (2e alinéa) précise que: « l'adoptant est seul investi des droits de la puissance paternelle à l'égard de l'adopté, ainsi que du droit de consentier au mariage de l'adopté ». Il apparaît que ces textes sont inconciliables. D'une part, l'adoptant a, seul, qualité pour consentir au mariage de l'adopté; d'autre part, si le tribunal, en homologuant l'adoption, n'a pas prononcé la rupture des liens avec la famille d'origine, l'acte de naissance qui sera délivré à l'enfant, en vue de son mariage, ne révélera pas à l'officier de l'état civil que ce dernier a été adopté, ni la ou les personnes qui, en application de l'article 351, sont habilitées à donner leur consentement au mariage. De plus, en application de l'article 350 du code civil, le nom de l'adoptant peut s'ajouter ou se substituer au nom de l'adopté et si l'extrait de naissance est établi conformément au dernier alinéa du n° 175, il peut se produire que l'adopté soit désigné dans cet acte sous un nom patronymique qui ne concordera pas avec celui de sa famille d'origine. Il lui demande comment doit se comporter l'officier d'état civil dans ces cas.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

3553. — 17 octobre 1956. — **M. de Menthon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones**: 1° les raisons pour lesquelles le décret du 20 octobre 1923, qui paraît contraire à toutes les règles admises dans les administrations publiques en ce qui concerne le décompte des heures de travail, est toujours en vigueur; 2° si les raisons de maintien en application de ce décret ne lui paraissent pas pertinentes, est-il dans ses intentions d'en demander rapidement l'abrogation.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

3554. — 17 octobre 1956. — **M. Lucien Nicolas** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population**: 1° si, dans l'état actuel de la législation, les commissions d'admission au bénéfice de l'aide sociale sont autorisées à accorder l'allocation prévue à l'article 156 du décret n° 56-149 du 24 janvier 1956 portant codification des textes législatifs concernant la famille et l'aide sociale, en faveur des familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire, lorsqu'il s'agit d'une famille dans laquelle le jeune militaire, qui n'avait pas, au moment du départ, la qualité de « soutien indispensable » — la femme ayant alors une activité professionnelle — acquiert cette qualité pendant sa présence sous les drapeaux, par suite de la naissance d'un enfant, qui entraîne l'abandon par la mère de sa profession. 2° Dans la négative, quelles modifications doivent intervenir, soit en ce qui concerne la législation, soit au point de vue de la procédure d'admission, pour assurer dans tous les cas l'attribution de l'allocation dès la naissance de l'enfant.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

3555. — 17 octobre 1956. — **M. Tourné** expose à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** que les travailleurs employés à la réalisation du barrage du Lanoux (Pyrénées-Orientales), connaissent une existence particulièrement dure, le chantier se trouvant à plus de 2.000 mètres d'altitude dans une contrée sauvage et très froide. Il lui demande: 1° Quelles dispositions il a prises pour obtenir de la part des entreprises le respect des mesures de protection des ouvriers: nourriture, couchage, chauffage, poste de secours, soins aux malades et aux blessés, évacuation rapide des malades et blessés, etc. 2° S'il est exact que des travailleurs espagnols seraient employés sur ce chantier sans garantie, ni contrôle, en marge des règles d'embauchage des étrangers et du respect des prestations sociales: sécurité sociale, allocations familiales, etc.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

3556. — 17 octobre 1956. — **M. Couturaud** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** que, si les travailleurs de banlieue peuvent bénéficier, sur attestation patronale, de cartes hebdomadaires de travail leur permettant de voyager à tarif réduit sur les lignes de la S. N. C. F., par contre les ouvriers et ouvrières à domicile habitant la banlieue et obligés de livrer leur ouvrage à Paris sont astreints au plein tarif. Il lui demande si la S. N. C. F. ne pourrait assouplir son règlement en faveur de travailleurs modestes qui, pour la plupart, ne perçoivent que des émoluments minimes.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

BUDGET

2244. — M. Wasmer expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'aux termes du décret du 5 mai 1956, les recettes non commerciales des contribuables n'ayant pas en France d'installation professionnelle permanente donnent lieu à retenue à la source par leurs employeurs. Etant donné que le texte ne prévoit pas d'option pour l'impôt de 5 p. 100 et que l'impôt de 18 p. 100 est redevenu l'impôt de droit commun, il demande: 1° si la retenue doit être faite suivant l'impôt de 5 p. 100 ou suivant l'impôt de 18 p. 100; 2° si les contribuables ont ou non en cette matière le choix pour le système le plus favorable. (*Question du 19 juin 1956.*)

Réponse. — L'honorable député est prié de bien vouloir se reporter à la réponse qui a été faite à la question écrite n° 23 relative au même objet qu'il avait posée le 25 janvier 1956 (*Journal officiel* du 20 juin 1956, débats, Assemblée nationale, p. 2767, 2e colonne).

2366. — Mme Roca expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'un fonctionnaire d'une grande ville ayant opté pour le système de sécurité sociale des fonctionnaires de l'Etat, avait été réformé pour maladie contractée en service. L'intéressé qui jouissait d'une pension « invalidité » proportionnelle servie par la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales étant décédé avant d'avoir atteint l'âge de soixante ans, elle lui demande si les héritiers ont droit à l'allocation-décès et, dans l'affirmative: 1° quel est le taux de ladite allocation; 2° quel est l'organisme qui doit verser cette allocation. (*Question du 26 juin 1956.*)

Réponse. — La réglementation relative à la sécurité sociale des fonctionnaires de l'Etat, et notamment le décret du 20 octobre 1947 modifié, est applicable aux agents permanents des collectivités locales qui ont adopté le régime mixte de sécurité sociale prévu par l'article 5 du décret n° 51-280 du 2 mars 1951. S'agissant du capital décès, l'article 8 du décret susvisé dispose que cette prestation est attribué aux ayants droit de tout fonctionnaire se trouvant, au moment du décès, soit en activité, soit détaché dans certaines conditions, soit dans la situation de disponibilité pour maladie permettant le maintien du régime spécial de sécurité sociale, soit dans la position sous les drapeaux. L'ancien fonctionnaire visé par l'honorable parlementaire ne se trouvant pas, au moment de son décès, dans l'une des positions susvisées, ses ayants droit ne peuvent, par conséquent, pas prétendre à l'attribution du capital décès prévu par le texte susvisé.

2756. — M. Coulon expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que les deux tiers des assistantes sociales de l'action sociale des forces armées sont pratiquement privées de tout avancement, certaines d'entre elles, justifiant de tous les titres exigés, se trouvant au même échelon depuis six et même neuf ans, alors que les assistante sociales des autres départements ministériels obtiennent leur avancement dans le délai maximum de trois ans. Il lui précise que cent postes d'assistantes chefs se trouvent actuellement non pourvus de titulaires. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit supprimée une inégalité de traitement contraire aux instructions officielles en la matière. (*Question du 25 juillet 1956.*)

Réponse. — Les conditions d'avancement des assistantes sociales contractuelles des administrations de l'Etat et par conséquent de celles de l'action sociale des forces armées ont été déterminées par des circulaires émanant du ministère des finances. Pour les avancements d'échelon notamment, cette réglementation laissait aux diverses administrations toute latitude de faire intervenir le choix, compte tenu des aptitudes et des qualités professionnelles des intéressées; seules ont été fixées les conditions d'ancienneté minima nécessaires à un franchissement d'échelon. Dans ces conditions, l'avancement des assistantes sociales étant lié au seul choix, il n'appartient pas au ministère des finances de s'immiscer dans la gestion particulière de ces personnels.

3069. — M. Gaborit expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** la situation suivante: à compter du 1er juillet 1955, sont exonérées de toute taxe sur le chiffre d'affaires les opérations de vente, de commission, de courtage, et de façon portant sur les produits pétroliers visés au tableau B de l'article 265 du code des douanes (D. 55-465 du 30 novembre 1955, article 10 [§§ 1er et 13 modifiés], C. G. I. article 206 *a*). De ce fait, un commerçant ayant conclu avec une société pétrolière un contrat d'agent régional lui accordant: 1° un droit de vente de gaz butane en bouteilles (à usage domestique) étant entendu que cet agent aura le droit de créer des sous-dépositaires; 2° que le gaz butane et son matériel figurant sur les tarifs de la société pétrolière, reçus en dépôt par le commerçant, seront: le premier vendu, le second consigné pour le compte de ladite société, conformément aux conditions générales et au tarif général établis par cette société; 3° que le commerçant devra rendre compte à la société en lui adressant des rapports-comptables et statistiques établis conformément aux instructions reçues sur des imprimés fournis par la société; 4° que la société versera au commerçant une rémunération forfaitaire totale fixée à: *a*) une commission de 253 francs par charge; *b*) une prime de 100 francs par nouvel abonné. A la suite d'une vérification de la comptabilité du commerçant, l'administration des contributions indirectes a décidé d'imposer ce commerçant à la surtaxe sur les prestations de services au taux de 8,50 p. 100 sur la totalité de ses commissions. Il lui demande si la position de l'administration des contributions indirectes est légale ou contraire au décret susvisé. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — En principe, les opérations de commission portant sur les produits pétroliers — au nombre desquels figure le gaz butane — sont exonérées des taxes sur le chiffre d'affaires, mais les prestations de services, accessoires à l'acte d'entreprise proprement dit, demeurent soumises à la taxe sur les prestations de services de 8,50 p. 100. Toutefois, s'agissant d'un cas particulier, l'administration ne pourrait se prononcer définitivement que dans la mesure où, par l'indication du nom et de l'adresse du redevable intéressé, elle serait mise en mesure de faire procéder à une enquête.

3126. — 18 septembre 1956. — M. Tourtaud demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** la raison pour laquelle la fabrication des cigarettes dites « Elégantes » jusqu'ici vendues 60 francs le paquet a été suspendue, et lui demande s'il envisage de rétablir la fabrication et la vente de ces cigarettes dont le prix est plus avantageux pour les travailleurs que celui des cigarettes dites « Gauloises ». (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — L'arrêt de la fabrication des cigarettes Elégantes, et partant la suppression de la vente de ce produit, ont été imposés par la diminution sensible et continue de la demande de la clientèle, traduisant une désaffection de plus en plus grande pour ces cigarettes. C'est ainsi que de 1951 à 1955, la consommation des cigarettes Elégantes est passée de 814 à 228 millions de cigarettes par an, soit une réduction de près des trois quarts, alors que, dans la même période, les ventes de cigarettes (près de 36 milliards d'unités en 1955) accusaient dans leur ensemble une augmentation de 17 p. 100 (30 milliards d'unités vendues en 1951). Dans ces conditions, il n'était plus possible de maintenir en vente les cigarettes Elégantes sans risquer la remise aux consommateurs de produits ne présentant pas les qualités de fraîcheur que les fumeurs exigent à juste titre. Estimant que la désaffection de la clientèle en cigarettes Elégantes était en grande partie due à la nature de leur mélange, le S. E. I. T. A. a mis en vente à partir de juin une nouvelle cigarette, la Parisienne, présentée en étuis de quatre et dont la composition est identique à celle de la Gauloise .Cette cigarette dont le prix actuel est de 16 francs les quatre a été créée à l'intention des consommateurs de ressources modestes. Aussi n'a-t-elle subi lors de la dernière augmentation des prix qu'une augmentation relativement moins importante que la Gauloise (7 p. 100 au lieu de 18 p. 100).

3161. — M. Jean Lefranc signale à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'à l'occasion d'un jugement de divorce prononcé par défaut au profit du mari, l'administration de l'enregistrement a perçu un droit sur jugement de 2.900 francs et un droit sur divorce de même importance; puis qu'opposition ayant été pratiquée par la femme et un jugement aux torts réciproques prononcé, les deux mêmes droits ont été à nouveau perçus. Il lui demande si la perception de ces doubles droits peut être considérée comme fondée bien que le divorce n'ait été prononcé qu'une seule fois par les deux jugements, dans l'affirmative, il lui demande de préciser les motifs de ce double encaissement, notamment en ce qui concerne le droit sur divorce, et dans la négative à concurrence de quelle somme la perception serait erronée. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — Le premier jugement, prononçant le divorce, a été régulièrement assujetti au droit fixe spécial de 5.800 francs prévu à l'article 673-2° du code général des impôts; par contre, le second jugement confirmant le divorce déjà prononcé par la première décision, n'était passible que du droit fixe minimum ordinaire de 2.900 francs prévu à l'article 672-1° du code précité (cf. Réponse du ministre des finances et des affaires économiques à la question écrite n° 4129 posée par M. Charles Serre, député, *Journal officiel* du 7 février 1948, Débats parlementaires, Assemblée nationale, p. 541-3).

3237. — M. Yves Peron expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que les planteurs de tabac victimes de la grêle 1955 n'ont pas encore perçu les indemnités qui leur sont dues; qu'un certain nombre de planteurs ont été, en 1956, victimes non seulement des gelées lesquelles causèrent un préjudice grave aux exploitants, notamment dans le département de la Dordogne, mais encore récemment de la grêle; qu'il en résulte une situation particulièrement difficile pour les planteurs. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les sommes dues aux planteurs de tabac victimes de la gelée et de la grêle leur soient versées dans les plus brefs délais. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — En raison des modifications apportées au calcul des indemnités par la loi n° 56-745 du 14 mai 1956 organisant les conditions de l'assurance et de la réassurance des récoltes de tabac, les travaux comptables relatifs à l'indemnisation des dégâts subis par les tabacs de la récolte 1955 n'ont pu être terminés que tardive-

ment. Le conseil d'administration de la caisse départementale d'assurance des planteurs de tabac de la Dordogne ayant maintenant statué sur le montant desdites indemnités à verser aux planteurs sinistrés du département au titre de la récolte 1955, la mise en payement de ces indemnités va intervenir dès que le fonds national de réassurance aura mis à la disposition de la caisse la somme qui lui est nécessaire pour faire face à l'intégralité de ses obligations, opération qui va être réalisée incessamment.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

3100. — M. Maurice Michel expose à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que, par suite des nouvelles dispositions avançant la date d'incorporation, de jeunes ouvriers du bâtiment, nés après le 16 août 1936, seront appelés sous les drapeaux avant le 1er janvier 1957. Les intéressés ne peuvent bénéficier de l'article 25 de la loi n° 55-1044 du 6 août 1955, qui dispose que les jeunes gens exerçant l'activité d'ouvrier du bâtiment et appartenant aux contingents appelés entre le 30 septembre 1955 et le 1er janvier 1957 peuvent obtenir un report d'incorporation de dix-huit mois. Une circulaire ministérielle n° 068.240 P. M./7/AC du 24 avril 1956 indique, en effet, que ces dispositions ne sont applicables qu'aux jeunes gens nés avant le 16 août 1936. Il lui demande en conséquence de mettre les nouvelles décisions d'incorporation en harmonie avec la loi du 6 août 1955 et, à cet effet, de reporter la date du 16 août 1936. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — La circulaire visée par la question est un texte technique qui a fourni des renseignements sur l'application de la loi n° 55-1044 à une époque où la composition des contingents incorporables avant le 1er janvier 1957 était différente de ce qu'elle est maintenant. Il est bien entendu que les dispositions de l'article 25 de la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 restent applicables aux jeunes ouvriers du bâtiment qui auraient appartenu, en raison de leur date de naissance, aux contingents ou fractions de contingents appelés entre le 30 septembre 1955 et le 1er janvier 1957.

JUSTICE

2651. — M. Reeve demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de la justice,** si un commerçant exproprié pour cause d'utilité publique peut, au même titre qu'un locataire d'habitation, demander, tous les trois mois, des délais de départ, dans le cas où la municipalité qui l'a exproprié ne peut lui procurer un local commercial correspondant. Autrement dit, a-t-il le droit d'exiger de l'Etat un relogement identique ? (*Question du 17 juillet 1956.*)

2e *réponse.* — L'obligation de reloger les occupants d'un immeuble exproprié n'est imposée qu'à l'égard des occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. Le locataire d'un local à usage commercial évincé par une mesure d'expropriation reçoit, en principe, une indemnité d'éviction. Cependant, il résulte de l'article 18 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 et de l'article 25 du décret n° 55-560 du 20 mai 1955 que l'expropriant a la faculté de se soustraire au versement de cette indemnité en offrant au commerçant un local de remplacement dans les conditions prévues par ces textes. Les dispositions de la loi du 1er décembre 1951 qui permet au juge des référés d'accorder des délais renouvelables excédant une année, aux personnes menacées d'expulsion, ne s'appliquent également qu'aux occupants de locaux d'habitation où à usage professionnel.

2719. — M. Vahé demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de la justice,** quelle est la situation d'un courtier en billets de la loterie nationale au regard de la législation sur les baux commerciaux. (*Question du 25 juillet 1956.*)

Réponse. — Il résulte du décret du 30 septembre 1953 que ce texte n'est applicable qu'aux propriétaires d'un fonds de commerce exploité dans les lieux loués et possédant la qualité de commerçant. L'existence d'un fonds de commerce est une question de fait qui relève dans chaque cas d'espèce de l'appréciation souveraine des juges du fond (Cass. Civ. 10 juillet 1953, Gaz Pal. 1953-2-292). En ce qui concerne la qualité de commerçant, il apparaît, en pratique, que les personnes qui vendent des billets de la loterie nationale et qui s'intitulent souvent courtiers sans qu'elles le soient au sens de l'article 632 du code du commerce exercent leur activité dans des conditions très variées. Si ces personnes accomplissent des actes de commerce dans l'exercice de leur profession, c'est-à-dire si elles achètent des billets entiers ou fractionnés pour les revendre à leurs risques et périls ou si elles agissent en qualité de commissionnaires au sens de l'article 94 du code de commerce, c'est-à-dire en leur propre nom pour le compte de leur commettant, elles peuvent se prévaloir de la qualité de commerçant. En revanche, si ces personnes n'achètent pas elles-mêmes les billets mais agissent au nom d'un commettant, elles ne sont pas commerçantes et ne paraissent pas pouvoir bénéficier des dispositions de la législation sur les baux commerciaux.

3005. — M. Pierre Garet rappelle à **M. le ministre d'Etat, chargé de la justice,** qu'il résulte de la législation en vigueur (décrets du 16 octobre 1953 et du 27 mai 1955 pour la métropole, décret du 18 octobre 1955 pour les magistrats cantonaux du Maroc, décret du 26 mars 1956 pour les magistrats cantonaux d'Algérie) que les élévations d'échelon sont constatées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, et lui demande si, étant donné les lenteurs avec lesquelles ces élévations d'échelon sont constatées, il ne serait pas possible de les rendre automatiques sans publication d'arrêtés au *Journal officiel.* (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — Les arrêtés portant attribution d'échelons aux magistrats des divers ordres de juridictions ne sont jamais publiés au *Journal officiel.* Ils font l'objet d'une notification aux intéressés par la voie hiérarchique. Il est impossibel d'envisager l'application d'un système automatique en matière d'attribution d'échelon. Chaque situation doit en effet faire l'objet d'un examen individuel et il faut un acte de l'autorité pour constater l'existence du droit de chacun. Les retards dont peuvent se plaindre certains magistrats proviennent du fait qu'il a été nécessaire d'apurer toutes les situations (bonifications et majorations d'ancienneté pour services militaires, faits de résistance, déportés et internés de la résistance) et de procéder à l'intégration des magistrats d'instance et des juges de paix dans les nouveaux grades de la hiérarchie tels qu'ils sont définis par les décrets des 16 octobre 1953, 27 mai 1955, 18 octobre 1955 et 26 mai 1956, avant d'accorder auxdits magistrats les échelons auxquels ils peuvent prétendre. Des dispositions ont été prises pour pallier dans toute la mesure du possible les retards inhérents à ces opérations et les éviter pour l'avenir.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

3132. — M. Raingeard demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,** les raisons qui l'ont amené à exclure du bénéfice de l'indemnité de risques les auxiliaires de la distribution et des lignes, à la suite de la réforme adoptée comme conséquence des décisions du conseil des ministres du 1er juillet. Il lui rappelle que les agents susvisés sont parmi les fonctionnaires auxquels sont attribués les plus bas traitements et lui demande s'il n'envisage pas une correction de cette regrettable discrimination. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — L'indemnité de risques et de sujétions, instituée par le décret du 11 août 1956 a été réservée aux seules catégories de personnel titulaire des services de distribution et de transport des dépêches et du service des lignes pouvant se prévaloir d'une parité hiérarchique avec les personnels homologues des douanes actives, déjà bénéficiaires d'une indemnité analogue et soumis, également, aux mêmes risques et sujétions particulières que ces derniers. Les auxiliaires ne pouvant se réclamer d'aucune parité avec le personnel titulaire des douanes actives, il n'est pas possible de les rendre bénéficiaires de cette indemnité.

3269. — M. Boisseau demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:** 1° s'il est exact que le rattachement des abonnés au téléphone de Nanterre (Seine) à un central téléphonique automatique prévu pour le deuxième semestre de 1956 ne deviendrait effectif qu'à la fin du premier trimestre de 1957; 2° dans l'affirmative, quelles mesures il compte prendre pour faire accélérer les travaux et permettre la mise en service du central automatique au 1er janvier 1957, car aucune demande d'abonnement nouveau n'est plus acceptée par le service régional des postes, télégraphes et téléphones, le réseau téléphonique actuel étant saturé. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — La construction du central téléphonique automatique de Nanterre nécessite l'exécution de travaux très importants pour la réalisation du central lui-même et pour le réaménagement du réseau des câbles urbains. Le central, qui aura un équipement de 3.000 lignes d'abonnés, est installé dans le même immeuble et construit en même temps qu'un autre autocommutateur d'égale capacité, destiné à desservir les abonnés de Rueil et ceux des localités voisines de Seine-et-Oise. L'opération en cours comporte donc en réalité la fabrication et le montage du matériel correspondant à 6.000 lignes d'abonnés; elle est menée avec toute la célérité désirable, et le constructeur remettra les nouvelles installations au contrôle des services qualifiés de l'administration des postes, télégraphes et téléphones avant la fin de l'année en cours. Le réseau des câbles urbains doit être profondément remanié pour permettre la mise en automatique. Les travaux correspondants, entrepris depuis deux ans et réalisés dans des conditions souvent très difficiles, seront terminés dans les premiers mois de 1957. Dans ces conditions le central de Nanterre pourra vraisemblablement être mis en service dans le courant du mois de mars 1957 au plus tard.

3358. — M. Lucien Nicolas demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:** 1° les raisons pour lesquelles les hommes de service des postes, télégraphes et téléphones ne bénéficient pas de l'indemnité de risques allouée à certaines catégories de personnel des postes, télégraphes et téléphones; 2° le nombre d'hommes de service des postes, télégraphes et téléphones qui ont été victimes d'accidents de service pour chacune des années 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955 et pendant les six premiers mois de 1956. (*Question du 5 octobre 1956.*)

Réponse. — 1° L'indemnité de risques et de sujétions instituée par le décret du 11 août 1956 ne peut être attribuée qu'aux seules catégories de personnel titulaire des services de distribution et de transport des dépêches et du service des lignes pouvant se prévaloir d'une parité hiérarchique avec les personnels homologues des douanes actives, déjà bénéficiaires d'une indemnité analogue et

soumis également aux mêmes risques et sujétions particulières que ces derniers. Tel n'étant pas le cas des hommes de service, lesquels d'ailleurs font partie du service des locaux, il ne pouvait être question de les faire bénéficier du même avantage. 2° Les relevés d'accidents effectués chaque année par l'administration ne permettent pas de préciser le nombre d'hommes de service ayant été victimes d'accidents professionnels pendant la période susindiquée.

3401. — Mme Francine Lefebvre demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:** 1° le nombre d'accidents de service dont ont été victimes les conducteurs d'autos de 1re et 2e catégorie des postes, télégraphes et téléphones dans les années 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955; 2° sur ces accidents, combien ont été mortels. (*Question du 9 octobre 1956.*)

Réponse. — La classification en conducteurs de 1re et de 2e catégorie n'a été réalisée effectivement qu'en 1950. D'autre part, les relevés d'accidents effectués chaque année par l'administration ne permettent pas de préciser le nombre d'accidents professionnels dont ont été victimes des conducteurs de 1re et 2e catégorie des postes, télégraphes et téléphones dans les années 1950 à 1955. Toutefois, il a été possible de déterminer qu'au cours des années 1950 à 1955 un conducteur d'automobiles de 1re catégorie a été victime d'un accident mortel (année 1951).

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

2623. — M. Lucien Nicolas expose à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** le cas d'un entrepreneur qui a décidé fin 1954 d'aménager un logement pour un de ses salariés dans un bâtiment existant, qui servait jusqu'alors de grenier. Il a fait une déclaration concernant l'investissement dans cette construction de la taxe de 1 p. 100 sur les salaires instituée par le décret n° 53-701 du 9 août 1953, laquelle taxe a été versée, la première année, en acompte sur honoraires de l'architecte et, la deuxième année, en acompte sur les travaux de maçonnerie. L'intéressé a fait également toutes les démarches nécessaires concernant la demande de permis de construire, qui lui a été accordée le 5 avril 1955, et la demande de prime à la construction, qui a fait l'objet d'une décision d'octroi le 21 mai 1955. En mai 1956, il a été informé par une lettre du contrôleur des contributions directes qu'il était redevable d'une pénalité pour non-payement de la taxe de 1 p. 100 au titre de l'année 1953, la délégation départementale du M. R. L. ayant fait savoir que le logement en construction n'était pas conforme aux normes H. L. M. (le logement dépassait ces normes d'environ 7 mètres carrés) et qu'en conséquence il fallait apporter un modificatif au M. R. L. et diminuer les surfaces de deux pièces par une cloison supplémentaire, de façon à ramener la surface à 74 mètres carrés environ. Il lui demande si, dans le cas d'un logement construit en se servant des murs existants et en effectuant seulement une surélévation sur ces murs, l'administration est fondée à exiger que ce logement soit conforme aux normes H. L. M. afin que le constructeur soit autorisé à investir dans cette construction la taxe de 1 p. 100, étant fait observer qu'une telle réglementation entraînerait des dépenses supplémentaires parfaitement inutiles. (*Question du 12 juillet 1956.*)

Réponse. — En règle générale, les logements édifiés ou aménagés dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction ne doivent pas excéder les normes prévues pour les habitations à loyer modéré ou les logements économiques et familiaux. Toutefois, pour les logements obtenus à la suite de travaux d'agrandissement ou d'aménagement de locaux existants, une certaine tolérance est admise en ce qui concerne les normes de surface et de hauteur sous plafond. Pour le cas d'espèce signalé par l'honorable parlementaire, des précisions sur le lieu d'exécution des travaux seraient nécessaires pour faire procéder à une enquête, afin de déterminer si la modification de la distribution intérieure du logement demandée à l'employeur améliore ou non l'utilisation de la surface construite.

3074. — M. Vignard demande à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** s'il est exact que le fait d'être chargé de famille ne donne pas lieu à une priorité particulière pour le payement des dommages mobiliers, et pour quelles raisons un père de famille de huit enfants, titulaire d'une carte de sinistré, pillé à 100 p. 100, qui a opté en 1954 pour le forfait, qui a été classé en 1953 en 3e catégorie, n'a encore touché que 10 p. 100 de ses dommages, se voyant ainsi privé des sommes importantes qui lui seraient nécessaires pour l'installation décente de sa nombreuse famille. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — Dans le cadre du plan de financement qui a été établi pour assurer l'indemnisation des dommages mobiliers, sont réglées en 1956 les personnes âgées de plus de soixante ans, sinistrées dans leur résidence principale, quelle que soit l'importance des pertes subies, et les personnes âgées de cinquante et un à soixante ans, sinistrées dans leur résidence principale, ayant subi des dommages supérieurs à 50 p. 100. Par ailleurs, la loi n° 56-780 du 4 août 1956 a prévu que seraient réglées par priorité et entièrement en espèces les indemnités mobilières dues à quelque titre que ce soit (résidences principales, secondaires, biens de succession, meubles d'usage courant) lorsque les titulaires des dossiers sont économiquement faibles, grands invalides de guerre à 85 p. 100 au moins, invalides du travail ayant une incapacité de travail au moins égale à 80 p. 100. Les sinistrés n'entrant pas dans les catégories précitées peuvent néanmoins obtenir à titre exceptionnel le règlement de leur dossier lorsque leur situation peut être considérée comme constituant un cas social. Pour apprécier la situation des intéressés, il est tenu compte notamment de leurs charges de famille et des ressources dont ils disposent. C'est ainsi qu'un père de famille âgé de moins de cinquante ans sinistré à 100 p. 100, ayant huit enfants à charge, peut, s'il se trouve dans une situation précaire, obtenir le règlement de son indemnité après avis favorable de la commission départementale de la reconstruction. Il serait donc souhaitable, afin de permettre à mes services d'examiner, dans le cadre de ces dispositions bienveillantes, si un financement pourrait intervenir en faveur du sinistré auquel il est fait allusion, que l'honorable parlementaire veuille bien communiquer au S. E. R. L. les références du dossier correspondant.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

2383. — M. Frédéric-Dupont demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme:** 1° si le contrôle qui s'exerce sur les voies ferrées secondaires et, éventuellement, sur les grands transports urbains, est un contrôle sur pièces ou un contrôle qui suppose des missions effectives d'inspection sur place; 2° quel est, dans le second cas, l'état nominatif de répartition entre les représentants de l'administration, des diverses zones d'inspection pour les deux dernières années; 3° s'il existe un document administratif donnant un résumé global des résultats de gestion des transports en cause. (*Question du 31 juillet 1956.*)

Réponse. — En application, notamment, du décret du 11 décembre 1940 et du règlement d'administration publique du 22 mars 1942, le contrôle qui s'exerce sur les voies ferrées secondaires: lignes d'intérêt général non concédées à la Société nationale des chemins de fer français, lignes d'intérêt local et transports urbains, est à la fois un contrôle sur pièces et un contrôle sur place. Ce contrôle, très décentralisé, est exercé, sous l'autorité du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, par les ingénieurs en chef des ponts et chaussées des départements pour toutes les voies ferrées d'intérêt local et les transports urbains, ainsi que pour plusieurs chemins de fer secondaires d'intérêt général; toutefois, certains de ces derniers, à caractère plus spécialement industriel ou minier, sont contrôlés par l'ingénieur des mines dont ils relèvent. Il n'existe qu'une seule zone d'inspection pour toute la France métropolitaine; elle dépend d'un inspecteur général des ponts et chaussées chargé de l'inspection des différents services locaux de contrôle. Le secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme établit chaque année une statistique des résultats d'exploitation des transports en cause.

2915. — M. Marcel Thibaud expose à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** que, du fait de l'exploitation minière, la partie de la route nationale n° 82 comprise entre le viaduc de Carnot et des abattoirs, à Saint-Etienne (Loire), se trouve dans un état déplorable, la déformation de la chaussée est des plus dangereuses, notamment en ce qui concerne les voies de tramways, qui supportent un important trafic. D'autre part, l'espace réservé au passage des véhicules automobiles a été réduit progressivement. Il est à craindre que de graves accidents se produisent. Le conseil municipal de Saint-Etienne, dans un vœu voté à l'unanimité, a dégagé sa responsabilité dans les accidents qui pourraient avoir lieu. Il lui demande s'il compte mettre les crédits exceptionnels nécessaires à la disposition du service des ponts et chaussées du département de la Loire en vue de l'exécution, en 1956, des travaux urgents destinés à assurer la sécurité de la circulation sur la route nationale n° 82, qui se relie à la route n° 88. (*Question du 1er août 1956.*)

Réponse. — Les travaux comprenant la réfection du pavage de la chaussée de la route nationale n° 82 dans la traversée de Saint-Etienne, notamment dans les sections qui ont été déformées par suite des mouvements du sol provoqués par les exploitations minières des houillères du bassin de la Loire, vont être entrepris incessamment. Ces travaux doivent être financés par l'Etat avec le concours, d'une part, de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite de Saint-Etienne, qui exploite la ligne de tramway empruntant la section intéressée de la route nationale n° 82 et qui doit prendre en charge les frais de réfection dans les emprises des voies de tramway et, d'autre part, de celle des houillères du bassin de la Loire, qui doit supporter les dépenses afférentes à la remise en état des sections de route qui ont été déformées par les tassements miniers. Sans attendre le règlement du différend survenu entre ces deux compagnies au sujet de la prise en charge des frais de réfection des voies de tramway, un crédit spécial de 15 millions de francs vient d'être mis à la disposition du service des ponts et chaussées de la Loire pour lancer les travaux.

2960. — M. Edouard Depreux demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** quand seront: 1° entrepris; 2° terminés, les travaux qui permettront de supprimer, à Champigny, le passage à niveau de la route nationale n° 303, grâce à la création d'un passage inférieur. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — Les services de la Société nationale des chemins de fers français, qui seront chargés de l'exécution des travaux, procèdent actuellement à la mise au point de l'avant-projet, qui

a été élaboré par les ingénieurs des ponts et chaussées de la Seine, pour la réalisation de l'opération dont il s'agit et qui prévoit la construction d'un passage inférieur permettant de supprimer la traversée à niveau des deux voies de la section de ligne de grande ceinture Nogent—le Perreux—le Plant—Champigny et, également, l'élargissement du passage inférieur existant à proximité sous les voies de la ligne Paris-Bâle. L'opération a été retenue à la première tranche du deuxième plan quinquennal du fonds spécial d'investissement routier mais, comme l'échelonnement des opérations inscrites à ladite tranche n'est pas encore déterminé, il n'est pas possible de préciser dès maintenant l'époque à laquelle les travaux pourront être entrepris

3037. — M. Edouard Depreux demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** à quelles dates on peut envisager la terminaison des travaux ci-dessous: émissaire Sud (2e branche); aménagement du parc des sports de Choisy-le-Roi; suppression du passage à niveau du Parc-Saint-Maur; protection à Vanves contre les inondations par les eaux d'orage; construction d'un collecteur, reliant les égouts du clos Montholon à l'émissaire Sud; reconstruction de murette de défense à Alfortville; relèvement de la chaussée et amélioration de la défense quai de la Pré et quai du Port-de-Créteil à Saint-Maur; reconstruction du pont d'Ivry; élargissement du passage inférieur sous les voies de la Société nationale des chemins de fer français à Alfortville et Maisons-Alfort. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — Deux seulement des opérations visées par l'honorable parlementaire intéressent l'administration des travaux publics. Ce sont: la reconstruction du pont d'Ivry; l'élargissement du passage inférieur d'Alfortville qui seront vraisemblablement terminées vers la fin de l'année courante. Les autres opérations ont un caractère d'intérêt régional ou local et l'administration des travaux publics n'a pas à en connaître (la suppression du passage à niveau du Parc-Saint-Maur, par exemple, est une opération départementale qui est financée par le ministère de l'intérieur sur le fonds spécial d'investissement routier départemental).

3107. — M. Paul Reynaud demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme:** 1° s'il n'estime pas que la vue des fleuves et des rivières de France est l'un des charmes du tourisme dans notre pays; 2° si, dès lors, ce n'est pas se livrer à un attentat contre ces paysages que d'interdire cette vue aux touristes voyageant en automobile au moyen de parapets opaques tels que ceux des ponts sur la Rance à Dinan, sur le Doubs à Dole, sur la Seine à Nogent, sur la Loire à Langeais, sur l'Isère à Grenoble, sur la Durance à Manosque, pour ne citer que quelques-uns d'entre eux; 3° s'il ne croit pas désirable de mettre fin d'urgence à ces errements et de faire construire, en série, quelques types de grilles légères ayant un caractère artistique pour les substituer aux parapets opaques dans les ponts construits ou, tout au moins, dans ceux à construire. (*Question du 2 octobre 1956.*)

Réponse. — L'intérêt des mesures proposées par l'honorable parlementaire avait déjà été signalé à mon administration par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, qui avait exprimé le désir que les nouveaux ponts à construire soient munis de parapets ajourés ou de garde-corps permettant aux automobilistes d'avoir vue sur les vallées traversées. A la suite de ce vœu, mon administration a fait procéder à une instruction en vue de rechercher dans quelle mesure il pourrait y être donné satisfaction sans inconvénient pour les impératifs techniques à observer. Cette instruction s'est traduite par une circulaire en date du 25 février 1953, qui a invité les ingénieurs à examiner d'une façon toute particulière, lorsqu'ils étudieraient un nouveau projet de pont, les dispositions à prévoir pour les parapets et garde-corps, en conciliant dans chaque cas, avec ledit vœu, non seulement les considérations techniques qui s'imposent, mais aussi celles d'ordre esthétique, qui ne concordent pas nécessairement avec les préoccupations auxquelles répond le désir exprimé par le secrétariat d'Etat à l'éducation nationale, et en tenant compte enfin des commodités de la circulation des piétons pour lesquels, dans les régions où le vent souffle fréquemment et avec force, des parapets pleins constituent une protection efficace et très appréciée par eux, sans d'ailleurs les empêcher, sauf exception, de contempler le site environnant.

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la séance du* 10 *octobre* 1956.

(*Journal officiel* du 11 octobre 1956.)

Dans le scrutin (n° 252) sur le renvoi en commission de l'amendement de M. Vigier à l'article unique de la proposition relative aux travailleurs déportés (troisième lecture):

M. Vignard porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 253) sur l'article unique de la proposition relative aux travailleurs déportés (troisième lecture):

MM. Jean Crouzier et Vignard portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu voter « contre ».

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du mercredi 17 octobre 1956.

1re séance: page **4173**. — 2e séance: page **4193**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.